

R  
UNIVERSITÉ  
DE  
LAUSANNE



50  
50  
50  
50  
\* LIVRET \*  
DE L'ÉTUDIANT

PUBLIE SOUS LA DIRECTION DU  
COMITÉ DE PATRONAGE  
des ÉTUDIANTS



Semestre Été  
1906

H. SACK-REYMOND, LIBRAIRE-ÉDITEUR

(Successeur de B. BENDA)

Rue Centrale -- LAUSANNE

B

694

GRATUITEMENT À MM. LES PROFESSEURS ET ÉTUDIANTS

# TABLE DES MATIÈRES ALPHABÉTIQUE

	Pages	
Appartements, villas à louer	1	Historique université
Articles pour messieurs	2	Horaire des cours
Articles de sport	60	Horlogerie-Bijouterie
Assistants Université	18	Instruction enfantine
Assurances	31 74	" primaire
Auditoires	20	Institut de musique
Autorités universitaires	16	Immatriculation
Autorités diverses	61	Instruments de musique
Bains	75	Inhumation
Banque	5	Journaux, revues
Bibliothèques	47 67	Laboratoires
Cabinets de lecture	67 89	Lecteur de l'Université
Caissier Université	31	Légations
Calendrier	7 9	Manège
Canotage	48	Militaire
Cartonnages-Imprimerie	72 113	Musées
Cercles	67	Notes
Chapellerie	2	Papier ja
Chaussures	82	Notice sur Lausanne
Chocolats	4e page couvert.	Obtention des grades
Cigares-Tabacs	3	Orfèvrerie-bijouterie
Cloches de Lausanne	83	Ouvrages allemands
Cliniques	21	" divers
Comité de patronage	19	99 104 105 108
Commissionnaires-portefaux	75	" jurisprudence
Concours	31 86	97 98
Conférences, Concerts	71	" médecine
Confiseries	3 64 66 72	92 93 94 95 9
Conserves-comestibles	76	" italiens
Copie de travaux	70	106
Cours	30	" philosophie
Cours libres	25	102
Cours privat-docent	27	" russes
Cours de vacances	26	" sciences naturelles
Crédit Foncier	62	91 9
Crémeries	3 64 66 72	" technologie
Cultes	71	163
Danse-gymnastique	58	" théologie
Discipline	32	101
Doyens de facultés	16	Parapluies, ombrelles
Eau minérale	8	Pensions recommandées
Ecoles	4	68 70
Ecole de pharmacie	28	Préface
Ecole d'ingénieurs	28	Prix de faculté, prix spéciaux
Ecole de dessin	50	3
Enseignement professionnel	50	Privat-docents
" libre	51	Professeurs
" français moderne	25	Programme des cours
Escrime	4 48 58 78	Recteur
Etude des langues	4 8 72	Renseur. gén. sur l'Univ.
" sciences sociales	23	Restaurant et Kursaal
Examens fédéraux	46	Salle de lecture
Etrangers à Lausanne	57	Salons de rafraichissements
Excursions	27 29	Salle d'armes
Faculté de droit	22	4 48 5
" lettres	24	Secrétariat université
" médecine	23	Sciences pharmaceutiques
" sciences	26	" techniques
" toxicologie	22	Société académique
Funiculaires	81	Sociétés d'étudiants
Grades, Diplômes, Certificats, etc.	31	Sociétés diverses
Gravures, Estampes	105	Sports et jeux
Guides, plans, cartes	10	Table des matières systématique
		Tarif postal
		Télégraphie et téléphone
		7
		Théâtre
		5
		Thèses, programmes
		Traductions
		Transports funèbres
		Transports et voyages
		Vins fins
		Voitures

— 1 —  
Appartements et Villas meublés

ET NON MEUBLÉS A LOUER

Immeubles de rapport et d'agrément, Villas à vendre.

**CH. BRETAGNE,** *Régisseur*

11, Rue de Bourg, 11

RENSEIGNEMENTS GRATUITS



Vins fins de Lavaux

EN BOUTEILLES ET EN FUTS

CULLY — RIEZ — ÉPESSES  
ST-SAPHORIN — DÉZALEY

Expédition par caisses de 30, 50, 60 bouteilles.

Médaille d'or, d'argent et de vermeil  
aux dernières expositions.

Hri Contesse, Cully, Suisse



# ALBION- HOUSE

29, RUE DE BOURG, 29

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR  
MESSIEURS

CHEMISES \* COLS \* MANCHETTES

GANTS \* BRETELLES \* CRAVATES

CASQUETTES \* GUÊTRES \* CHAPEAUX

BONNETERIE

MANTEAUX ET PÉLERINES

Escompte au comptant pour MM. les Professeurs  
et MM. les Étudiants, 5 %  
sur présentation du Calendrier

# Confiserie A. Gæng-Burnier

Rue Haldimand, 9 (Près de l'Université)

Téléphone 242

## GRAND SALON DE RAFFRAICHISSEMENTS

CAFÉ - THÉ - CHOCOLAT - PATISSERIE DE PREMIER CHOIX

VINS FINS ET LIQUEURS

GLACES — ♦ — SIROPS

AFTERNOON TEA

— GRAND CHOIX DE BONBONS FINS —

---

## *Cigares Vautier*

sont les meilleurs et les plus appréciés  
des vrais connaisseurs

## *Tabacs Vautier*

Qualité reconnue la meilleure.

## *Cigarettes Vautier*

Qualité et prix défiant toute concurrence.

VENTE annuelle: 55,000,000 de Cigarettes

# Berlitz-School

4. TERREAUX, 4

LAUSANNE

Français = Anglais = Allemand  
Italien = Espagnol, etc.

*Chaque professeur enseigne sa lan-  
gue maternelle.*

## SALLE D'ARMES DE L'UNIVERSITÉ

(SUBVENTIONNÉE PAR L'ÉTAT)

J. DUFOUR, PROFESSEUR

La salle est ouverte tous les jours dès 8 h. 1/4 du matin pour les Cours et leçons particulières d'Épée, Fleuret, Sabre, Rapier et Boxe.

La réduction de 50 0/0 est accordée à MM. les Étudiants de l'Université, Gymnase, École de Commerce, École Industrielle, ainsi qu'aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> du Collège.

Le local RUELLE DU GRAND-PONT 4, est des mieux agencé et réunit tout le confort moderne; hydrothérapie gratuite pour tous les élèves. Grande réduction pour MM. les Professeurs et Sociétés.

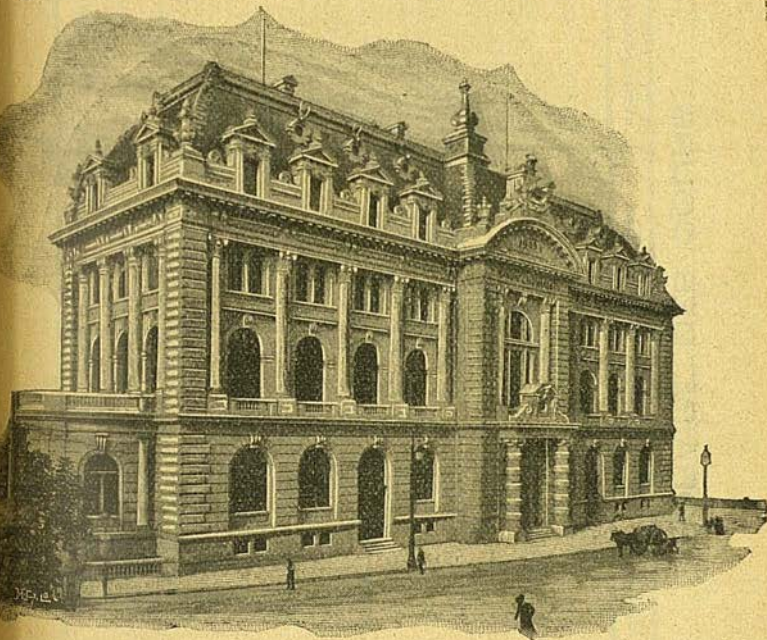
# Banque Cantonale Vaudoise

à LAUSANNE (Suisse)

Capital entièrement versé : Fr. 12.000.000. — Réserves : Fr. 5.100.000

22 AGENCES DANS LE CANTON

Etablissement fondé en 1845 sous la surveillance de l'Etat.



Hôtel de la Banque Cantonale Vaudoise.

Location de compartiments de coffres forts. Installation des plus modernes. — Garde et gérance de titres. — Exécution de tous ordres de Bourse. — Comptes et dossiers conjoints. — Comptes-courants disponibles à vue, productifs d'intérêts: — Lettres de crédit sur tous pays.

CHANGE

*La Banque Cantonale Vaudoise a des correspondants dans toutes les principales villes de l'Etranger.*

# HORAIRE DES COURS

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	Heures
7-8							7-8
8-9							8-9
9-10							9-10
10-11							10-11
11-12							11-12
12-1							12-1
1-2							1-2
2-3							2-3
3-4							3-4
4-5							4-5
5-6							5-6
6-7							6-7
7-8							7-8





**D<sup>r</sup> DIND**

Recteur de l'Université de Lausanne.

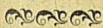
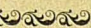
1000  
999  
998  
997  
996  
995  
994  
993  
992  
991  
990  
989  
988  
987  
986  
985  
984  
983  
982  
981  
980  
979  
978  
977  
976  
975  
974  
973  
972  
971  
970  
969  
968  
967  
966  
965  
964  
963  
962  
961  
960  
959  
958  
957  
956  
955  
954  
953  
952  
951  
950  
949  
948  
947  
946  
945  
944  
943  
942  
941  
940  
939  
938  
937  
936  
935  
934  
933  
932  
931  
930  
929  
928  
927  
926  
925  
924  
923  
922  
921  
920  
919  
918  
917  
916  
915  
914  
913  
912  
911  
910  
909  
908  
907  
906  
905  
904  
903  
902  
901  
900  
899  
898  
897  
896  
895  
894  
893  
892  
891  
890  
889  
888  
887  
886  
885  
884  
883  
882  
881  
880  
879  
878  
877  
876  
875  
874  
873  
872  
871  
870  
869  
868  
867  
866  
865  
864  
863  
862  
861  
860  
859  
858  
857  
856  
855  
854  
853  
852  
851  
850  
849  
848  
847  
846  
845  
844  
843  
842  
841  
840  
839  
838  
837  
836  
835  
834  
833  
832  
831  
830  
829  
828  
827  
826  
825  
824  
823  
822  
821  
820  
819  
818  
817  
816  
815  
814  
813  
812  
811  
810  
809  
808  
807  
806  
805  
804  
803  
802  
801  
800  
799  
798  
797  
796  
795  
794  
793  
792  
791  
790  
789  
788  
787  
786  
785  
784  
783  
782  
781  
780  
779  
778  
777  
776  
775  
774  
773  
772  
771  
770  
769  
768  
767  
766  
765  
764  
763  
762  
761  
760  
759  
758  
757  
756  
755  
754  
753  
752  
751  
750  
749  
748  
747  
746  
745  
744  
743  
742  
741  
740  
739  
738  
737  
736  
735  
734  
733  
732  
731  
730  
729  
728  
727  
726  
725  
724  
723  
722  
721  
720  
719  
718  
717  
716  
715  
714  
713  
712  
711  
710  
709  
708  
707  
706  
705  
704  
703  
702  
701  
700  
699  
698  
697  
696  
695  
694  
693  
692  
691  
690  
689  
688  
687  
686  
685  
684  
683  
682  
681  
680  
679  
678  
677  
676  
675  
674  
673  
672  
671  
670  
669  
668  
667  
666  
665  
664  
663  
662  
661  
660  
659  
658  
657  
656  
655  
654  
653  
652  
651  
650  
649  
648  
647  
646  
645  
644  
643  
642  
641  
640  
639  
638  
637  
636  
635  
634  
633  
632  
631  
630  
629  
628  
627  
626  
625  
624  
623  
622  
621  
620  
619  
618  
617  
616  
615  
614  
613  
612  
611  
610  
609  
608  
607  
606  
605  
604  
603  
602  
601  
600  
599  
598  
597  
596  
595  
594  
593  
592  
591  
590  
589  
588  
587  
586  
585  
584  
583  
582  
581  
580  
579  
578  
577  
576  
575  
574  
573  
572  
571  
570  
569  
568  
567  
566  
565  
564  
563  
562  
561  
560  
559  
558  
557  
556  
555  
554  
553  
552  
551  
550  
549  
548  
547  
546  
545  
544  
543  
542  
541  
540  
539  
538  
537  
536  
535  
534  
533  
532  
531  
530  
529  
528  
527  
526  
525  
524  
523  
522  
521  
520  
519  
518  
517  
516  
515  
514  
513  
512  
511  
510  
509  
508  
507  
506  
505  
504  
503  
502  
501  
500  
499  
498  
497  
496  
495  
494  
493  
492  
491  
490  
489  
488  
487  
486  
485  
484  
483  
482  
481  
480  
479  
478  
477  
476  
475  
474  
473  
472  
471  
470  
469  
468  
467  
466  
465  
464  
463  
462  
461  
460  
459  
458  
457  
456  
455  
454  
453  
452  
451  
450  
449  
448  
447  
446  
445  
444  
443  
442  
441  
440  
439  
438  
437  
436  
435  
434  
433  
432  
431  
430  
429  
428  
427  
426  
425  
424  
423  
422  
421  
420  
419  
418  
417  
416  
415  
414  
413  
412  
411  
410  
409  
408  
407  
406  
405  
404  
403  
402  
401  
400  
399  
398  
397  
396  
395  
394  
393  
392  
391  
390  
389  
388  
387  
386  
385  
384  
383  
382  
381  
380  
379  
378  
377  
376  
375  
374  
373  
372  
371  
370  
369  
368  
367  
366  
365  
364  
363  
362  
361  
360  
359  
358  
357  
356  
355  
354  
353  
352  
351  
350  
349  
348  
347  
346  
345  
344  
343  
342  
341  
340  
339  
338  
337  
336  
335  
334  
333  
332  
331  
330  
329  
328  
327  
326  
325  
324  
323  
322  
321  
320  
319  
318  
317  
316  
315  
314  
313  
312  
311  
310  
309  
308  
307  
306  
305  
304  
303  
302  
301  
300  
299  
298  
297  
296  
295  
294  
293  
292  
291  
290  
289  
288  
287  
286  
285  
284  
283  
282  
281  
280  
279  
278  
277  
276  
275  
274  
273  
272  
271  
270  
269  
268  
267  
266  
265  
264  
263  
262  
261  
260  
259  
258  
257  
256  
255  
254  
253  
252  
251  
250  
249  
248  
247  
246  
245  
244  
243  
242  
241  
240  
239  
238  
237  
236  
235  
234  
233  
232  
231  
230  
229  
228  
227  
226  
225  
224  
223  
222  
221  
220  
219  
218  
217  
216  
215  
214  
213  
212  
211  
210  
209  
208  
207  
206  
205  
204  
203  
202  
201  
200  
199  
198  
197  
196  
195  
194  
193  
192  
191  
190  
189  
188  
187  
186  
185  
184  
183  
182  
181  
180  
179  
178  
177  
176  
175  
174  
173  
172  
171  
170  
169  
168  
167  
166  
165  
164  
163  
162  
161  
160  
159  
158  
157  
156  
155  
154  
153  
152  
151  
150  
149  
148  
147  
146  
145  
144  
143  
142  
141  
140  
139  
138  
137  
136  
135  
134  
133  
132  
131  
130  
129  
128  
127  
126  
125  
124  
123  
122  
121  
120  
119  
118  
117  
116  
115  
114  
113  
112  
111  
110  
109  
108  
107  
106  
105  
104  
103  
102  
101  
100  
99  
98  
97  
96  
95  
94  
93  
92  
91  
90  
89  
88  
87  
86  
85  
84  
83  
82  
81  
80  
79  
78  
77  
76  
75  
74  
73  
72  
71  
70  
69  
68  
67  
66  
65  
64  
63  
62  
61  
60  
59  
58  
57  
56  
55  
54  
53  
52  
51  
50  
49  
48  
47  
46  
45  
44  
43  
42  
41  
40  
39  
38  
37  
36  
35  
34  
33  
32  
31  
30  
29  
28  
27  
26  
25  
24  
23  
22  
21  
20  
19  
18  
17  
16  
15  
14  
13  
12  
11  
10  
9  
8  
7  
6  
5  
4  
3  
2  
1

CALENDRIER 1906

1906	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	69 JUIN
1. Q. 1e 2. P. 1e 10 10	P. Q. 1e 1. P. L. 1e 8	P. Q. 1e 2. P. L. 1e 10	P. Q. 1e 1. P. L. 1e 8	P. Q. 1e 1. P. L. 1e 8	P. Q. 1e 1. P. L. 1e 8	P. L. 1e 6 D. Q. 1e 13
D. Q. 1e 17 N. L. 1e 24	D. Q. 1e 15 N. L. 1e 22	D. Q. 1e 15 N. L. 1e 22	D. Q. 1e 17 N. L. 1e 24	D. Q. 1e 15 N. L. 1e 23	D. Q. 1e 14 N. L. 1e 22	N. L. 1e 22 P. Q. 1e 20
1 L. CURCONAIS.	1 J. S. Brigitte ③	1 J. S. Aubin	1 J. S. Aubin	1 D. PASSION ③	1 M. S. J. S. Ph. ⑤	1 V. S. Pamphile
2 M. S. Basile ①	2 V. S. Purificat.	2 V. S. Simplicie ②	2 V. S. Simplicie ②	2 L. S. Fr. de P.	2 M. S. Athanase	2 S. S. Pothin.
3 M. S. Geneviève	3 S. S. Blaise	3 S. S. Marin	3 M. S. Marin	3 M. S. Richard	3 J. Inv. S. Croix	3 D. PENECOTE
4 J. S. Rigobert	4 D. S. Gilbert	4 D. QUADRAGES.	4 D. QUADRAGES.	4 M. S. Ambroise	4 L. S. Antoine ①	4 L. S. Emma
5 V. S. Emilie	5 L. S. Agathe	5 L. S. Perpetue	5 L. S. Vincent	5 J. S. Vincent	5 Conv. S. A.	5 M. S. Florence
6 S. EPIPHANIE	6 M. S. Amand	6 M. S. Colette	6 M. S. Colette	6 V. S. Célestin	6 D. Jean P. L.	6 M. S. Norbert ②
7 D. S. Mélanie	7 M. S. Romuald	7 M. S. Th. d'A.	7 M. S. Th. d'A.	7 L. S. Clotaire	7 L. S. Stanislas	7 J. S. Lié
8 L. S. Lucien	8 J. S. J. de M. ③	8 J. S. Jean de D.	8 J. S. Jean de D.	8 D. RAMEAUX ③	8 M. S. Désiré ④	8 V. S. Médard
9 M. S. Julien	9 V. S. Apolline	9 V. S. Françoise	9 V. S. Françoise	9 L. S. Marie E. G.	9 M. S. Grégoire	9 S. S. Pélégie
10 M. S. Guillau. ③	10 S. S. Scolastiq.	10 S. S. Doroth. ⑤	10 S. S. Doroth. ⑤	10 M. S. Macaire	10 J. S. Antony	10 D. TRINITE
11 J. S. Hortense	11 D. SEPTUAGES.	11 D. REMINISCER.	11 D. REMINISCER.	11 M. S. Léon, pape	11 V. S. Florent	11 L. S. Barnabé
12 V. S. Arcadius	12 L. S. Eulalie	12 L. S. Pol. év.	12 L. S. Pol. év.	12 J. S. Jules	12 S. Achille	12 M. S. Olympe
13 S. Bapt. del.-C.	13 M. S. Lézin	13 M. S. Euphrasie	13 M. S. Euphrasie	13 V. VESD.-SAINT	13 D. S. Servais	13 M. S. A. de P. ⑥
14 D. S. Hilaire	14 M. S. Valentin	14 M. S. Mathilde	14 M. S. Mathilde	14 S. S. Tiburce	14 L. S. Pont	14 J. F. FERU-DIEU
15 L. S. Paul, év.	15 J. S. Faustine ⑥	15 J. S. Zacharie	15 J. S. Zacharie	15 D. PAQUES ⑥	15 M. S. Isidore	15 V. S. Abraham
16 M. S. Maur	16 V. S. Onésime	16 V. S. Octavie	16 V. S. Octavie	16 L. S. Paternie	16 M. S. Honoré	16 S. Cyr
17 M. S. Antoine ⑥	17 S. S. Théodule	17 S. S. Gertru. ⑥	17 S. S. Gertru. ⑥	17 M. S. Anicet	17 J. S. Pascal	17 D. S. Avit
18 J. Ch. de s. P.	18 D. SEXAGESIME	18 D. Oculi	18 D. Oculi	18 M. S. Parfait	18 V. S. Juliette	18 L. S. Marine
19 V. S. Sulpice	19 L. S. Gabn	19 L. S. Joseph	19 L. S. Joseph	19 J. S. Léontine	19 S. S. Yves	19 M. S. Getvais
20 D. S. Sébastien	20 M. S. Sylvain	20 M. S. Joachim	20 M. S. Joachim	20 V. S. Théodine	20 D. S. Bernard.	20 M. S. Sylvere
21 D. S. Agnes	21 M. S. Germain	21 M. S. Benoît	21 M. S. Benoît	21 S. S. Anselme	21 L. ROGATIONS	21 J. S. Alice
22 L. S. Vincent	22 J. S. Isabelle ⑥	22 J. S. Léa	22 J. S. Léa	22 D. QUASIMODO	22 M. S. Julie ⑤	22 V. S. Alban ④
23 M. S. Ildefonse	23 V. S. Méraud	23 V. S. Victorien	23 V. S. Victorien	23 L. S. Georges ⑤	23 M. S. Didier	23 S. S. Félix
24 M. S. Babylas ⑤	24 S. S. Mathias	24 S. S. Gabriel ⑥	24 S. S. Gabriel ⑥	24 M. S. Léger	24 J. ASCENSION	24 Nat. st.-J.-B.
25 J. Conv. de s. P.	25 D. QUINQUAGES.	25 D. ANNONCIAT.	25 D. ANNONCIAT.	25 M. S. Gaston	25 V. S. Urbain	25 L. S. Prosper
26 V. S. Polycarpe	26 L. S. Nestor	26 L. S. Emman.	26 J. S. Clot, pape	26 J. S. Clot, pape	26 S. Phil. de N.	26 M. S. Heloise
27 S. S. Angèle	27 M. MARDI-GRAS	27 M. S. Jean-ern.	27 M. S. Jean-ern.	27 V. S. Anastase	27 D. S. Idelbert	27 M. S. Adèle
28 D. S. Charlem.	28 M. Cendres	28 M. S. Gontran	28 M. S. Gontran	28 S. S. Arnand	28 L. S. Emile	28 J. S. Irénée, é.
29 L. S. Fr. de Sal.	29 L. S. Cendres	29 J. S. Lydie	29 J. S. Lydie	29 D. S. Aimée	29 M. S. Maximien	29 V. S. S. P. ③
30 M. S. Bathilde	30 M. S. Cendres	30 V. S. Anacéée	30 V. S. Anacéée	30 L. S. Eutrope	30 M. S. Ferdinand ③	30 S. S. Paul
31 M. S. Marcellie	Nbre d'Or. 7. C. s., 11. L. B., 4. L. d., G.	31 S. S. Benjamin	31 S. S. Benjamin	31 J. S. Félicie	31 J. S. Félicie	Fondatrice Générale

# HENRI REYMOND, PROFESSEUR DE MUSIQUE

## PIANO ET COMPOSITION


■ 25, Rue de Bourg, au premier. ■


S'adresser de 1 à 3 heures.

# EAU MINÉRALE ALCALINE

DE

## CHAILLY

Très pure et très douce

### SOURCE „PERVENCHE“

découverte en 1872

surnommée la

„REINE DES EAUX DE TABLE“

Seul concessionnaire : E. MAYOR

Ruelle du Grand-Pont LAUSANNE Téléphone 734

#### Eau minérale de Chailly :

La *Source Pervenche* est fraîche, limpide et d'une saveur agréable. Sa composition chimique démontre que c'est une eau alcaline de premier ordre.

Elle est recommandable dans les affections du **tube digestif**, les **catharres d'estomac**, les **dyspepsie**, etc. Elle a également des propriétés curatives dans les maladies des **reins** et des **voies urinaires**, contre la **gravelle**, la **goutte**, etc.

#### Analyse de la Source Pervenche :

Analysée par M. le Professeur Frédéric Seiler, chimiste cantonal à Lausanne, présente la composition chimique suivante :

Bicarbonat de calcium	0,49067	Sulfate de calcium	0,02618
» de Magnésie	0,07236	Chlorure de Sodium	0,01968
» de Potasse	0,00280	Acide Carbonique libre	0,03145
» de Soude	0,01341	Nitrate de Potasse	0,00221
Oxyde de fer	0,00110	Matières Organiques	0,01860
Alumine	0,00010	Total	0,68836
Silice	0,00980		

Cette eau a donc les propriétés d'une eau alcaline de premier ordre puisque la quantité des bicarbonates alcalins et alcalino-terreux dépasse le 80 % de sa minéralisation totale. C'est en outre une eau de table très pure et douce.

1906	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	6 DECEMBRE
P. L. 10 5 D. Q. 10 12 N. L. 10 12 P. Q. 10 28	P. L. 10 4 D. Q. 10 11 N. L. 10 19 P. Q. 10 26	P. L. 10 3 D. Q. 10 10 N. L. 10 18 P. Q. 10 24	P. L. 10 2 D. Q. 10 9 N. L. 10 17 P. Q. 10 23	P. L. 10 1 D. Q. 10 8 N. L. 10 16 P. Q. 10 22	P. L. 10 0 D. Q. 10 7 N. L. 10 15 P. Q. 10 21	P. L. 9 30 D. Q. 10 6 N. L. 10 14 P. Q. 10 20
1 D S. Martial	1 M S. Sophie	1 D S. Leust-Gill.	1 J S. Rémy	1 J TOUSSAINT	1 S. Aloi	1 S. Aloi
2 L V. de la V.	2 J S. Alphonse	2 D S. Anton. ☉	2 M S. Angès ☉	2 V Trépassés	2 D S. Evêq.	2 D S. Evêq.
3 M S. Anatole	3 V S. Etienne	3 L S. Euphémie	3 M S. Faust	3 S. S. Hubert	3 L S. Claude	3 L S. Claude
4 M S. Berthe	4 S. Domin. ☉	4 M S. Rosalie	4 J S. Fr. d'As.	4 D S. Charl. B.	4 M S. Barbe	4 M S. Barbe
5 J S. Zoé ☉	5 D S. Abel	5 M S. Bertin	5 V S. d'Ant.	5 L S. Théotime	5 M S. Sabbas	5 M S. Sabbas
6 V S. Lucie	6 L Tr. de J. C.	6 J S. Reine	6 S. Bruno	6 M S. Léonard	6 J S. Nicolas	6 J S. Nicolas
7 S. S. Elie	7 M S. Gaëtan	7 V S. Cloud	7 D S. Auguste	7 M S. Ernest	7 V S. Fare	7 V S. Fare
8 D S. Virginie	8 M S. Léonide	8 S. Nat. de la V.	8 L S. Fanny	8 J S. 1 <sup>er</sup> Reliq. ☉	8 S. Imm. Conc. ☉	8 S. Imm. Conc. ☉
9 L S. Blanche	9 J S. Amour	9 D S. Omer, év.	9 M S. Denis, év.	9 V S. Mathurin	9 D S. Lécadie	9 D S. Lécadie
10 M S. Fédéric	10 V S. Laurent	10 L S. Pulché. ☉	10 M S. Lydie ☉	10 S. Juste	10 L S. Annetie	10 L S. Annetie
11 M S. Cyprien	11 S S. Suzanne ☉	11 M S. Hyacinthe	11 J S. Clémence	11 D S. Martin	11 M S. Daniel	11 M S. Daniel
12 J S. Frédéric ☉	12 D S. Claire	12 M S. Léonce	12 V S. Séraphin	12 L S. René	12 M S. Constance	12 M S. Constance
13 V S. Eugène	13 L S. Hippolyte	13 J S. Maurice	13 S. Edouard	13 M S. Brice	13 J S. Luc	13 J S. Luc
14 S. FÈTE NAT.	14 M S. Eusèbe	14 V Ex. s. Croix	14 D S. Calixte	14 M S. Philomène	14 V S. Nicaise	14 V S. Nicaise
15 D S. Henri	15 M ASSOMPT.	15 S. Valérian	15 L S. Thérèse	15 J S. Eugénie ☉	15 S. Mesmin ☉	15 S. Mesmin ☉
16 L S. Estelle	16 J S. Roch	16 D S. Cornelle	16 M S. Gall, év.	16 V S. Edme	16 D S. Adalatte	16 D S. Adalatte
17 M S. Alexis	17 V S. Mammès	17 L S. Lambert	17 M S. Florent. ☉	17 S. Aignan	17 L S. Lazare	17 L S. Lazare
18 M S. Camille	18 S. Hélène	18 M S. Ferréol ☉	18 J S. Luc, év.	18 D S. Elisabeth	18 M S. Gatien	18 M S. Gatien
19 J S. Vin. de P.	19 D S. Louis, é. ☉	19 M S. Gustave	19 V S. Savinien	19 L S. Edmond	19 M S. Darius	19 M S. Darius
20 V S. Marguer.	20 L S. Bernard	20 J S. Eustache	20 S. Caprais	20 M Prés. de la V.	20 J S. Philogone	20 J S. Philogone
21 S. Victor ☉	21 M S. Jeanne	21 V S. Mathieu	21 D S. Celine	21 M S. Cécile	21 V S. Thomas	21 V S. Thomas
22 D S. Marie Maj	22 M S. Maur	22 S. Maurice	22 L S. Mellon, é.	22 J S. Claudine ☉	22 S. Honorat	22 S. Honorat
23 L S. Apollin.	23 J S. Caroline	23 D S. Lin	23 M S. Hilaire ☉	23 V S. Clément	23 D S. Victoire ☉	23 D S. Victoire ☉
24 M S. Christine	24 V S. Barthél.	24 L S. Andoc. ☉	24 M S. Magloire ☉	24 S. S. Flore	24 L S. Emilienne	24 L S. Emilienne
25 M S. Christoph	25 S. Louis, roi	25 M S. Firmin	25 J S. Créj. in	25 D S. Catherine	25 M NOEL	25 M NOEL
26 J S. Anne	26 D S. Rose ☉	26 M S. Justine	26 V S. Rustique	26 L S. Delphine	26 M S. Etienne	26 M S. Etienne
27 V S. Nathalie	27 L S. Césaire	27 J S. Come s. D	27 S. Simon	27 M S. Severin	27 J S. Jean, év.	27 J S. Jean, év.
28 S. S. Samson ☉	28 M S. Augustin	28 V S. Clément.	28 D S. Alred	28 J S. Sosthène	28 V S. Francovets	28 V S. Francovets
29 D S. Marie	29 M Déd. de s. J.	29 S. S. Michel	29 L S. Narcisse	29 J S. Saturnin	29 S. Eléonore	29 S. Eléonore
30 L S. Ignace	30 J S. Fiacre	30 M S. Jérôme	30 M S. Lucain	30 V S. André ☉	30 D S. Sabin ☉	30 D S. Sabin ☉
31 M S. Germ. l'A.	31 V S. Raymond	31 M S. Quent. ☉	31 M S. Quent. ☉	Fondere Général	31 L S. Sylvestre	31 L S. Sylvestre

## LEÇONS & TRADUCTIONS

Français, Anglais, Allemand, Espagnol, Russe.

# C. - E. HARTUNG

LES AUBÉPINES, AVENUE RUCHONNET.

**TH. SACK**, Libraire-Éditeur

(SUCC. DE B. BENDA)

RUE CENTRALE, 3 — LAUSANNE

---

## **Guides -- Cartes Plans de Villes**

---

**Guides Bædeker**, en français, allemand et anglais,  
pour la Suisse et les autres pays.

**Guides Meyer** (Meyer's Reiseführer), pour tous  
pays.

---

**Guides Woerl. — Guides Joanne.**

**Guide français pour Milan.**

**Guide pour Lausanne et environs.**

**Plans divers de Lausanne-Ville et environs.**

**Plans de villes suisses et étrangères.**

---

**Cartes officielles de la Suisse**, au 1 : 25,000<sup>e</sup>;  
1 : 50,000<sup>e</sup>; 1 : 100,000<sup>e</sup>; 1 : 250,000<sup>e</sup>.

**Carte générale de la Suisse**, par Kummerly.  
1 : 200,000<sup>e</sup>, sur papier, fr. 4.50; sur toile, for-  
mat poche, fr. 6.—; sur rouleaux, fr. 7.50.

**Carte du Massif des Diablerets**, de Montreux à  
Gsteig et Ardon. Sur papier, fr. 2.50, sur toile,  
4 fr.

**Cartes détaillées pour tous les pays.**

---

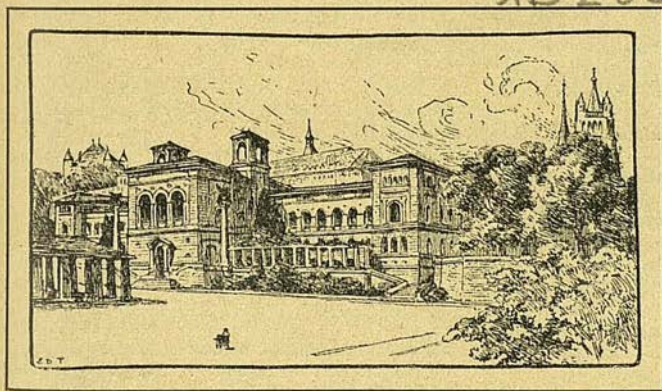
Ce Livret est remis gratuitement à MM. les Professeurs  
de l'Université et à MM. les Etudiants

# LIVRET-PROGRAMME

## DE L'ÉTUDIANT

SEMESTRE D'ÉTÉ  
1906

IB 2694



TH. SACK-REYMOND, ÉDITEUR

(succ. de B. Benda)

LIBRAIRIE INTERNATIONALE & UNIVERSITAIRE

3, Rue Centrale, LAUSANNE

TÉLÉPHONE 460

# TABLE DES MATIÈRES

## SYSTÉMATIQUE

---

	PAGES
Annonces . . . . .	1 à 5
Horaire des cours . . . . .	6
Notes . . . . .	Papier jaune
Calendrier semestriel . . . . .	7,9
Préface . . . . .	13
Historique sur l'Université . . . . .	14
Autorités universitaires . . . . .	16
Professeurs honoraires . . . . .	16
Personnel enseignant . . . . .	17
Privat-docents . . . . .	18
Lecteur . . . . .	18
Assistants . . . . .	18
Comité de patronage des étudiants . . . . .	19
Auditoires . . . . .	20
Laboratoires . . . . .	20
Cliniques . . . . .	21
Programme détaillé du semestre d'été . . . . .	22
Renseignements généraux . . . . .	29
Conditions d'obtention des grades . . . . .	33
Examens fédéraux . . . . .	46
Bibliothèques . . . . .	47
Musées . . . . .	47
Etablissements officiels d'instruction secondaire . . . . .	49
Autres établissements officiels d'instruction . . . . .	50
Enseignement libre . . . . .	51
Société académique . . . . .	52
Sociétés d'étudiants . . . . .	52
Sociétés diverses en relation avec l'Université . . . . .	55
L'étranger à Lausanne . . . . .	57
Autorités cantonales . . . . .	61
Tribunal fédéral . . . . .	61
Autorités lausannoises . . . . .	61
Lausanne (situation, climat, eaux, excursions, cercles, concerts, théâtre, cultes, etc.) . . . . .	65-68
Sports et jeux . . . . .	73
Divers (bains, voitures, tramways, tarif postal, etc.) . . . . .	75
Les cloches à Lausanne . . . . .	82
Annonces diverses . . . . .	56 à 111



## PRÉFACE

L'accueil chaleureux fait au « Calendrier-Programme de l'Etudiant » nous engage à en continuer la publication. Toutefois, sur la demande qui nous en a été faite, nous en modifions le titre et le remplaçons par celui de

### LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Cette deuxième édition, publiée sous la direction du « Comité de patronage des Etudiants », est minutieusement revue et sensiblement augmentée; certains chapitres ont été complétés par le sérieux travail de MM. les membres de la Commission de rédaction désignée à cet effet. Outre le Programme officiel, la liste de MM. les professeurs et les règlements de facultés, le „**Livret de l'Etudiant**“ renferme nombre de renseignements relatifs à Lausanne, presque tous inédits. Ce petit opuscule est donc appelé à devenir le guide inséparable de tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à notre Université.

Nous présentons l'hommage de notre reconnaissance aux autorités universitaires dont le bienveillant concours nous a permis de mener à bien l'achèvement du „**Livret**“.

Lausanne, mars 1906.

LA RÉDACTION

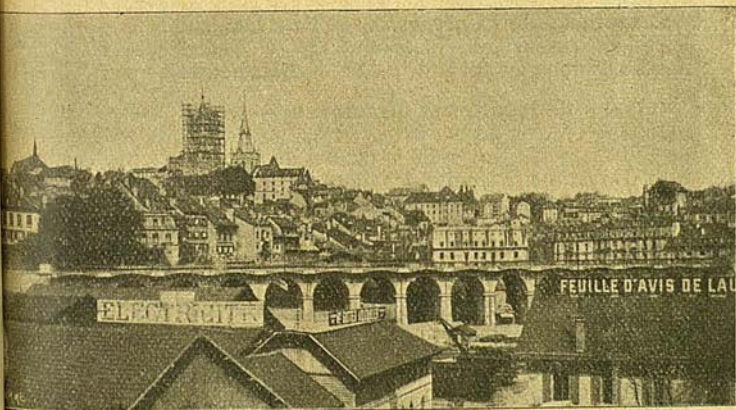


## UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

**Historique de l'Université de Lausanne.** — Cette Université est fille de la Réforme. Dès que les Bernois se furent emparés du Pays de Vaud et lui eurent imposé la foi nouvelle, ils se préoccupèrent de fonder une école de théologie. La nouvelle institution fut inaugurée en 1537, avec quatre professeurs, dont les plus connus étaient Conrad Gessner, chargé de l'enseignement du grec, et Pierre Viret, le réformateur vaudois. Elle prit le nom d'Académie en 1549, l'année même où Théodore de Bèze vint lui apporter le concours de son talent. L'Académie, mal logée tout d'abord, fut installée, en 1587, dans le bâtiment qui abrite encore aujourd'hui les facultés de Théologie, de Droit et des Lettres. L'enseignement subit peu de changements pendant le XVII<sup>m</sup> siècle. Si les mathématiques furent détachées de la philosophie, si un cours de droit fut donné entre 1610 et 1620, si un professeur d'histoire fonctionna pendant quelques années à partir de 1620, l'Académie n'en resta pas moins essentiellement une école de théologie, ayant spécialement en vue le service de l'Eglise. Elle perdit peu à peu ce caractère pendant le cours du XVIII<sup>m</sup> siècle. Une chaire de droit et d'histoire fut fondée en 1711; Jean Barbeyrac en fut le premier titulaire. Une chaire honorifique de médecine fut créée pour le célèbre médecin Auguste Tissot. Le nombre des chaires était de dix en 1798. La République helvétique introduisit à l'Académie, en 1801, l'enseignement de la chimie; la loi de 1806 fonda une seconde chaire de droit et une chaire de littérature française, et chargea le professeur de chimie de l'enseignement de la minéralogie. En 1820, l'usage de la langue latine fut restreint à un petit nombre de cours; il devait disparaître complètement vers 1835. En 1822, le droit fut doté d'une troisième chaire. L'ancienne académie, dont la carrière devait se terminer en 1838, compta parmi ses professeurs Charles Monnard, André Gindroz, J.-J. Porchat, François Pidou, Juste Olivier et Alexandre Vinet. Sainte-Beuve y donna ses célèbres leçons sur Port-Royal. La loi de 1837, qui devait entrer en vigueur en 1838, inaugura une période plus brillante encore. L'Académie fut divisée en trois facultés, celle de Théologie, celle de Droit et celle des Lettres et Sciences. L'enseignement de l'histoire fut régularisé. Des professeurs extraordinaires furent successivement chargés d'enseigner la géographie, la littérature allemande, l'anatomie et la physiologie, la géométrie descriptive. De nombreux cours libres furent donnés dans les différentes facultés. Aux côtés des Monnard

et des Vinet, qui avaient illustré l'ancienne Académie, vinrent s'asseoir, parmi les Vaudois, Samuel Chappuis, Edouard et Charles Secrétan, et, parmi les étrangers, le poète polonais Mickiewicz et le sociologue Melegari, un futur ministre d'Italie. Le nombre des étudiants et externes, qui n'était que de 72 en 1847, monta jusqu'à 238 en 1868. L'année 1873 vit la fondation de l'école de pharmacie; l'année 1877, la création d'une cinquième chaire de droit. Une loi de 1880 posa les bases de la future faculté de médecine en instituant des chaires d'anatomie, de physiologie et d'histologie, grâce auxquelles Lausanne devint l'un des sièges pour l'examen propédeutique médical, comme elle l'était déjà pour les examens de pharmacie. L'Université a été créée par la loi du 10 mai 1890. La faculté de *Théologie* compte cinq chaires; les facultés de *Droit*, de *Médecine* et des *Lettres* en ont chacune sept; la faculté des *Sciences* en dix. La Faculté technique est devenue, sous le nom d'*Ecole d'ingénieurs*, une section de la faculté des sciences. A sa fondation, le corps enseignant comptait 62 membres, professeurs ordinaires et extraordinaires, privat-docents et lecteurs; elle en comptait 97 en 1901. La faculté de droit a organisé un ensemble de cours à l'usage des étudiants allemands. La faculté des Lettres a institué, à partir de 1895, **des Cours de vacances** destinés à fournir aux étrangers, et plus particulièrement aux professeurs de l'enseignement secondaire, aux institutrices et aux étudiants, le moyen de se perfectionner dans l'usage de la langue française. Ils durent six semaines, en juillet et août. Un certificat est délivré aux auditeurs réguliers qui en font la demande.

Extrait du chapitre "L'Université de Lausanne", par M. Jean Bonnard, professeur, paru dans le "Guide de Lausanne", publié chez Th. Sack, libraire.



## AUTORITÉS UNIVERSITAIRES

**L'Université.** — Palais de Rumine et Cité-Devant. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires forment le Sénat universitaire. — Une Commission universitaire, dont la composition est déterminée par le règlement, est chargée d'expédier les affaires courantes. — Le Sénat universitaire nomme pour deux ans son président, qui porte le titre de Recteur. Il n'est pas immédiatement rééligible et il est, autant que possible, choisi successivement dans les diverses facultés. — Le Recteur sortant de charge est Prorecteur de l'Université. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires d'une faculté forment le Conseil de cette faculté. — Les professeurs d'une section forment le Conseil de cette section. — Dans chaque Conseil de faculté, il y a un président, qui porte le titre de Doyen; il est nommé par le Conseil, pour le terme de deux ans. — La section des sciences pharmaceutiques et celle des sciences techniques sont dirigées chacune par un professeur qui porte le titre de Directeur. Ces Directeurs sont nommés par le Conseil d'Etat, pour le terme de deux ans. — Le Sénat, la Commission universitaire, les Conseils de facultés administrent et dirigent, sous la surveillance et la direction supérieures du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

L'Université est placée au chef-lieu du canton. Elle est à la charge de l'Etat. (D'après la loi du 10 mai 1890, modifiée par celles des 12 février 1898 et 17 mai 1902. — Loi du 1 septembre 1882. — Règlement général du 26 janvier 1900.)

**Université de Lausanne.** — *Recteur* : M. DIND, p. e. place Bel-Air, 2. *Prorecteur* : J. BONNARD, p. o. avenue Davel, 7. *Secrétaire* : J. BONZON, Mont-Riant, avenue de la Gare, 11.

**Secrétariat de l'Université.** — Palais de Rumine. — *Bureau*, à gauche en entrant. Téléphone 1371. — *Bureau de M. le recteur*, à gauche en entrant, à côté du Secrétariat.

**Doyens de facultés et directeurs.** — Doyen de la faculté de théologie : M. DE LOES, p. o. Doyen de la faculté de droit : M. DE FÉLICE, p. e. Doyen de la faculté de médecine : M. BUGNION, p. o. Doyen de la faculté des lettres : M. VALLETTE, p. o. Doyen de la faculté des sciences : M. LUGEON, p. e. Directeur de l'école de pharmacie : M. BRUNNER, p. o. Directeur de l'école d'ingénieurs : M. DOMMER, p. o.

## PROFESSEURS HONORAIRES

*Loi du 10 mai 1890, article 30.*

Lehr, Ernest, à Lausanne, science du droit. — de Senarclens, Arthur, à Liège, science du droit. — Walras, Léon, à Clarens,

économie politique. — Forel, François-Alphonse, à Morges, sciences naturelles. — de Cérenville, Edouard, à Lausanne, doct.-méd., sciences médicales. — Renard, Georges, à Paris, littérature française. — Favey, Georges, juge fédéral, science du droit. — Gaudard, Jules, à Lausanne, construction (ponts et constructions métalliques). — Erman, Henri, à Münster, science du droit. — Grenier, William, à Lausanne, mécanique industrielle. — Rabow, Siegfried, à Königsberg, sciences médicales. — Berney, John, à Lausanne, science du droit. — Grenier, Louis, à Lausanne, science du droit.

## PERSONNEL ENSEIGNANT

ABRÉVIATIONS : *p. o.* = prof. ordinaire ; *p. e.* = prof. extraordinaire ; *p. dc.* = privat docent ; *ch. de c.* = charge de cours.

**Personnel enseignant.** — Professeurs : MM. AMSTEIN, *p. o.* Longeraie, 2. BERDEZ, *p. e.* avenue du Théâtre, 3, T. 1001. BIELER, *p. o.* Mont-Paisible, T. 756. BLANC, *p. o.* Rosemont-Terrasse. BONJOUR, *p. e.* rue du Grand-Chêne, 14, T. 1044. BONNARD, *p. o.* avenue Davel, 7, T. 1823. BOSSET, *p. e.* Belles-Roches, 7. BOURGET, *p. o.* rue du Grand-Chêne, 11, T. 398. BRÉLAZ, *p. e.* rue Valentin, 44. BROCHER-DE LA FLÉCHÈRE, Genève, T. 1721. BRUNNER, *p. o.* avenue Davel, 5, T. 451. BUGNION, *p. o.* Genève. BURNIER, *p. e.* Pré-Fleuri, T. 604. CHAVAN, *p.* Grandson. CHENAUX, *p. e.* Villeneuve. CHUARD, *p. e.* L'Anémone, chemin de Malley. COMBE, *p. e.*, rue de Bourg, 26, T. 822. DANDIRAN, *p. o.*, avenue des Toises, 5. DAPPLES, *p. e.*, Béthusy, T. 936. DE FÉLICE, *p. e.*, place St-François, 9, T. 1500. DE LOES, *p. o.*, avenue de la Razole, 6. DEMIÉVILLE, *p. e.*, avenue Agassiz, 2, T. 177. DE SCHOULEPNIKOW, *p. e.* La Tour de Peilz. DE TOURTOULON, *p. e.*, rue Haldimand, 13. DIND, *p. e.*, place Bel-Air, 2; T. 817. DOMMER, *p. o.*, Gai-Coteau, avenue des Alpes. DUFOUR Henri, *p. o.*, Clos Arvel, avenue de Rumine, T. 949. DUFOUR Marc, *p. o.*, rue du Midi, 7, T. 838. DUTOIT Paul, *p. e.*, Solitude, 19. EMERY, *p. o.*, Villa Emery, avenue Charles Secrétan, T. 1108. FORNEROD, *p.* Pully. GAILLARD, *p. e.*, rue Martheray, 5 b, T. 130. GALLI-VALERIO, *p. o.*, Le Châtaignier, av. Général Jomini. GÆRGENS, *p.* Ouchy, T. 689. GOLLIEZ, *p. e.*, Chailly, T. 1106. GUËX, *p. e.*, Mont-Paisible, Montagibert. HERZEN Alexandre, *p. o.*, avenue de l'Eglantine, 7. HERZEN Nicolas, *p. e.*, rue des Terreaux, 4, T. 1734. HOFFET, *p. e.*, l'Abeille, avenue Louis Ruchonnet. JOLY, *p. o.*, Les Apennins, Prilly. KUHLENBECK, *p. o.*, avenue des Alpes, 6. LANDRY, *p. e.*, avenue de Rumine, 55, T. 1410. LÆWENTHAL, *p. e.*, rue du Valentin, 57. LUGEON, *p. e.* pl. Montbenon, 3 B, T. 1404. MAHAIM, *p. e.*, Asile de Cery, T. 1300. MAILLARD, *p. e.*, Simple-Site (Signal). MAILLEFER, *p. e.*, Bugnon, 16. MAURER, *p. o.*, Boa-Vista, Béthusy. MAYOR, *p. o.*, Les Feuillantines, route d'Ouchy. MERCANTON, *p. e.*, villa Decker, av. Juste Olivier, 7.



1515. MERCIER, p. e., Vennes, 26. MERMOD, p. e., villa Chau-  
mény, T. 42. MEYLAN, p. e., Clos-du-Matin. MILLIoud, p. o., Mai-  
son Villard, Fleurettes. MURET Ernest, p. rue Tœpffer, 19, Genève.  
MURET, Maurice, p. e., Les Sorbiers, Av. Ste-Luce, T. 377. NARBEL,  
p. e., La Caroline (Cour). NEESER, p. e., Le Châtaignier, av. Général  
Jomini. PALAZ, p. e. La Valsainte, T. 322 b., 981 app. PARETO, p.  
o., Céligny (Genève). PELET, p. e., Les Clochetons. PERRET, p.  
e., rue du Midi, 2, T. 263. RAMBERT, p. e., rue Beau-Séjour, 3.  
RENEVIER, p. o., Haute-Combe, T. 1390. ROGUIN, p. o., rue Grand-  
Chêne, 5. ROSSIER Edmond, p. o., villa Marlow, T. 891. ROSSIER  
Guillaume, p. e., square de Georgette, 1, T. 1008. ROUD, p. e.,  
Clos-Maria. ROUX, p. o., avenue de la Gare, 1, T. 652. SEILER,  
p. e., Chalet-Fleuri, Montagibert, T. 1314 app., 1212 poly. SIRVEN,  
p. o., avenue de Rumine, 30. SPENGLER, p. e. pl. St-François, 14,  
T. 1539. SPIRO, p. e., Villa Speranza (Cour), T. 2016. SPIRO J.-L.,  
p. e., rue du Valentin, 64. STILLING, p. o., boul. Grancy, 1, T. 1355.  
STRZYZOWSKI, p. e., La Cerisaie. VALLETTE, p. o., Clos-Villard,  
(Fleurettes). VAN VLEUTEN, p. o., avenue des Alpes, 6. VUILLEU-  
MIER, p. o., rue du Midi, 8. WILCZEK, p. o., Villa Neuschwander  
(Ouchy). BONINSEgni, p. suppl., Belle-Côte, av. Recordon.

**Privat-docents.** — MM. BONARD, Arthur, en congé. CHATELAI-  
NAT, villa Albano, T. 870. DE LA HARPE, Le Grillon, avenue des  
Alpes, T. 973. DELHORBE, Clos-du-Matin, 2. DUFOUR Auguste, rue  
du Midi, 1, T. 801. DUSSERRE, Villa Decker (Montagibert), T. 1355.  
DUTOIT Constant, avenue de Georgette, 3. EPERON, place St-  
François, 14, T. 362. GONIN, rue du Grand-Chêne, 11, T. 1442.  
JACCOTTET, Lutry. LARGUIER Jean, rue de Bourg, 29, T. 559. LOS-  
SIER, l'Epi, ch. de Villard. MARTINET, Montagibert, T. 40.  
NICEFORO, en congé. PARIS, boul. de Grancy, 22. RAPIN, Château  
de Beaulieu, T. 2022. REISS, Villa Elpiar, Chamblandes. SCHENK,  
Villa Paleyre. SCHNETZLER, Mont-Fleuri, T. 894. STERNBERG, Av.  
du Closelet, 23. TAILLENS, rue Madeleine, 1, T. 826. TAVERNEY,  
Villa Espérance. TREYER, Fribourg. VULLIET, rue Beau-Séjour, 6,  
T. 1096. WEITH, rue de Bourg, 15, T. 765.

**Lecteur.** — M. ANDRÉ, Villa Pontaise. — M. RADZIKOWSKI  
Casimir, chef des travaux physiologiques, Ecole de Médecine.

**Assistants.** — Anatomie normale : MM. POPOFF, N., Ecole de  
médecine et ROUX Jaques, Ecole de médecine. — Anatomie pa-  
thologique : MM. MARULLAZ, Institut pathologique et RUCKLIN,  
Institut pathologique. — Anatomie comparée et zoologie : M. MU-  
RISIER, Vevey. — Botanique : MM. PACHE, Sainte-Hélène et MAIL-  
LEFER, Arthur, Musée botanique. — Chimie : MM. MELLET,  
Ecole de chimie; TSCHUMY, Ecole de médecine; JACOT, Montbe-  
non, 4. — Chimie industrielle : M. GILLIÉRON, r. Valentin, 54. —  
Géologie : M. LADOR, Clos-du-Matin. — Géophysique : M. JEAN-  
NET, Alphonse, Rolle. — Mathématiques (Ecole d'ingénieurs) :  
M. HOFMANN, Maupas, 26. — Mécanique (Ecole d'ingénieurs) :

M. GILLIARD Francis, secrétaire de l'Ecole d'ingénieurs, rue Valentin, 25. — Minéralogie : M. BERBERIAN Onnig, pl. du Tunnel, 13. — Physique : M. DUTOIT, Constant, 62, Avenue de Georgette, 3.

N.B. — Les noms des « chefs des diverses cliniques » seront indiqués, par affiches, au mois d'avril.

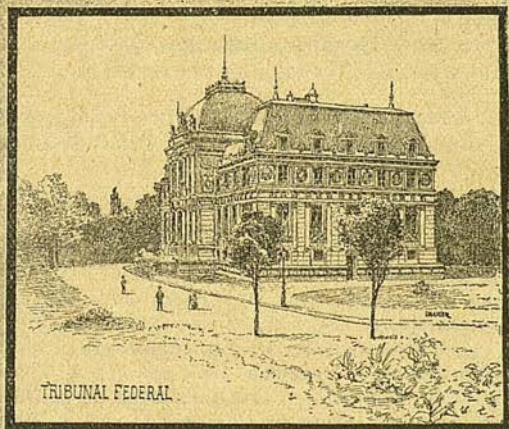
### Comité de patronage des étudiants.

Ce comité, nommé par la Commission universitaire, est composé de professeurs et de personnes s'intéressant à l'Université et à son développement. Il administre la salle de lecture des étudiants; il procure aux étudiants tous les renseignements nécessaires pour faciliter leurs études et leur séjour à Lausanne.

Le Comité est composé de :

M. le recteur de l'Université; MM. Henri Blanc, prof., président; J. Bonnard, professeur; Delessert, rentier, secrétaire; L. Grenier, juge cantonal; Emery, professeur; Kuhlenbeck, professeur; Ch. Pflüger, négociant; Maurer, professeur; André, lecteur.

Les étudiants sont invités à s'adresser au président du Comité, Palais de Rumine.



# Programme des Cours du Semestre d'Été 1906

(D'après le programme officiel de l'Université)

## AUDITOIRES

### LABORATOIRES ET CLINIQUES

*Un tableau spécial des cours est délivré chaque semestre par le Secrétariat de l'Université, bâtiment de Rumine.*

**Pour la Faculté de théologie**, ancienne Université.

**Pour la Faculté de droit**, ancienne Université et Palais de Rumine.

**Pour la Faculté de médecine**, voir cliniques et laboratoires, ci-dessous.

**Pour la Faculté des lettres**, ancienne Université, Palais de Rumine et Ecole normale.

**Pour la Faculté des sciences**, Place du Château, Palais de Rumine, Solitude, Valentin et rue de la Tour.

Pour le détail, voir le *Tableau des Cours du semestre d'été 1906*, en vente au Secrétariat de l'Université, Palais de Rumine.

**LABORATOIRES** : 1. **Laboratoire de chimie** (*place du Château*). T. 1211. Ouvert tous les jours, sauf le samedi après-midi. Directeur : M. BRUNNER, prof. — 2. **Laboratoire de chimie physiologique** (*place du Château*). Directeur : M. BOURGET, prof. (Chef des travaux : M. le prof. D<sup>r</sup> STRYZZOWSKI). — 3. **Laboratoire de thérapeutique** (*place du Château*). Directeur : M. BERDEZ, prof. — 4. **Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène**. (*Solitude 19*). T. 1709. Directeur : M. GALLI-VALERIO, prof. — 5. **Laboratoire de chimie agricole** (analyses agricoles) (*place du Château*). T. 1845. Directeur : M. CHUARD, prof. (*Voir Institut agricole*). — 6. **Laboratoire de chimie industrielle** (*Solitude 19*). Directeur : M. BRÉLAZ, prof. — 7. **Laboratoire de physique** (*place du Château*). T. 984. Directeur : M. H.



DUFOUR, prof. — 8. **Laboratoire de photographie** (*place du Château*). Directeur: M. le D<sup>r</sup> REISS. — 9. **Laboratoire de botanique systématique et microscopie** (*Palais de Rumine*). Directeur: M. WILCZEK, prof. — 10. **Laboratoire de chimie physique et électrochimie** (*Solitude 19*). Directeur: M. Paul DUROI, prof. — 11. **Laboratoire de chimie industrielle** (*Solitude 19*). Directeur: M. Louis PELET, prof. — 12. **Laboratoire de chimie et bactériologie du contrôle des boissons et denrées** (*Solitude 19*). Directeur: M. SEILER, prof. — 13. **Laboratoire de géologie** (*Palais de Rumine*). Directeur: M. M. LUGEON, prof. — 14. **Laboratoire de minéralogie** (*Palais de Rumine*). Directeur: M. GOLLIERZ, prof. — 15. **Laboratoire d'électricité industrielle** (*place du Tunnel*). T. 55. Directeur: M. LANDRY, prof. — 16. **Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée** (*Palais de Rumine, 1<sup>er</sup> étage, aile sud*). Directeur: M. BLANC, prof. — 17. **Laboratoire de physiologie** (*Ecole de Médecine*). T. 1516. Directeur: M. HERZEN, prof. — 18. **Amphithéâtre d'anatomie** (*Ecole de Médecine*). T. 1516. Ouvert tous les jours. Directeur: M. ROUD, prof. — 19. **Laboratoire d'embryologie** (*Ecole de Médecine*). T. 1516. Ouvert tous les jours. Directeur: M. BUGNION, prof. — 20. **Laboratoire d'histologie** (*Solitude 19*). Directeur: M. LÖWENTHAL, prof. — 21. **Institut pathologique** (*Hôpital cantonal*). T. 1362. Directeur: M. STIL-  
LING, prof.

**CLINIQUES**: 1. **Clinique médicale** (*Hôpital cantonal*). T. 1552. Directeur: M. BOURGET, prof. — 2. **Clinique chirurgicale** (*Hôpital cantonal*). Directeur: M. ROUX, prof. — 3. **Clinique obstétricale** (*Hôpital cantonal*). T. 1552. Directeur: M. G. ROSSIER, prof. — 4. **Clinique dermatologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur: M. DINI, prof. — 5. **Clinique ophthalmologique** (*Asile des Aveugles*). T. 588. Directeur: M. Marc DUFOUR, prof. — 6. **Clinique psychiatrique** (*Asile de Cery*). T. 1300. Directeur: M. MAHAIM, prof. — 7. **Clinique otologique et laryngologique**. (*Hôpital cantonal*). Directeur: M. MERMOD, prof. — 8. **Clinique pédiatrique** (*Hôpital cantonal*). Directeur: M. COMBE, prof. — 9. **Poli-clinique** (*Solitude 19*). Directeur: M. DEMIÉVILLE, prof. T. 50.

Les **Etablissements fédéraux d'essais agricoles, à Mont-Calme, Montagibert**, comprennent:

**Etablissement de chimie agricole**. Chef, M. C. Dusserre. Chargé du contrôle du commerce des engrais chimiques, fourrages concentrés, remèdes pour vignes, pour la Suisse française. Analyse des terres, des matières servant à l'agriculture et de ses produits. Champs d'expériences pour l'application rationnelle des engrais.

**Etablissement d'essais de semences**. Chef, M. G. Mar-

tinet. Chargé du contrôle des semences pour la Suisse française. Travaux concernant la sélection et l'amélioration des semences. Essais comparatifs des variétés de plantes agricoles. Renseignements aux agriculteurs et négociants pour tout ce qui concerne la valeur et l'emploi des graines.

**Faculté de théologie protestante.** — M. VUILLEUMIER, p. o. Lect. de morceaux choisis du 1<sup>er</sup> livre des Psaumes, 2 h. Hist. du canon et des princip. versions de l'Ancien-Test. (gr.), 1 h. Explication du Deutéro-Esaïe, 2 h. Hist. d'Israël et de sa relig. (2<sup>e</sup> partie du cours), 4 h. — M. NARBEL, p. e. Exégèse de l'Évang. de Jean (suite), 3 h. Exégèse de la prem. épître de Pierre, 3 h. Hist. du siècle de J.-C. (suite), 2 h. Hist. du texte et des versions du Nouv. Test., 1 h. — M. DANDIRAN, p. o. Hist. du christianisme : la Réforme (suite), 4 h. Symbolique : Luthéranisme et calvinisme, 2 h. Hist. des dogmes : La fin du dogme grec et Augustin, 3 h. — M. CHAVAN, ch. de c. Hist. de la théologie mod. dans les pays de langue française, 2 h. — M. EMERY, p. o. Théologie du Nouv. Test., 6 h. — M. DE LOES, p. o. L'enseignement catéchétique (matière de cet enseig.), 3 h. Analyses de textes, 2 h. Exerc. de prédication et de catéchisation (gr.), 1 h. — M. FORNEROD, ch. de c. Hist. des religions : Les relig. de l'Inde, 2 h. — M. RAPIN, pr. dc. Musique religieuse : Joseph Haydn, 1 h. — TROIS PROFESSEURS A TOUR DE ROLE, Exercices homilétiques et catéchétiques, 2 h.

**Faculté de droit.** — M. ROGUIN, p. o. Introd. aux études juridiques, 2 h. Droit civil comparé : Les différents contrats, 2 h. Droit international privé : La loi fédérale de 1891, 1 h. La nationalité, 1 h. — M. PARETO p. o. Economie politique : Production et consommation, 1 h. Sociologie, 1 h. Economie politique : Commerce (cours et conférence) (M. Boninsegni, suppl.), 3 h. Science financière (M. Boninsegni, suppl.), 1 h. Statistique (M. Boninsegni, suppl.), 2 h. — M. RAMBERT, p. e. Droit civil vaudois : Puissance paternelle. Tutelle. Interdiction, 3 h. Procédure civile : Procédure contentieuse, 2 h. — M. DE FÉLICE, p. e. Droit des obligations, partie génér. : Extinction, modalités, cession des obligations. Droits réels. — Partie spéc. : Étude de divers contrats, 3 h. Droit commercial : Lettre de change et autres effets de commerce, 2 h. — M. X. Droit public général. Droit public fédéral. — M. MERCIER, p. e. Droit pénal : a) Partie gén. : Le droit de punir. Les peines. b) Partie spéc. : Délits contre l'individu, les mœurs et la famille, 4 h. Procédure pénale, 2 h. — M. N. HERZEN, p. e. Droit romain : Droit des obligations, partie gén. 2 h. System des römischen Privatrechts (priv.) 6 h. Exégèse des Pandectes, 1 h. Séminaire romain (priv. et gr.), une fois par quinzaine. — M. DE TOURTOULON, p. e. Hist. du droit dans l'antiquité, 1 h. Hist. du droit moderne : Hist. du mariage et des régimes matrimoniaux, 3 h. Syst. du droit romain : Droit de famille, de succession. Obligations (partie spéc.). 3 h. Droit civil français : Les contrats (suite), 2 h. — M. KUHLENBECK, p. o. Römische Rechtsgeschichte (Staatsrecht, Quellen, Zivilprozess) verbunden mit Uebungen, 6 h. Deutsches bürgerliches Recht (Allg. Teil, und zwar Buch 1) mit Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger, 6 h. — M. VAN VLEUTEN, p. e. Deutsche

Rechtsgeschichte, 4 h. Bürgerliches Gesetzbuch I (Buch II, Recht der Schuldverhältnisse), 4 h. — M. SPENGLER, p. e. Médecine légale, 2<sup>e</sup> partie, 1 h. — FAVEY, juge fédéral. Le recours de droit civil au Tribunal fédéral (suite), la cassation et la revision, 2 h. — M. GRENIER, juge cantonal. Droit administratif vaudois : Impôts, 1 h. — STERNBERG, p. dc. Deutsches Reichs- und Landesstrafrecht, 4 h. Deutscher Reichs-Civilprocess, I Teil, 4 h. Rechtsphilosophie, 2 h. — M. REISS, p. dc. Photographie judiciaire et police scientifique : Examen des documents écrits faux, etc.; la méthode dactylographique pour la recherche de l'identité, 1 h.

**BEMERKUNG.** — Die deutschen Studien- und Prüfungsordnungen empfehlen: Für das erste Semester: Geschichte und System des römischen Rechts. Einführung in die Rechtswissenschaft. Uebungen im römischen Recht. Theoretische oder praktische Nationalökonomie. — Für das zweite Semester: Deutsches Bürgerliches Recht, I. Theil. Deutsche Rechtsgeschichte und Grundzüge des deutschen Privatrechts. Uebungen im Bürgerlichen Recht für Anfänger. Praktische oder theoretische Nationalökonomie.

**Etudes de sciences sociales.** — Facultés de droit et des lettres. — MATIÈRES OBLIGATOIRES<sup>1</sup>. — Philosophie générale. Lettres : 36 (M. Millioud) : Une des langues enseignées à la Faculté des lettres et sa littérature. Sociologie (y compris les systèmes sociaux). Economie politique (y compris la démographie et l'histoire des doctrines économiques). Droit : 5 et 6 (M. Pareto) ; 7 (M. Boninsegni). Eléments du droit privé et du droit public. Droit : 1 (M. Roguin) Histoire politique. Lettres : 31 (M. Rossier).

**MATIÈRES A OPTION.** — Une deuxième langue enseignée à la Faculté des lettres et sa littérature. L'anthropologie dans ses rapports avec les sciences sociales. Histoire des relig. Lettres : 34 (M. Fornerod). Statist. : 9 (M. Boninsegni). Législat. sociale. Géographie (dans ses rapports avec les sciences sociales). Science des finances : 8 (M. Boninsegni). Droit international public ou privé. Droit administratif : 31 (M. Grenier). Théorie générale du droit pénal. Droit : 16 et 17 (M. Mercier). Ethnopsychie. Lettres : 28 (M. Maurer).

**Faculté de médecine.** M. BRUNNER, p. o. Chimie organique, 7 h. Trav. au laboratoire de chimie, 3 après-midi. — M. Henri DUFOUR, p. o. Physique expérim. : Optique, physique, électricité, 5 h. Laboratoire de physique : Travaux prat., 1 après-midi. Météorologie de la Suisse (publ.), 2 h. — M. WILCZEK, p. o. Botanique systématique, 4 h. Détermin. des plantes, 2 h. — M. BLANC, p. o. Anatomie comparée et systématique des vertébrés, 6 h. Anatomie et physiologie générales : Appareils et fonctions de nutrition, 2 h. Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée (vertébrés), 4 h. — M. BUGNION, p. o. Embryologie : I. Embryologie générale ; II. Organogénie, 5 h. Travaux embryologiques, 2 après-midi. Travaux de laboratoire pour étudiants avancés, tous les jours. — M. ROUD, p. e. Anatomie descript. : Système nerveux et organes des sens, 5 h. — M. A. HERZEN, p. o. Physiologie : Système nerveux, 6 h. Démonstr. au laboratoire, 1

<sup>1</sup> Les chiffres indiqués après chaque cours reportent au « Programme officiel ».

après-midi. Trav. pour étudiants avancés (éventuellement). — M. LÆWENTHAL, p. e. Histologie : Partie spéc., 2 h. Laboratoire d'histologie, 2 après-midi. Trav. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. STILLING, p. o. Anatomie pathologique spéciale (2<sup>e</sup> partie), 3 h. Cours prat. d'histologie pathologique, 4 h. Trav. de laborat. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. BOURGET, p. o. Clinique médicale, 5 fois par semaine 1 1/2 h. Examen du malade. Auscultation et percussion, 2 h. Chimie physiologique avec laboratoire (Chef des travaux : M. le prof.-Dr Strzyzowski), 1 après-midi. — M. ROUX, p. o. Pathologie externe (2<sup>e</sup> partie), 3 h. Pansements et appareils ; exercices de diagnostic (en collabor. avec le chef de clinique), 2 h. Clinique chirurgicale et gynécologique, 6 fois par semaine 1 1/2 h. — M. G. ROSSIER, p. e. Clinique obstétricale, 3 fois par sem. 1 1/2 h. Polyclinique obstétricale et cours de toucher, 6 h. Répétit. des opérat. obstétricales au mannequin, 2 h. Obstétrique, cours théor. 1<sup>re</sup> partie, 2 h. — M. M. MURET, p. e. Gynécologie théor. (Pathologie de l'utérus), 2 h. Polyclinique gynécologique, 4 h. — M. M. DUFOUR, p. o. Clinique ophthalmologique, 4 h. Cours d'ophthalmoscopie (avec le conc. de M. le Dr Gonin, p. dc., pour un nombre limité de particip.) 2 h. — M. SPENGLER, p. e. Médecine légale, 3 h. Exercices pratiques selon le matériel disponible. — M. DEMIÉVILLE, p. e. Polyclinique, 3 fois par sem. 1 1/2 h. — M. DIND, p. e. Cours théor. et prat. sur les affections syphilitiques, démonstr. cliniques de maladies cutanées, 2 h. Laboratoire d'histologie cutanée et radiothérapie (avec le conc. de M. Narbel, chef de clinique), 1 h. — M. COMBE, p. e. Clinique de pédiatrie, 2 h. — M. GALLI-VALERIO, p. o. Hygiène, 3 h. Parasitologie (cours théor. sur les parasites végétaux et les maladies qu'ils déterminent dans nos climats et dans les pays chauds), 2 h. Cours pratique de parasitologie, 3 h. Hygiène industrielle, 1 h. Travaux de labor. pour étud. avancés et médecins, tous les jours. — M. MAHAIM, p. e. Clinique psychiatrique, 2 fois par sem., 2 h. — M. PERRET, p. e. Cours de médecine opératoire (théor. et prat.), 3 fois par sem. 2 h. — M. BERDEZ, p. e. Thérapeut. et matière médicale, 3 h. Electricité médicale, 1 h. — M. STRYZOWSKI, p. e. Chimie médicale et prépar. des médicaments, 2 h. — M. MERMOD, p. e. Oto-rhino-laryngologie (théorie et exercices pratiques), 2 fois par sem. 2 h. — M. ÉPERON, p. dc. Polyclinique ophthalmologique (priv.), 1 fois par sem., 1 1/2 h. — M. Aug. DUFOUR, p. dc. Examen fonctionnel de l'œil, 1 h. — M. VULLIET, p. dc. Chirurgie spéc. (gr.), 2 h. — M. TREYER, p. dc. Séméiologie du syst. nerveux, 1 h. — M. GONIN, p. dc. Ophthalmoscopie (avec M. le prof. M. Dufour), 2 h. Chapitres choisis d'ophthalmologie (gr.), 1 h. — M. TAILLANS, p. dc. Maladies infectieuses, 2 h. — M. Jean LARGUER, p. dc. Ne professe pas ce semestre. — M. WEITH, p. dc. Diagnostic obstétrical au mannequin, 1 h. Hygiène de la grossesse, 1 h. — M. de la HARPE, p. dc. Ne professe pas ce semestre. — M. SCHENK. Laborat. d'anthropologie (gr.), 1 après-midi.

**Faculté des lettres.** — M. VALLETTE, p. o. Etudes sur la littér. latine au temps de l'Empire, 4 h. Exercices prat., 1 h. — M. MEYLAN-FAURE, p. e. Encyclopédie de la philologie grecque (suite), 1 h. Littérat. grecque., 2 h. Explic. de Théocrite. 2 h. Confér. de littérat., 1 h. Confér. de gramm. (Iliade), 1 h. — M. SIRVEN, p. o. La littér. et la société de 1610 à 1650, 2 h. Confér., 2 h. Textes français modernes, 1 h. — M. BURNIER, p. e. La poésie alpestre, 1 h. Confér. 1 h. — M. BONNARD, p. o. Gramm. comparée des langues romanes : Morphologie, 2 h. Hist. de la langue française, 1 h. Hist. de la littérature

française au moyen-âge, 2 h. Hist. de la littérature italienne au seizième siècle, 1 h. Hist. de la littérature provençale (gr.) 1 h. Lecture de textes vieux-français, 1 h. Lecture de textes italiens, 1 h. Lecture de textes provençaux (gr.), 1 h. — M. E. Muret, p. Littérature espagnole : Le théâtre avant Lope de Vega (publ.), 1 h. Conférence : Explicat. des *Novelas Ejemplares*, de Cervantes (publ.), 1 h. — M. MAURER, p. o. Littérat. allemande : Les Romantiques, 2 h. Conf. allemande, 1 h. *Mittelhochdeutsche Texte*, 1 h. Conf. anglaise, 1 h. Conf. russe, 1 h. Littér. comparée : Etudes ethnopsychiques sur le quatorzième siècle, 1 h. — M. E. ROSSIER, p. o. Hist. romaine, 2 h. L'Europe au temps de Charlemagne, 1 h. Hist. politique et diplomatique de l'Europe de 1870 à 1900, 2 h. Conf. et travaux pratiques (pr. et gr.), 1 h. — M. MAILLEFER, p. e. La Suisse de 1291 à 1353 (publ.), 2 h. — M. FORNEROD, ch. de c. Hist. des religions : Les religions de l'Inde, 2 h. — M. MILLIOUD, p. o. Hist. de la philosophie ancienne et médiévale, 3 h. Philosophie générale : Problèmes du monde physique, 2 h. — M. GUËX, p. e. L'enseignem. par les choses et l'enseignem. par les mots, 2 h. Conf. pédagogique, 1 h. — M. PAREYO, p. o. Economie politique : Production et consommation, 1 h. Sociologie, 1 h. — M. BONINSEGGI, suppl. Economie politique : Commerce (cours et conf.), 3 h. Science financière. 1 h. Statistique, 2 h. — M. SPIRO, p. e. Langue arabe : Grammaire. Explic. de textes faciles, 1 h. Cours pour étudiants plus avancés : Explic. de Al-Fakhri et des Moallaqât, 2 h. Langue turque : Grammaire. Explic. de divers auteurs, 2 h. Explic. du Koran, d'après Al-Baydaoui, 1 h. Etude chronologique du Koran, 1 h. Epigraphie sémitique : Explic. d'inscriptions himyarites, 1 h. — M. GÖRGENS, p. Cours d'arabe : 1. Koran, sourates mecquoises, 4 h. 2. Grammaire arabe : 2<sup>e</sup> partie, syntaxe, 2 h. 3. Introduction au Koran, 1 h. Langue syriaque, 2<sup>e</sup> partie, syntaxe, 2 h. Lecture d'auteurs, 2 h. — M. TAVERNEY, p. dc. Versific. du français moderne, 1 h. Etude de vieux textes roumains (pr. et gr.), 1 h. — M. CHATELANAT, p. dc. Hist. de la sculpture italienne au quinzième et au seizième siècle, 2 h. Les arts en Italie au seizième siècle. Michel-Ange (publ.), 1 h. — M. Jean LARGUIER, p. dc. (Ne professe pas ce semestre).

**Cours libres.** — M. WELLAUER, Dr ès lettres. Les institutions politiques d'Athènes (publ.), 1 h. — M. SCHACHT, Dr phil. Langue sanscrite : Interprét. des textes en prose contenus dans la Grammaire de Stenzler (publ.), 1 h. — M. FRAMPTON, M. A. The age of Dryden and the age of Pope, 1660-1740, 1 h. Exercices pratiques, en anglais, 1 h.

**Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne<sup>1</sup>.**

— M. SIRVEN, p. o. Littérature française : La littérat. et la société de 1610 à 1650 (8), 2 h. Conférences (9), 2 h. Textes français modernes (10), 1 h. — M. BONNARD, p. o. Hist. de la langue française (14), 1 h. Hist. de la littérature française au moyen âge (15) 2 h. — M. E. ROSSIER, p. o. Hist. politique et diplomatique de l'Europe de 1870 à 1900 (31), 2 h. — M. MILLIOUD, p. o. Philosophie générale (36), 2 h. — M. GUËX, p. e. L'enseignement par les choses et l'enseignement par les mots (37), 2 h. Conférence pédagogique (38) 1 h. — M. TAVERNEY, p. dc. Versification du français moderne (55), 1 h. — M. ANDRÉ, lecteur. Langue française : Lecture analytique de textes modernes, au point

<sup>1</sup> Les chiffres indiqués après chaque cours renvoient au « Programme officiel ».

de vue du style et de la lexicologie, 2 h. Encyclopédie: Etudes diverses (sciences, beaux-arts, industries, actualités) propres à étendre la connaissance du vocabulaire, 2 h. Lectures françaises: Notes sur les écrivains modernes; lecture de pages choisies de leurs œuvres, 2 h. Diction: Règles, exemples et exercices de lecture et de prononciation, 1 h. Traduction: Traductions préparées, ou à livre ouvert, de textes allemands, 1 h. Grammaire: Revision des principales règles. Exercices syntaxiques, 1 h. Linguistique: Particularités du français actuel. Néologismes. Gallicismes, 1 h. Séminaire franç. (pr. et gr.), une soirée par quinzaine.

**Cours de vacances** (19 juillet-29 août). — M. VALLETTE, p. o. Littérat. française: Les débuts du dix-huitième siècle, 9 leçons. Etude de quelq. fables de La Fontaine, 3 leçons. — M. BONNARD, p. o. Hist. de la langue française, 9 leçons; Sémantique, 3 leçons. — M. MAURER, p. o. Traduct. d'allemand en français, 3 leçons. Traduct. d'anglais en français, 3 leçons. Traduct. de russe en français, 3 leçons. La façon de rendre en français l'ordre des idées et les principaux rapports grammaticaux des trois langues qui servent de base aux exercices de traduct. ci-dessus indiqués, 3 leçons. Les innovations pratiquées dans l'enseignement des langues vivantes, 6 leçons. — M. E. ROSSIER, p. o. Questions de politique contemporaine, 12 leçons. — M. MILLIoud, p. o. Etudes de style sur les grands écrivains français, 12 leçons. — M. TAVERNEY, p. dc. Phonologie du français moderne: Etude théor. et pratique, 12 leçons. — M. ANDRÉ, lecteur. Diction et prononciation: Théorie et exercices, 6 leçons. Etudes lexicologiques, 6 leçons. En France: La bataille des idées, 6 leçons.

Un certain nombre de leçons seront, comme d'habitude, consacrées à des exercices. Les auditeurs qui désirent faire plus de travaux personnels que n'en comporte le programme, auront la faculté de prendre des inscriptions pour les conférences pratiques désignées ci-dessous:

19 juillet-8 août. — M. VALLETTE. Lect. expliquée de textes français modernes, 6 leçons. — M. BONNARD. Exercices d'étymologie, 6 leçons. — M. ROSSIER. Lect. de journaux politiques: Explic. et discussions, 6 leçons. — M. TAVERNEY. Exerc. de prononciation, 6 leçons. — M. Ed. GILLIARD. Composition, 6 leçons.

9-29 août. — M. MILLIoud. Explic. d'auteurs, 6 leçons. — M. ANDRÉ. Exerc. grammaticaux, 6 leçons. — M. Ed. GILLIARD. Composition, 6 leçons. — M. TAUXE. Exerc. de diction, 6 leçons.

S'adresser, pour tous renseignements, au directeur des cours, M. le professeur J. BONNARD, avenue Davel, 7 (Téléphone 1823).

**Faculté des sciences. Section des sciences mathématiques, physiques et naturelles.** — a) *Sciences mathématiques.* — M. AMSTEIN, p. o. Calcul différentiel et intégral, 5 h. Exerc. de calcul, 2 h. Théorie des fonctions elliptiques, 3 h. Théorie des équations différentielles ordinaires, d'après S. Lie, 2 h. — M. JOLY, p. o. Géom. analytique (suite), 2 h. Géom. descriptive (suite), 2 h. Epures de géom. descriptive, 4 h. Courbes planes (suite), 2 h. — M. MAYOR, p. o. Mécanique rationnelle I, 4 h. Mécanique rationnelle II, 2 h. Physique mathématique, 2 h. — M. Henri DUFOUR, p. o. Physique spéciale: Optique physique. Electrostatique, 3 h.

b) *Sciences physiques et naturelles.* — M. MAILLARD, p. e. Astronomie: La lune, le système planétaire, les étoiles, 4 h. Mécanique cé-

leste, 1 h. Calcul intégral avec applicat. aux sciences, 3 h. — M. H. DUFOUR, p. o. Physique expérimentale: Optique physique, électricité, 5 h. Laborat. de physique: Trav. pratiques pour les commençants, 1 après-midi. Physique spéciale (12) 3 h. Météorologie de la Suisse (publ.), 2 h. Conf. et répétitions, 1 h. — M. BRUNNER, p. o. Chimie organique, 7 h. Chimie organique: Série aromatique (suite) (gr.), 1 h. Trav. au laboratoire de chimie, 3 après-midi: Trav. au laborat. de chimie pour les étudiants avancés, tous les jours, sauf le samedi. — M. BRÉLAZ, p. e. Chimie industrielle: Composés nitrés, explosifs, 2 h. Chimie industrielle: Corps gras, 2 h. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique: Gravimétrie, 2 h. — M. SEILER, p. e. Analyse chimique des denrées alimentaires et des boissons, 2<sup>e</sup> partie, 3 h. Analyse bactériologique générale, avec application à l'examen des denrées et des boissons, 2<sup>e</sup> partie, 2 h. Laboratoire d'analyse des denrées et des boissons, 2 après-midi. Trav. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. PELET, p. e. Chimie industr.: Fabric. des prod. chimiques, 2 h. Chimie industr.: Matières colorantes, 2 h. Labor. de chimie industr., 4 après-midi. Trav. de laborat. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. BOURGET, p. o. Chimie physiolog. avec labor. (Chef des trav.: M. le prof. Dr. Strzyzowski), 1 après-midi. — M. P. DUTOIT, p. e. Chimie physique (mécanique chimique), 2 h. Electrochimie, 2 h. Chimie physique: Sujets choisis, 2 h. Exercices pratiques de chimie physique, 1 après-midi. Trav. de labor. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. RENEVIER, p. o. Paléontologie: Vertébrés, 2 h. Stratigraphie, 1 h. — M. GOLLIEZ, p. e. Minéralogie théorique, 4 h. Pétrographie, 2 h. Laborat. de minéralogie et pétrographie, 4 h. Labor. pour étudiants avancés, suiv. accord avec les intéressés. — M. LUGNON, p. e. Géologie gén. et appliquée, 2 h. Géographie physique, 2 h. Labor. de géologie et paléontologie, 4 h. Labor. pour étudiants avancés, tous les jours. Excursions géologiques et géographiques, 4 à 8 jours par mois. — M. BLANC, p. o. Anatomie comparée et systématique des vertébrés, 6 h. Anatomie et physiologie générales, 2 h. Labor. de zoologie et d'anatomie comparée (vertébrés), 4 h. Trav. pour étudiants avancés, tous les jours, sauf le samedi. — M. BUGNION, p. o. Embryologie: I. Embryologie générale; II. Organogénie, 5 h. Travaux embryologiques, 2 après-midi. Travaux de laboratoire pour étudiants avancés, tous les jours. — M. WILCZEK, p. o. Botanique systématique, 4 h. Détermination des plantes, 2 h. Laboratoire de botanique, 2<sup>e</sup> partie, 1 après-midi. Travaux pour étudiants avancés, tous les jours. Laboratoire de physiologie (pour étudiants avancés) 1/2 journée. Excursions botaniques, une toutes les semaines.

**Excursions scientifiques.** — Chaque semaine, quand le temps le permet, ont lieu des excursions botaniques, géologiques et géographiques. Ces excursions sont d'un jour ou deux; elles ont lieu le samedi ou le dimanche. Ne sont autorisés à y participer que les étudiants qui suivent ou ont suivi les cours auxquels ces excursions se rapportent. A la fin du semestre ont lieu des voyages spéciaux d'études de botanique, de géologie et de géographie physique.

**Cours de privat-docents.** — M. SCHENK. Laboratoire d'anthropologie (gr.), 1 après-midi. — M. CONST. DUTOIT. Chap. choisis d'optique et d'électricité, 1 h. — M. REISS. Photographie théorique, 1 h. Laboratoire, 2 h. — M. JACCOUET. Chapitres choisis de la théorie du potentiel (gr.), 2 h.

**Exercices pédagogiques et scientifiques.** — a) Pour les sciences mathématiques, sous la direction de MM. les professeurs Amstein, Joly, Maillard et Mayor, une fois par quinzaine. b) Pour les sciences physiques, sous la direct. de MM. les prof. Brunner et H. Dufour, une fois par quinzaine. c) Pour les sciences géologiques, sous la direct. de MM. les prof. Renevier et Lugeon, une fois par quinzaine. d) Pour les sciences biologiques, sous la direct. de MM. les prof. Blanc et Wilczek, une fois par quinzaine.

**Section des sciences pharmaceutiques, soit Ecole de pharmacie**<sup>1</sup>. — M. BRUNNER, p. o. Chimie organique (20), 7 h. Chimie organique: Série aromatique (suite) (gr.) (21), 1 h., Trav. au laboratoire de chimie (22), 3 après-midi. Chimie pharmaceutique (suite, gr.), 1 h. — M. BRÉLAZ, p. e. Chimie indust. (24): Composés nitrés, 2 h. Chimie indust. (25): Corps gras, 2 h. Analyses techniques, 2 h. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique: Gravimétrie (26), 2 h. — M. BOURGET, p. o. Labor. de chimie physiologique (35), 1 après-midi. — M. HENRI DUFOUR, p. o. Physique expérim. (16), 5 h. Trav. pratiques au laborat. (17), 1 après-midi. Météorologie de la Suisse (publ.) (18), 2 h. — M. GELLIEZ, p. e. Minéralogie théorique (43), 4 h. — M. LUGÉON, p. e. Géologie génér. et appliq. (47) 2 h. — M. BLANC, p. o. Anatomie et physiologie générales (53), 2 h. — M. WILCZEK, p. o. Botanique systématique (59), 4 h. Botanique pharmaceutique, 2 h. Pharmacognosie (suite), 2 h. Déterm. des plantes (60), 2 h. Labor. de botanique, 2<sup>e</sup> partie (61), 1 après-midi. Labor. de pharmacognosie, 1 après-midi. Travaux pour étudiants avancés (62), tous les jours. Microscopie botanique (suite), 2 h. Excursions botaniques (64), une toutes les semaines. — M. GALLI-VALERIO, p. o. Hygiène, 3 h. Parasitologie, 2 h. Cours prat. de parasitologie, 3 h. Hygiène indust., 1 h. Travaux pour étudiants avancés, tous les jours. — M. SEILER, p. e. Analyse chim. des denrées aliment. et des boissons, 2<sup>e</sup> partie (27), 3 h. Analyse bactériologique générale (28), 2 h. Pharmacie, 2<sup>e</sup> partie, 1 h. Les nouveaux médicaments, 2<sup>e</sup> partie, 1 h.

**Section des sciences techniques, soit Ecole d'ingénieurs.** — M. AMSTEIN, p. o. Calcul différentiel et intégral, II. (1), 5 h. Exerc. de calcul (2), 2 h. — M. JOLY, p. o. Géom. analytique, II (5), 2 h. Géom. descriptive, II (6), 2 h. Épures de géom. descriptive, II (7), 4 h. — M. MAYOR, p. o. Mécanique rationnelle, I (9), 4 h. Mécanique rationnelle, III (10), 2 h. Exerc. de mécanique, 1 h. Statique graphique, II, 2 h. Statique graphique IV, 2 h. Épures de statique graphique, 4 h. — M. MAILLARD, p. e. Elém. de calcul infinitésimal, II. Calcul intégral (15) 3 h. — M. HENRI DUFOUR, p. o. Physique spéciale, II, (12) 3 h. Physique générale, II (16) 5 h. Laboratoire de physique (17) 4 h. — M. BRUNNER, p. o. Chimie organique, I (20), 7 h. Chimie organique, III (21), 1 h. Laboratoire de chimie analytique (22), 16 h. — M. BRÉLAZ, p. e. Chimie indust. II: Composés nitrés et explosifs (24), 2 h. Chimie indust., IV: Corps gras (25), 2 h. Analyses et essais de chimie indust., 1 h. — M. PELET, p. e. Chimie indust., II: Produits chimiques (31), 2 h. Chimie indust. IV: Produits chimiques, 2 h. Chimie indust., VI: Matières colorantes (32) 2 h. Installat. industrielles (en collaboration avec M. le prof. Dapples),

<sup>1</sup> Les chiffres indiqués après chaque cours renvoient au « Programme officiel. »



2 h. Laborat. de chimie industr. (33), 4 après-midi. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique, II: Gravimétrie (26), 2 h. — M. P. DUFOIT, p. e. Chimie physique, II (36), 2 h. Electrochimie, I (37), 2 h. Laborat. de chimie physique et d'électrochimie (40), 8 h. — M. GOLIEZ, p. e. Minéralogie, II (43), 4 h. Répétit. de minéralogie, 2 h. — M. LUGEON, p. e. Géologie générale et appliquée, II (47), 2 h. Excursions géologiques (51) 1 journée. — M. CHENAUX, p. e. Topographie, II, 2 h. Signaux de chemins de fer, 2 h. Exerc. de topographie sur le terrain, 1 après-midi. Exerc. de géodésie sur le terrain, 1 après-midi. — M. BOSSET, p. e. Ponts en maçonnerie, 3 h. Constr. de routes et chemins de fer, II, 2 h. Constr. de routes et chemins de fer, IV, 2 h. Exerc. et projets, 8 h. — M. DOMMER, p. o. Résistance des matériaux, 4 h. Constr. en bois, 2 h. Constr. métalliques, I, 2 h. Constr. métalliques, III, 2 h. Exerc. de projets, 3 après-midi. — M. BONJOUR, p. e. Exerc. et projets d'architecture, 4 h. — M. NEESER, p. e. Eléments des machines, I, 1 h. Eléments des machines, III, 2 h. Résist. des matériaux (chap. spéciaux), 2 h. Hydraulique, 3 h. Machines hydrauliques, II, 2 h. Exerc. d'éléments des machines, 8 h. Projets de machines hydrauliques, 8 h. Exerc. d'hydraulique, 1 h. — M. HOFFET, p. e. Travaux des métaux, 1 h. Engins de levage, 2 h. Croquis et projets d'engins de levage, 4 h. Machines thermiques, I, 3 h. Machines thermiques, III, 3 h. Projets de machines thermiques, 8 h. — M. de SCHOULEPNIKOW, p. e. Travaux hydrauliques, I, 2 h. — M. LANDRY, p. e. Electricité industrielle, II, 2 h. Electricité industrielle, IV, 2 h. Constr. électro-mécaniques, 4 h. Exerc. et projets d'électricité industrielle, 4 h. Laboratoire d'électricité industrielle, 1 après-midi. — M. DAPPLES, p. e. Physique industrielle, II, 2 h. — M. J.-L. SPIRO, p. e. Législation industrielle, 2 h. — M. GAILLARD, p. e. Installations électriques, 2 h. — M. MERCANTON, p. e. Mesures électriques I et II, 2 h. Laboratoire d'électricité industrielle, 1 après-midi. — M. PARIS, p. dc. Béton armé: Applications (gr.), 1 h.

Des **excursions techniques** nombreuses sont organisées par l'Ecole d'ingénieurs, excursions ayant pour but la visite des fabriques, établissements industriels et travaux d'art intéressants de la région.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**Division en Facultés.** — L'Université comprend : une Faculté de théologie protestante ; une Faculté de droit ; une Faculté de médecine ; une Faculté des lettres ; une faculté des sciences. Cette dernière se divise en trois sections : a) Sciences mathématiques, physiques et naturelles ; b) Sciences pharmaceutiques, soit Ecole de pharmacie ; c) Sciences techniques, soit Ecole d'ingénieurs.

**Année universitaire.** — L'année universitaire est divisée en deux semestres. Le semestre d'hiver commence le 15 octobre et finit le 25 mars. Le semestre d'été commence le 8 avril et finit le 25 juillet. Les cours ne sont interrompus que les jours de fêtes religieuses ou civiles et durant 8 jours au nouvel-an. Il n'y a pas de vacances à la Pentecôte.

**Immatriculation.** — L'étudiant doit établir qu'il est bachelier ès lettres du Gymnase de Lausanne, ou qu'il a subi des examens satisfaisants sur le programme du **Gymnase scientifique**. Le diplôme du Gymnase de l'École supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne donne droit à l'immatriculation, et à l'admission dans les Facultés des lettres, des sciences et de droit. S'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, l'étudiant doit justifier qu'il est porteur d'attestations démontrant qu'il peut suivre avec fruit l'enseignement supérieur. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes apprécie ces attestations, après préavis de l'Université. Les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre Université sont admis de droit. L'étudiant doit adresser sa demande au Recteur de l'Université, avant le 15 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 8 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés jouissent seuls du droit à l'obtention d'un grade; ils sont au bénéfice de dispositions spéciales pour les études et les recherches dans les collections publiques. La finance d'immatriculation est de 20 francs; elle est réduite de moitié pour les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre université. Toute personne qui désire suivre les cours à titre d'auditeur doit se faire inscrire au secrétariat, en acquittant la finance des cours, plus une finance d'inscription de 2 francs. Chaque étudiant ou auditeur est tenu d'indiquer son adresse au bureau de l'Université, et d'aviser immédiatement celui-ci de ses changements d'adresses. En demandant leur immatriculation, les étudiants laissent en dépôt au secrétariat leurs certificats d'études. La finance d'exmatriculation est de 5 francs.

**Cours.** — Il y a à l'Université trois sortes de cours: a) les **cours universitaires** proprement dits (*collegia privata*), destinés seulement aux étudiants et aux auditeurs; b) les **cours particuliers** (*collegia privatissima*); c) les **cours publics** (*collegia publica*), pour lesquels il n'est perçu qu'une finance d'inscription de 2 francs. La rétribution des cours universitaires (*collegia privata*) est fixée à 5 francs par semestre, pour chaque heure hebdomadaire. L'étudiant acquitte les finances réglementaires avant le 25 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 18 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un ou plusieurs cours universitaires (*collegia privata*), représentant au moins 6 h. par semaine. De ces 6 h., 3 au moins doivent être suivies dans la Faculté où l'étudiant déclare vouloir être inscrit.

Chaque étudiant reçoit un carnet dans lequel il inscrit ses cours et qu'il fait signer par les professeurs au commencement et à la fin du semestre. Les auditeurs peuvent également réclamer un carnet.

**Dispenses et bourses.** — Les étudiants qui désirent être dispensés de la finance des cours doivent en adresser la demande au recteur qui transmet cette requête, avec le préavis du Conseil de la Faculté intéressée, au Département de l'Instruction publique et

des cultes. Ces formalités doivent être remplies dans les dix jours qui suivent l'ouverture du semestre.

Des bourses peuvent être accordées par le Conseil d'Etat aux étudiants méritants qui en font la demande.

**Grades. Diplômes. Examens. Certificats.** — Pour obtenir un grade ou un diplôme à l'Université de Lausanne, le candidat doit y être ou y avoir été immatriculé. Les conditions requises pour l'obtention des grades et des diplômes universitaires sont fixées par les règlements des Facultés. Les titres universitaires et les diplômes sont délivrés par l'Université, sur le préavis de la Faculté intéressée et signés par le Recteur, le Doyen et le Secrétaire de l'Université.

Examens de diplômes : dernière semaine de chaque semestre et commencement du semestre d'hiver. Les soutenances de thèses et les examens du doctorat peuvent seuls avoir lieu en dehors de ces périodes. Le programme et le tableau des cours sont ainsi élaborés : a) licence en théologie, 8 semestres ; b) licence en droit, 6 semestres ; c) licence ès lettres, 4 semestres ; d) licence ès sciences, 4 semestres ; e) diplômes d'ingénieurs, 7 semestres ; f) propédeutique médical, 5 semestres ; g) examen fédéral de médecine, 5 semestres, à partir du propédeutique ; h) examen fédéral de pharmacie, 4 semestres, à partir de l'examen de commis.

*Certificats de cours.* — L'étudiant qui le désire reçoit à la fin du semestre un certificat de cours ; il paie par examen une finance de 5 fr. Les certificats de cours et d'examens, signés par les professeurs intéressés, sont transmis au Bureau de l'Université qui y appose un timbre spécial mentionnant que ce ne sont pas des diplômes.

Comme caissier de l'Université, le secrétaire perçoit toutes les finances payées par les étudiants. Il touche en outre une somme de 5 fr. par diplôme. Cette finance est payée par le gradué. En qualité d'huissier de l'Université, le bedeau reçoit de chaque licencié ou ingénieur une gratification de 5 fr. et de chaque docteur une gratification de 10 fr.

*Assurances et salle de lecture.* — Il existe, sous le nom de Caisse des assurances et de la salle de lecture, une caisse destinée : 1° à indemniser les étudiants malades ; 2° à assurer les étudiants en médecine et en sciences contre les accidents professionnels qui pourraient les atteindre ; 3° à subvenir aux dépenses de la salle de lecture universitaire.

Cette caisse est alimentée par une cotisation semestrielle de 5 fr. exigée de tous les étudiants et payée par eux dans les mêmes délais que les finances d'études.

*Prix de Faculté. Concours.* — Chaque année, pour encourager le travail individuel des étudiants, l'Université décerne des *Prix de Faculté* et ouvre des *Concours*. Les *prix de Faculté* sont décernés

pour des travaux scientifiques ou littéraires sur des sujets dont le choix est laissé aux concurrents. (S'adresser au recteur.) Les travaux doivent être déposés au bureau de l'Université avant le 1<sup>er</sup> novembre; ils sont dès lors la propriété de l'Université. Les récompenses accordées sont des prix de 200 à 300 fr. Chaque faculté ne peut décerner que deux prix en une année. Les travaux qui ont un mérite remarquable peuvent être publiés par les soins de l'Université, sur le préavis du jury. Les noms des candidats récompensés sont proclamés en séance publique devant le Sénat et les étudiants. Les **sujets de concours** sont publiés en brochure spéciale, à la même date que le programme d'été. Les travaux sont déposés au bureau de l'Université avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année où les concours sont ouverts. Des prix peuvent être décernés aux meilleurs travaux; ils sont fixés dans les limites de 60 à 150 fr.

**Prix spéciaux.** — **Prix Bippert** : maximum 400 fr. Travail inédit sur un sujet de droit suisse, au choix du concurrent. — **Prix Henri Ed. de Cérenville**, bisannuel : maximum 400 francs. Travail original de science médicale, se rapportant si possible au système nerveux. — **Prix Folloppe** : 100 francs, avec médaille. Poésies françaises inédites, au choix du concurrent. — **Prix Davel**, trisannuel : environ 300 francs. Travail inédit sur un sujet de l'histoire vaudoise d'avant 1815. — **Prix Brunner** : 100 francs. Pour renforcer éventuellement un prix de concours ou un prix de faculté, décerné à un travail se rapportant aux sciences physiques, naturelles ou pharmaceutiques. — **Prix W. Grenier** : Prix annuel destiné à récompenser les élèves de l'École d'ingénieurs ayant fait preuve d'un goût réel dans l'élaboration de leurs projets. — Les mémoires doivent être déposés au secrétariat de l'Université avant le 1<sup>er</sup> novembre.

**Discipline.** — Les étudiants doivent se conduire avec ordre et décence. Il leur est en particulier interdit de troubler la tranquillité des cours, de fumer dans les auditoires et dans les salles de dessin, de commettre des dégâts dans les auditoires, laboratoires, salles de dessin, ou instituts dans lesquels ils sont admis. Les plaintes contre les étudiants sont adressées par écrit au Recteur. Les peines disciplinaires sont les suivantes: **Censure** par le Doyen ou le Directeur, par le Conseil de Faculté, le Recteur, la Commission universitaire, le Sénat; **amende**; **suspension**; **renvoi temporaire** (*consilium abeundi*); **expulsion** (*relegatio*). Tout dégât commis dans les locaux de l'Université, par un ou plusieurs étudiants, entraîne le paiement des frais de réparations, et celui d'une amende de 5 à 50 fr. par étudiant, suivant la gravité du cas. Les amendes sont infligées par la Commission universitaire. Tout étudiant censuré plusieurs fois peut être frappé de suspension. Une faute très grave, ou des suspensions répétées, peuvent motiver le renvoi temporaire (*consilium abeundi*) ou l'expulsion de l'Université (*relegatio*) par le Département de l'Instruction publi-

que et des Cultes, sur préavis du Sénat. Le renvoi temporaire (*consilium abeundi*) ne peut pas être infligé pour moins d'un semestre. L'expulsion (*relegatio*) est définitive; l'étudiant perd pour toujours le droit d'immatriculation ou d'inscription.

## CONDITIONS D'OBTENTION DES GRADES

**Faculté de théologie.** — Licence en théologie. — Le diplôme de licencié en théologie atteste la possession des connaissances théologiques qui sont requises des candidats au Saint-Ministère. Le grade de licencié est conféré à la suite de deux séries d'examens: L'examen dit propédeutique, et l'examen théologique proprement dit, après huit semestres d'études.

Pour être admis à l'examen propédeutique après 4 semestres d'études universitaires, le candidat doit être bachelier ès lettres ou porteur d'un acte de maturité équivalent; avoir fait un examen prouvant une connaissance suffisante des éléments de la langue hébraïque; enfin produire une attestation officielle des cours qu'il a suivis, dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen.

L'examen écrit comprend: Une version en français d'un texte facile de l'Ancien Testament (livres historiques et psaumes); une composition exégétique sur un texte du Nouveau Testament (Evangiles et Actes); des réponses à une ou plusieurs questions d'histoire du christianisme. Ces épreuves se font à huis clos.

**Examens oraux:** Histoire de la littérature française et histoire de la philosophie; histoire générale des religions et histoire du siècle de Jésus-Christ; exégèse (livres historiques et psaumes) et histoire littéraire de l'Ancien Testament; exégèse (Evangiles et Actes) et histoire littéraire du Nouveau Testament; histoire du christianisme.

Pour l'examen théologique proprement dit, le candidat doit produire: un certificat constatant qu'il a subi avec succès l'examen propédeutique ou des épreuves équivalentes; une attestation officielle des cours qu'il a suivis, dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen; un *curriculum vitæ*. Il doit fournir en outre la preuve: qu'il a fait, au cours de ses études universitaires, un travail écrit relatif à chacune des quatre branches théoriques de la théologie, travail vu et approuvé par un professeur de la spécialité, et qu'il a présenté au moins quatre analyses de textes, quatre sermons et trois catéchismes.

**Epreuves écrites:** Trois compositions sur des sujets tirés des disciplines énumérées à l'alinéa suivant. Elles se font à huis clos.

L'examen oral porte sur: L'Ancien Testament (principaux livres

poétiques et prophétiques) et histoire d'Israël et de sa religion; exégèse du Nouveau Testament (épîtres) et théologie biblique du Nouveau Testament; histoire des dogmes, symbolique et histoire de la théologie moderne; dogmatique, morale et apologétique; théologie pratique (homilétique, catéchétique, liturgique, théologie pastorale et ecclésiologie).

Sur préavis de la commission d'examen, l'Université confère le diplôme de licencié en théologie au candidat qui a subi avec succès cette seconde série d'examens. Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre et au commencement du semestre d'hiver. Le candidat doit se faire inscrire avant le 25 février pour la session de mars, avant le 25 juin pour celle de juillet et avant le 25 septembre pour celle d'octobre.

La commission d'examen apprécie chaque épreuve par les chiffres de 1 à 10, ayant la valeur suivante: 1 = très mal; 10 = très bien; 6 = passable. Pour réussir, le candidat doit obtenir une moyenne de 6 pour chaque groupe. Toutefois un «très mal» (0 à 2), ou deux «mal» (3 ou 4) entraînent l'ajournement du candidat. Celui-ci ne peut se présenter plus de trois fois à chacune des deux séries d'examens. Le diplôme indique si le candidat a été admis avec la note très bien.

La commission d'examen est composée du Conseil de Faculté et de deux experts, étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les droits à payer pour la licence sont de fr. 100.

**Doctorat en théologie.** — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit adresser au doyen de Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; du diplôme de licencié en théologie de l'Université de Lausanne ou des titres jugés équivalents; éventuellement, un exemplaire des travaux publiés par lui; un *curriculum vitæ*. Les épreuves sont subies devant le Conseil de Faculté; elles comportent: un examen écrit; un examen oral; la présentation d'une dissertation et la soutenance publique des thèses qui l'accompagnent.

**Examen écrit:** Rédaction de trois compositions portant sur le groupe de disciplines choisi par le candidat.

**L'examen oral** porte sur le groupe de disciplines choisi par le candidat. Le candidat qui a subi avec succès les épreuves écrites et orales est admis à présenter sa dissertation et ses thèses dans le terme de deux ans. Le sujet de la dissertation est laissé au choix du candidat. Cent cinquante exemplaires au moins de la dissertation et des thèses sont déposés au secrétariat de l'Université. La finance à payer pour le doctorat est de 200 francs pour le candidat qui a passé deux semestres au moins dans la Faculté, et de 250 fr. pour les autres.

**Faculté de droit.** — **Licence.** — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit fournir: Un certificat d'immatriculation.

culatlon à l'Université de Lausanne ; un diplôme de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne où, s'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, les attestations prévues à l'art. 20, al. 3 du Règlement général ; un *curriculum vitæ* ; des pièces établissant qu'il a suivi des cours d'une faculté de droit sur les branches qui font l'objet de l'examen. Toutefois, le Département de l'Instruction publique et des Cultes peut, en ce qui concerne cette dernière obligation, accorder des dispenses, sur le préavis de la Faculté. Les examens de licence ont lieu à la fin de chaque semestre, au commencement du semestre d'hiver et à la fin de décembre devant une Commission composée du Conseil de la Faculté et de deux experts étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les épreuves comportent : a) un examen écrit ; b) un examen oral ; c) la présentation et la soutenance d'une dissertation, ainsi que de thèses. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10 ; 10 équivalant à très bien et 0 à très mal.

L'examen écrit comprend la rédaction de deux compositions portant, l'une sur le droit romain, l'autre, sur le droit civil fédéral ou vaudois.

L'examen oral comprend des interrogations sur les branches suivantes : Le droit romain systématique ; le droit civil fédéral et vaudois ; le droit commercial, y compris le droit de change ; la procédure civile fédérale et vaudoise ; le droit pénal fédéral et vaudois ; la procédure pénale fédérale et vaudoise ; le droit public constitutionnel et administratif fédéral et vaudois ; le droit international et intercantonal privé ; l'économie politique élémentaire ; la médecine légale ; l'histoire du droit.

Les candidats étrangers à la Suisse peuvent être dispensés, par la Faculté, des examens portant sur le droit exclusivement suisse et vaudois, ainsi que de la présentation d'une dissertation. Ces épreuves sont alors remplacées par un examen portant sur la législation d'un grand Etat européen. Si le candidat a subi avec succès les examens, il peut, au plus tard un an après le dernier, présenter à la Faculté sa dissertation et ses thèses. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques ou économiques. Les thèses doivent porter sur chacune des matières énoncées pour l'examen oral, et être de nature à provoquer une discussion.

La Faculté peut autoriser le candidat à présenter sa dissertation dans une langue autre que le français ; cette dissertation est imprimée au minimum à 250 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université.

Le candidat à la licence dépose entre les mains du Secrétaire-caissier de l'Université la somme de 100 fr., au moment où il prend son inscription. Si le candidat use de la faculté de subir les examens oraux en deux séries, le dépôt à effectuer est de 40 fr. pour la première série et de 60 fr. pour la seconde.

Doctorat. — Le grade de docteur en droit est décerné à celui qui fait

preuve de connaissances juridiques d'un caractère général et scientifique, au cours des épreuves indiquées ci-après: Le candidat doit adresser au doyen une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; d'un *curriculum vitæ* et du ou des diplômes ou certificats d'études déjà acquis. Les épreuves comportent: un examen écrit; un examen oral; la présentation et la soutenance d'une dissertation imprimée et de thèses; elles ont lieu devant le Conseil de la Faculté. L'examen écrit consiste dans la rédaction de trois compositions qui portent la 1<sup>re</sup>, sur un sujet de droit romain, la 2<sup>me</sup>, de droit civil ou commercial, la 3<sup>me</sup>, de droit public ou pénal. L'examen oral porte sur des branches d'étude obligatoires et facultatives. Les branches obligatoires sont les suivantes: Le droit romain systématique et exégétique; le droit civil; le droit commercial y compris le droit de change; le droit pénal; le droit public; le droit international public; le droit civil comparé; l'histoire du droit; l'économie politique. Le droit suisse peut être remplacé, moyennant l'assentiment de la Faculté, par celui d'un grand Etat européen. De plus, le candidat sera interrogé sur deux branches qu'il choisit au nombre des suivantes: la philosophie du droit; le droit international privé; le droit diplomatique et consulaire; la législation industrielle et l'économie des grandes industries (fabriques, chemins de fer, etc); la sociologie; la science des finances; l'évolution de l'organisation judiciaire et de la procédure; la médecine légale. Le candidat indique son choix au doyen au moins quinze jours à l'avance. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques ou économiques. Elle doit présenter le caractère d'une étude approfondie et personnelle. Les thèses doivent porter sur chacune des matières, objet de l'examen, et être de nature à provoquer une discussion.

La somme versée pour le doctorat est de 200 fr. (Pour plus de détails, voir le *Règlement de la Faculté de droit* approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 29 juillet 1897. S'obtient au Secrétariat de l'Université).

**Etudes de sciences sociales.** — Facultés de droit et des lettres. — L'Université confère les grades de licencié et de docteur ès sciences sociales:

**Licence.** — Les épreuves écrites consistent: en deux compositions, l'une d'économie politique ou de sociologie, au choix du candidat, la seconde portant sur une autre matière obligatoire au choix du candidat; les épreuves orales en une interrogation sur chacune des branches obligatoires, et sur trois des branches à option; le candidat doit annoncer son choix au doyen de la Faculté de droit un mois avant l'examen. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire-caissier la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

**Doctorat.** — Les épreuves du doctorat comportent un examen écrit; un examen oral; la présentation et la soutenance d'une dis-



sertation imprimée et de thèses. L'examen écrit comporte trois compositions, l'une portant, au choix du candidat, sur l'économie politique ou sur la sociologie, et les deux autres sur deux matières obligatoires, au choix du candidat, étant exclue celle dont il a déjà traité. Les épreuves orales consistent en une interrogation sur chacune des branches obligatoires et sur trois des branches à option. Si le candidat a subi avec succès les épreuves écrites et orales, il est admis à présenter et à soutenir sa dissertation et ses thèses. La finance à déposer au Secrétariat pour le doctorat est de 240 fr. Elle est de 150 fr. seulement pour les candidats déjà porteurs de la licence ès sciences sociales de l'Université de Lausanne.

**Faculté de médecine. — Doctorat en médecine.** — Le grade de docteur en médecine est délivré à la suite d'épreuves orales et écrites. Ce grade, purement scientifique, ne donne pas le droit d'exercer la médecine en Suisse. Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée de l'immatriculation à l'Université de Lausanne; l'une des pièces suivantes : Un diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences, un certificat de maturité fédérale, un diplôme de sortie d'un gymnase de jeunes filles, ou un titre reconnu par le Conseil de Faculté comme équivalent à l'un ou l'autre de ceux qui précèdent; des certificats d'examens universitaires subis avec succès sur les branches suivantes: chimie, physique, botanique, zoologie et anatomie comparée; un *curriculum vitæ*. Les examens peuvent être subis en deux séries indépendantes: 1<sup>re</sup> série: Epreuves écrites et orales sur les sciences anatomo-physiologiques; 2<sup>me</sup> série: Epreuves écrites et orales sur les sciences médicales proprement dites. Le candidat doit présenter en outre, après le 2<sup>me</sup> examen, une thèse manuscrite dans l'une des trois langues nationales. Dans chaque partie des examens, le candidat n'est admis aux épreuves orales que quand il a subi avec succès les épreuves écrites. Pour être admis, le candidat devra obtenir une moyenne de 3,5 au minimum pour chaque série d'examens (maximum 6). Un certificat est délivré au candidat renfermant les notes obtenues; il est revêtu de la signature du doyen de la Faculté et transmis au bureau de l'Université. Le candidat qui a échoué trois fois ne peut plus se réinscrire.

**Première série. Examen des sciences anatomo-physiologiques.** — Le candidat doit justifier d'avoir suivi des cours théoriques sur l'anatomie, l'embryologie, l'histologie et la physiologie, d'avoir fait au moins deux semestres de dissection, un semestre d'exercices pratiques de physiologie et un semestre de travaux au microscope. L'examen comprend un travail écrit et une partie orale. La partie orale porte sur l'anatomie; l'histologie; la physiologie et l'embryologie; la partie écrite sur l'une de ces 4 branches tirée au sort.

**Deuxième série. Examen des sciences médicales proprement dites.** — Le candidat doit produire des certificats constatant: qu'il a subi

avec succès les épreuves précédentes; qu'il a suivi les cours théoriques suivants: pathologie générale, anatomie pathologique, pathologie interne et thérapeutique, pathologie externe, obstétrique, hygiène, parasitologie, médecine légale, psychiatrie, matière médicale et pharmacologie; qu'il a suivi deux semestres au moins les cliniques médicale, chirurgicale, obstétricale, et un semestre les cliniques ophtalmologique, infantile, psychiatrique, dermatologique, des maladies vénériennes et la policlinique; qu'il a pris part à un cours d'opérations chirurgicales, à un cours d'opérations obstétricales et à un cours d'autopsie. L'examen comprend: Les épreuves écrites: la pathologie interne, la pathologie externe et l'hygiène. L'examen oral: La pathologie générale et l'anatomie pathologique; la pathologie interne et la thérapeutique; la pathologie externe; l'obstétrique et la gynécologie; la médecine légale; la psychiatrie; l'hygiène; la matière médicale et la pharmacologie.

**Thèse.** — La thèse doit être remise au doyen après le 2<sup>m</sup> examen dans un délai maximum de deux ans à partir de la date de ce dernier. Le doyen autorise l'impression, sur préavis des professeurs experts. Le candidat remet 200 exemplaires de sa thèse, imprimée dans un format spécial, au secrétariat de l'Université. Le droit de grade exigé pour le doctorat est fixé à 400 fr. (200 fr. pour les porteurs du diplôme fédéral de médecine.)

**Appendice.** — Sont admis de plein droit aux cours et laboratoires d'anatomie, histologie, embryologie et physiologie: 1<sup>o</sup> les candidats aux examens fédéraux de médecine; 2<sup>o</sup> les candidats au doctorat qui ont subi avec succès l'examen de sciences naturelles.

Les candidats au doctorat qui n'ont pas encore passé l'examen de sciences naturelles, ne sont admis qu'autant que la place et le matériel le permettent.

Le prix des travaux pratiques et des cliniques est fixé comme suit: Cours de dissection (pour l'hiver entier) 70 fr. Travaux embryologiques (un après-midi par semaine) 20 fr. Travaux histologiques (deux après-midi par semaine), 30 fr. Travaux au laboratoire de physiologie, 20 fr. Travaux d'histologie pathologique, 25 fr. Travaux au laboratoire de parasitologie, 20 fr. Travaux au laboratoire de chimie physiologique et pathologique, 25 fr. Technique du microscope, 10 fr. Démonstrations d'anatomie pathologique et cours d'autopsie, 25 fr. Clinique médicale, 37 fr. 50. Clinique chirurgicale, 37 fr. 50. Clinique obstétricale, 25 fr. Clinique ophtalmologique, 20 fr. Clinique des maladies cutanées, 15 fr. Clinique psychiatrique et psychiatrie, 15 fr. Clinique pédiatrique, 10 fr. Clinique laryngologique et otologique, 10 fr. Policlinique 20 fr. Médecine opératoire (dont 5 fr. au domestique de l'amphithéâtre d'anatomie) 30 fr. Cours d'opérations obstétricales, 20 fr. Répétition des opérations obstétricales, 12 fr. Cours d'ophtalmoscopie, 10 fr. (Pour plus de détails voir le *Règlement de la Faculté de médecine*, approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 30 avril 1902).

**Faculté des lettres. — Licence.** — Il y a trois ordres de licence ès lettres: Licence ès lettres classiques; licence ès lettres modernes; licence mixte. Le candidat doit fournir: Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un *curriculum vitæ*; des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen. Il y a **examen écrit** et **examen oral**. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10, 0 signifiant très mal, 10 très bien. Le diplôme indique par une mention si la commission a été particulièrement satisfaite du résultat de l'examen. Le diplôme mentionne les branches d'examen. Le candidat doit se faire inscrire un mois au moins avant l'époque régulière des examens, qui est la dernière semaine de chaque semestre et la première semaine du semestre d'hiver. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

Les examens peuvent être subis en deux séries. La première série comprend les épreuves plus spécialement philologiques. Dans la seconde, le candidat doit prouver qu'il connaît les littératures des langues par lui étudiées; il subit en outre des examens sur l'histoire et la philosophie.

**Licence ès lettres classiques.** — Le candidat doit fournir, outre les pièces énumérées ci-dessus, un diplôme de bachelier ès-lettres, ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté. L'examen porte sur six objets d'enseignement: latin, grec, français, allemand, histoire, philosophie. **L'examen écrit:** Une composition française, dont le sujet porté sur la branche ou sur l'une des branches désignées par le candidat comme branches principales; une composition en prose latine, sujet toujours pris dans l'antiquité classique; il est tiré au sort; la traduction d'un texte latin de moyenne difficulté; la traduction d'un texte grec de moyenne difficulté. — **L'examen oral: Interrogations générales: Latin.** Antiquités et histoire de la littérature. **Grec.** Antiquités et histoire de la littérature. **Français.** Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne difficulté. Histoire de la littérature. **Allemand.** Traduction à livre ouvert d'un texte de moyenne difficulté. Histoire de la littérature de 1770 à 1830. **Histoire grecque et romaine.** **Philosophie.** Le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance générale des principales disciplines philosophiques. — **Interrogations spéciales: Latin.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Grec.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Vieux français.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose ou en vers indifféremment. **Français moderne.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Histoire.** Une époque du moyen âge ou de l'histoire moderne ou une période de l'histoire suisse. **Philosophie.** Un problème ou une époque.

**Licence ès lettres modernes.** — L'admission aux examens de licence ès lettres modernes est accordée aux candidats porteurs d'un diplôme de bachelier ès lettres ou es sciences mathématiques, ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté, et aux demoiselles munies du certificat de sortie du Gymnase de l'Ecole supérieure communale de Lausanne ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté.

Les candidats qui ne remplissent pas ces conditions sont soumis à un examen préalable destiné à prouver qu'ils possèdent une culture générale et organisé comme suit : l'examen écrit : Une composition française sur un sujet général d'histoire moderne ; une version française de chacune des deux langues choisies par le candidat. Dans l'examen oral le candidat devra prouver qu'il connaît les éléments de la logique et qu'il possède des notions générales sur l'histoire de la littérature française. Cet examen peut être passé au commencement de chaque semestre. Le candidat paye la somme de 25 fr.

**L'examen de licence ès lettres modernes** porte sur cinq objets d'enseignement : français, deux langues vivantes, histoire, philosophie. Le candidat peut choisir entre les langues vivantes qui sont enseignées à l'Université ; s'il est déjà porteur du diplôme de licence ès lettres classiques, il pourra obtenir le grade de licencié ès lettres modernes après un examen portant sur une seule langue étrangère qui sera toujours considérée comme étudiée spécialement par lui. Les frais d'inscription sont réduits dans ce cas à 50 fr. Tout candidat, désireux de se présenter en même temps aux deux licences ci-dessus désignées, est admis, moyennant une seule inscription de 100 fr., à subir l'examen supplémentaire prévu ci-dessus. **L'examen écrit** comprend trois épreuves : Une composition française ; une composition dans celle des langues étrangères qu'aura indiquées le candidat ; une version de l'autre langue en français. Dans le cas où l'histoire serait prise comme branche principale, la composition porterait sur la période spécialement étudiée par le candidat. Dans le cas où la philosophie serait prise comme branche principale, le sujet de la composition se rapporterait à l'époque ou au problème dont le candidat aurait fait une étude spéciale. **L'examen oral.** — **Interrogations générales :** Français. Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne difficulté. Histoire de la littérature. Langues étrangères. Histoire des littératures correspondantes. Histoire moderne ou histoire du moyen âge. Philosophie. Dans le cas où la philosophie serait prise comme branche principale, le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance générale des principales disciplines philosophiques. **Interrogations spéciales :** Langues étrangères. Ouvrages ou fragments d'ouvrages désignés par le candidat et agréés par les professeurs enseignants. Le candidat doit avoir de plus une connaissance historique de la langue spécialement étudiée par lui. Français moderne : Ouvrages ou fragments d'ou-

vrages, 2 en prose, 2 en vers. Si le français est choisi comme branche principale, le candidat devra préparer deux ouvrages ou fragments d'ouvrages en vieux français. Histoire : Une époque prise en dehors de la grande période qui a fait l'objet de l'interrogation générale, ou une période de l'histoire suisse. Philosophie. Un problème ou une époque.

**Licence mixte.** — L'examen porte sur cinq branches choisies par le candidat parmi les objets d'enseignement de la Faculté. Ces cinq branches doivent contenir une langue vivante et une langue ancienne.

**Doctorat.** — Le grade de docteur ès-lettres est décerné au candidat qui fait preuve de connaissances approfondies sur une partie restreinte des objets d'enseignement relevant de la Faculté. Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un *curriculum vitæ*; une dissertation manuscrite, en français, dont le sujet se rapporte à l'un des objets d'enseignement de la Faculté. Le candidat est soumis à un examen qui porte sur trois branches choisies par lui parmi les objets d'enseignement de la Faculté. Il y aura, sur chacune de ces trois branches, **examen écrit** (deux compositions sur la branche principale) et **examen oral**. Le candidat doit obtenir la note 8 pour la branche qu'il a indiquée comme spécialement étudiée par lui et la note 6 pour les deux autres. S'il est porteur du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté, il peut être astreint seulement à la présentation et à la soutenance de la dissertation. La dissertation est imprimée à 200 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université. La dissertation est discutée publiquement. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 300 fr., au moment où il prend son inscription. Les porteurs du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ne sont astreints qu'au paiement d'une somme de 200 fr. (Pour d'autres détails consulter le *Règlement de la Faculté des lettres* approuvé par le Département de l'Instruction publique et des cultes, le 5 mai 1900.)

**Certificat d'études françaises.** — Pour être admis à subir les examens de certificat d'études françaises, le candidat doit fournir : Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne, des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen, et qu'il a été inscrit pendant deux semestres au moins comme étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne. L'examen préalable dont il est question plus haut est, en ce qui concerne les candidats au certificat d'études françaises, considéré comme suffisant pour représenter l'attestation de capacité prévue pour l'immatriculation. Le certificat **général** d'études françaises

est délivré aux candidats qui ont subi avec succès les deux séries suivantes d'études : 1<sup>re</sup> série. **Examens écrits.** 1<sup>er</sup> Traduction écrite d'une langue étrangère en français. 2<sup>e</sup> Composition sur un sujet tiré de la littérature française à partir du commencement du dix-septième siècle. **Examens oraux.** 1<sup>er</sup> Phonologie et versification. 2<sup>e</sup> Diction et prononciation. 3<sup>e</sup> Grammaire et vocabulaire. 4<sup>e</sup> Traduction orale et raisonnée du français en une langue étrangère. — 2<sup>e</sup> série. **Examens écrits.** Composition sur un sujet tiré de la littérature française du moyen âge ou du seizième siècle. **Examens oraux.** 1<sup>er</sup> Histoire de la langue et grammaire historique, lecture d'un texte du moyen âge et d'un texte du seizième siècle, interrogations. 2<sup>e</sup> Explication de quelques œuvres de la littérature française. Les candidats ne peuvent se présenter aux examens oraux qu'après avoir subi avec succès les examens écrits. Une moyenne de six est exigée dans chaque ordre d'examens et dans chaque série; ceux qui le désirent peuvent se faire interroger, dans la seconde série d'examens, sur la littérature du pays où ils ont l'intention d'enseigner, sur l'histoire, sur la philosophie et sur la pédagogie. Les candidats qui ne se présentent qu'à la première série des épreuves reçoivent, s'ils l'ont subie avec succès, une attestation dénommée : **certificat d'études françaises** (partie moderne). Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre. Le candidat doit se faire inscrire avant le 15 février pour le semestre d'hiver, et avant le 15 juin pour le semestre d'été. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 50 fr. par série d'examens.

**Faculté des sciences.** — Chaque étudiant est tenu d'indiquer, lors de son inscription, celle des trois sections à laquelle il veut se rattacher.

**EXAMENS, GRADES ET DIPLOMES.** — Licences. — Il y a 4 licences : 1<sup>re</sup> Licence ès sciences mathématiques pures. 2<sup>e</sup> Licence ès sciences physiques et mathématiques. 3<sup>e</sup> Licence ès sciences physiques et naturelles. 4<sup>e</sup> Licence ès sciences pharmaceutiques.

**Dispositions communes aux quatre licences.** — Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée des pièces suivantes : L'immatriculation à l'Université; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de faculté; un certificat d'études prouvant que le candidat a suivi les cours et fréquenté les laboratoires d'une Faculté des sciences sur les branches qui font l'objet de l'examen; un *curriculum vitæ*; éventuellement, ses titres et travaux scientifiques. Pour chaque licence, il y a des épreuves théoriques (orales et écrites) et des épreuves pratiques (travaux de laboratoire). La réussite des épreuves théoriques est conditionnelle de l'admission aux épreuves pratiques. Les épreuves orales sont subies devant un jury d'examen, composé de 2 professeurs et d'un expert désigné par le Département de l'Instruction publique. Le candidat doit se faire inscrire un mois avant la dernière quinzaine de chaque semestre,

ou 15 jours avant les vacances d'été, si les examens doivent avoir lieu au commencement du semestre d'hiver; il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr.

**Licence ès sciences mathématiques pures.** — Les épreuves orales: Calcul différentiel et intégral; théorie des fonctions; fonctions elliptiques; géométrie analytique; géométrie descriptive; géométrie de position; mécanique rationnelle; mécanique appliquée; astronomie et mécanique céleste; physique mathématique; chapitres choisis d'analyse, de géométrie et de mécanique analytique. L'examen écrit: 3 travaux, tirés de l'analyse, de la géométrie et de la mécanique. L'examen pratique est représenté par une épure de géométrie.

**Licence ès sciences physiques et mathématiques.** — Les épreuves orales: Astronomie et mécanique céleste; physique mathématique; physique expérimentale; chimie inorganique; minéralogie; calcul différentiel et intégral; théorie des fonctions; géométrie analytique, descriptive et de position; mécanique rationnelle et appliquée. L'examen écrit: Trois travaux, tirés, l'un de l'analyse, l'autre de la géométrie et le troisième de la mécanique. L'examen pratique comprend: Un travail graphique; une manipulation de physique ou de chimie.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour cette licence peuvent être réparties sur deux sessions: l'une comprenant les sciences physiques, l'autre les mathématiques pures et la physique mathématique.

**Licence ès sciences physiques et naturelles.** — Les épreuves orales: Calcul différentiel et intégral; physique expérimentale et météorologie; astronomie; chimie inorganique, organique et analytique; minéralogie et pétrographie; géologie, géographie physique et paléontologie; anatomie, morphologie et physiologie végétales; botanique systématique; anatomie et physiologie générales; zoologie et anatomie comparée. L'examen écrit: Trois travaux tirés: Du groupe des sciences physiques (physique, chimie, astronomie); du groupe des sciences naturelles (botanique, anatomie et physiologie générales, zoologie et anatomie comparée); du groupe des sciences géologiques (géographie physique, géologie, paléontologie, minéralogie et pétrographie). L'examen pratique comprend: Des manipulations de physique; une analyse qualitative et une analyse quantitative; détermination de minéraux et de roches; des travaux de paléontologie et de géologie; des travaux d'anatomie végétale et de détermination de végétaux; des travaux macroscopiques et microscopiques d'anatomie animale.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour cette licence peuvent être réparties sur deux sessions: la première comprend les sciences physiques, la deuxième les sciences naturelles.

**Licence ès sciences pharmaceutiques.** — L'examen oral: Botanique générale; botanique systématique et pharmaceutique, physique; chimie organique et inorganique; chimie pharmaceutique; chimie analytique (y compris les méthodes d'analyse de médecine légale

et des denrées alimentaires); pharmacognosie; pharmacie. L'**examen écrit**: Rédaction d'un mémoire sur un sujet de pharmacie, de pharmacognosie ou de chimie appliquée. L'**examen pratique** comprend les travaux ci-après: Exécution de deux préparations de chimie pharmaceutique; analyse qualitative d'une substance falsifiée ou vénéneuse (médicament ou denrée alimentaire); analyse qualitative d'un corps ne renfermant pas plus de six substances; deux analyses quantitatives d'une substance déterminée, dans un mélange: par voie gravimétrique; par voie volumétrique. Détermination microscopique de quelques substances.

**Doctorat.** — Pour le doctorat ès sciences, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté des sciences une demande écrite accompagnée des pièces suivantes: L'immatriculation à l'Université de Lausanne; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté; les diplômes ou certificats d'études déjà acquis; un *curriculum vitæ*; le manuscrit de sa dissertation dans l'une des trois langues nationales. Les épreuves comprennent, outre la dissertation, un travail écrit, des épreuves orales et, s'il y a lieu, des épreuves pratiques. Dans ce dernier cas, une finance spéciale est exigée pour l'usage des laboratoires. Les **épreuves orales** publiques comprennent: Un *colloquium* sur la science principale dont est tiré le sujet de la dissertation; une épreuve sur l'une des deux sciences complémentaires de la science principale; une épreuve sur une autre science, choisie par le candidat. Le candidat ne peut faire imprimer sa dissertation que lorsqu'il en a obtenu l'autorisation de la Faculté (*imprimatur*). Il ne reçoit son diplôme de docteur qu'après avoir déposé 150 exemplaires de sa dissertation au bureau de l'Université. La finance de grade, exigée pour le doctorat ès-sciences, est fixée à 200 fr. pour les candidats qui ont étudié pendant deux semestres au moins à l'Université de Lausanne et à 300 fr. pour les autres candidats. Elle doit être payée au moment de l'inscription, entre les mains du Secrétaire de l'Université. La Faculté des sciences n'admet pas de dissertation de doctorat préparée dans un autre établissement d'instruction supérieure.

(Pour d'autres détails, recourir au *Règlement pour les étudiants de la Faculté des sciences*, modifié et complété jusqu'au 15 décembre 1903).

**Diplôme de chimiste-analyste.** — **Admission.** — Les conditions sont celles de la Faculté des sciences. Le cycle d'études est de trois ans. **Travaux pratiques**: Laboratoire de chimie générale, 6 semestres. Laboratoire d'analyse chimique des denrées et bactériologique, 2 semestres. Laboratoire de physique, 1 après-midi, 2 semestres. Laboratoire de botanique (microscopie) 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie physiologique, 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie agricole, 1 après-midi, 1 semestre (facultatif). **Cours théoriques**: Chimie inorga-



nique, chimie organique, chimie analytique, chimie physiologique, chimie physique, chimie industrielle. Analyse des matières agricoles (facultatif), analyse industrielle, analyse des denrées. Toxicologie, physique, zoologie, botanique générale, botanique descriptive, matières premières (pharmacognosie), anatomie et physiologie générales, hygiène, bactériologie, minéralogie, géologie, législation industrielle.

**Examens.** — Les épreuves pour l'obtention du diplôme de chimiste-analyste comportent un examen propédeutique à la fin du quatrième semestre et un examen professionnel. Pour se présenter aux examens, le candidat doit avoir suivi les cours et les laboratoires indiqués dans le programme ci-dessus. Les cours suivis pour obtenir les diplômes de licenciés ès-sciences naturelles et ès-sciences pharmaceutiques, ou pour obtenir le diplôme de maître-pharmacien, sont reconnus comme équivalents à ceux du programme. La session annuelle des examens a lieu au commencement de chaque semestre. Les candidats doivent s'inscrire au secrétariat de l'Université quinze jours avant la fin de chaque semestre. Ils déposent entre les mains du Secrétaire de l'Université : pour l'examen propédeutique, 100 fr. ; pour l'examen professionnel, 200 fr.

**L'examen propédeutique** comprend : a) **Examen pratique.** Une préparation de chimie inorganique ou organique, une analyse qualitative, une analyse quantitative (volumétrie), une analyse quantitative (gravimétrie), une analyse élémentaire, une analyse légale (avec rapport), six préparations microscopiques. b) **Examen oral.** Chimie inorganique, chimie organique, chimie analytique, physique, botanique.

**L'examen professionnel.** a) **Examen pratique.** Une analyse physiologique, deux analyses de denrées, deux analyses bactériologiques, une analyse d'une matière agricole (engrais, fourrage, sol). b) **Examen oral.** Bactériologie, hygiène, analyse des denrées alimentaires, pharmacognosie. (Pour d'autres détails voir le *Règlement spécial* approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 10 septembre 1902).

**Diplôme d'ingénieur.** — Le diplôme d'ingénieur (constructeur, mécanicien, électricien ou chimiste), s'obtient moyennant un ensemble d'épreuves qui constitue le concours. Ne sont admis au concours que les étudiants qui se sont astreints durant tout le cycle des études (7 semestres) au règlement du régime intérieur. Les épreuves du diplôme se divisent en deux groupes, savoir : a) Un examen général sur les branches essentiellement théoriques, qui a lieu au commencement du 5<sup>m</sup> semestre. b) Un examen général sur les branches essentiellement pratiques, accompagné de l'étude d'un projet dont le programme est fourni par le professeur-chef de la spécialité et visé par la Direction. Cette

seconde partie du concours a lieu à la fin du dernier semestre d'études. Une finance de 100 fr. est perçue de chaque candidat, qui doit s'inscrire trois mois à l'avance.

**Examens fédéraux. — Examens fédéraux des médecins, des dentistes, des pharmaciens et des vétérinaires** (extrait du règlement du 11 déc. 1899). — Ces examens ont lieu : à **Bâle**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens. — A **Berne**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. — A **Fribourg** (ex. de sciences nat.), pour les médecins, les dentistes et les vétérinaires. — A **Genève**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens. — A **Lausanne**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens. — A **Neuchâtel**, (ex. de sciences natur.), pour les médecins et les dentistes. — A **Zurich**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. **Les commissions d'examens** sont composées de professeurs des écoles supérieures de la Suisse et de praticiens patentés et nommés pour quatre ans par le Conseil fédéral. Les séances des commissions d'examens sont présidées par le président local ou son remplaçant. Les examens des médecins, des dentistes et des vétérinaires, se divisent en trois sections principales, les examens des pharmaciens en deux. Le comité directeur publie chaque année un tableau indiquant les époques auxquelles ont lieu les examens dans chaque localité. Ces tableaux sont affichés aux lieux opportuns. Le candidat qui désire subir l'examen s'inscrit chez le président local du lieu où il désire se présenter. Il paie une taxe d'inscription de 5 fr. L'inscription doit être accompagnée des certificats exigés pour l'admission aux examens. L'examineur choisit le sujet pour les **examens pratiques**. Pour les **examens écrits** les sujets sont tirés au sort, trois sujets sur chaque bulletin, au choix du candidat. Pour l'**examen oral**, les candidats sont examinés un à un. Les examens sont subis en allemand, en français ou en italien, au choix du candidat. La meilleure note correspond à 6, la plus faible à 1. Une moyenne des notes principales inférieure à 3,5 exclut le candidat de l'obtention du diplôme ou d'une nouvelle série d'examens. Pour l'examen d'anatomie ou de physiologie des médecins et vétérinaires, et pour l'examen des commis-pharmaciens, les notes des deux parties de l'examen servent à déterminer le résultat final. Le candidat n'a aucun droit de recours contre les décisions de la commission d'examen. Le candidat qui a subi avec succès l'examen professionnel reçoit un diplôme délivré par le Département fédéral de l'intérieur, diplôme qui confère à son porteur le droit d'exercer sa profession dans toute l'étendue de la Confédération. La finance à payer au Département de l'Intérieur pour le diplôme est de 20 fr. ; pour les étrangers 60 fr.

**Taxes d'examens.** Pour médecins : sciences nat. fr. 30. Anatomie et physiol. fr. 50. Ex. profess. fr. 120. Pour dentistes : sciences nat. fr. 30. Anat. et physiol. fr. 50. Ex. profess. fr. 120.

Pour pharmac.: ex. de commis-pharm. fr. 60. Ex. profess. 120 fr.  
Pour vétérinaires: sciences nat. fr. 30. Anat. et physiol. fr. 30.  
Ex. profess. fr. 50. — Les étrangers paient une taxe triple, à moins  
d'arrangements internationaux.

Le comité directeur peut, sur la présentation de certificats, dispenser entièrement ou en partie des examens fédéraux les Suisses qui ont subi leurs examens à l'étranger et leur délivrer les certificats et diplômes correspondants.

**BIBLIOTHÈQUES:** 1. **Bibliothèque des étudiants.** (Ancienne Université.) Mercredi, de 1 à 3 h. — 2. **Salle de lecture des étudiants.** (Ancienne Université.) Tous les jours, de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — 3. **Bibliothèque de la société des sciences naturelles.** S'adresser à la Bibliothèque cantonale. — 4. **Bibliothèque de l'Ecole de médecine.** Lundi et jeudi, de 4 1/2 à 5 1/2 h. — 5. **Bibliothèque agricole.** S'adresser au directeur de l'Ecole d'Agriculture. — 6. **Bibliothèques des facultés et des laboratoires.** — 7. Les étudiants en droit peuvent être autorisés à jouir de la **Bibliothèque du Tribunal fédéral.** (T. 750.)

**Bibliothèque cantonale et universitaire.** — Palais de Rumine, aile sud. Le service pour le semestre d'été 1906 comprend : a) **Séances de consultation :** **Lundi**, de 10 à 12 et de 1 à 5 h.; **mardi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h.; **mercredi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h.; **jeudi**, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.; **vendredi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h.; **samedi**, de 9 à 12 et de 1 à 4 h. — b) **Service de distribution pour prêt à domicile :** **Mardi**, de 1 à 3 1/2 h.; **mercredi**, de 9 à 10 1/2 h.; **jeudi**, de 1 à 3 1/2 h.; **vendredi**, de 9 à 10 1/2 h.; **samedi**, de 1 à 3 1/2 h. — Les bulletins de demande peuvent être déposés au préalable dans une boîte *ad hoc*. Les lecteurs qui auront satisfait à ce dépôt seront servis en premier lieu. Directeur: M. L. Dupraz. 1<sup>er</sup> bibliothécaire: M. H. Bersier. Bibliothécaires: MM. Pelet et Reymond. L'usage de la Bibliothèque cantonale et universitaire est gratuit. Tout lecteur qui prend des livres à domicile peut être tenu de fournir une garantie (cautionnement). Les frais de port pour l'envoi des volumes sont à la charge du lecteur. Hors du canton, il ne peut être confié des volumes qu'à des bibliothèques publiques, qui en deviennent responsables. 280,000 vol. Manuscrits rares. Impressions du XV<sup>m</sup> siècle. La Bibliothèque est fermée durant le temps nécessaire à la revision annuelle, fin juillet et août. Pour plus de détails, demander le Règlement de la Bibliothèque, bâtiment de Rumine. Téléphone 1273.

**MUSÉES: Musée des Beaux-Arts (Palais de Rumine).** Conservateur: M. Emile BONJOUR. Fondateur: M. L. ARLAUD, 1772-1845. Le public est admis à visiter les salles gratuitement. — Le dépôt de cannes, parasols, parapluies, etc., est gratuit. La police et la surveillance des salles sont faites par un gardien et par le con-

cierge. (Loi du 9 nov. 1897. Règlement du 30 déc. 1897). — Consulter sur ce musée le travail de M. Em. Bonjour: *Le Musée Arlaud*, Bridel 1905.

**Musées d'histoire naturelle.** — Le **Musée géologique** comprend les collections de géologie générale, de paléontologie, de minéralogie et de pétrographie (Palais de Rumine). Conservateur: M. E. Renevier, prof. Préparateur: M. H. Lador. — Le **Musée botanique** comprend une collection de préparations et un herbier (Palais de Rumine). Conservateur: M. E. Wilczek, prof. Préparateur: M. L. Pache. (T. 1320.) Le **Musée zoologique** comprend la collection générale et locale, la collection d'anatomie comparée et de l'enseignement (Palais de Rumine). Conservateur: M. H. Blanc, prof., M. W. Morton, adjoint à la Direction. Préparateurs: MM. Murisier et F. Blanc. — Le **Musée anthropologique et ethnographique** comprend les collections des antiquités lacustres et d'objets ethnographiques (Palais de Rumine). Conservateur: M. Schenk, prof. Ces divers musées sont actuellement en partie fermés pour cause de transfert dans les nouveaux locaux du Palais de Rumine.

**Musée agricole.** S'adresser au Directeur de l'Ecole d'Agriculture (Champ-de-l'Air). T. 756.

**Musées d'antiquités et médaillier.** La direction de ces musées et du médaillier est confiée, sous le contrôle du Département de l'instruction publique et des cultes, à des conservateurs de musée. Les achats sont faits par les conservateurs, chargés aussi de recevoir la correspondance, les offres de vente, les dons, échanges d'objets, etc. Les musées d'antiquités sont ouverts gratuitement au public, tous les jours, sauf le lundi, de 10 h. à midi et de 1 à 4 h. — Pour visiter le médaillier et les collections historiographiques, s'adresser aux conservateurs. M. SCHENK, A., à Lausanne, pour les collections lacustres. M. DE MOLIN, A., à Lausanne, pour les antiquités et le médaillier (M. GRUAZ, assistant); M. VIONNET, P., à Lausanne, pour les collections historiographiques relatives à l'histoire du pays; M. JOMINI, Fr., à Avenches, pour les antiquités du musée d'Avenches.

**Musée Industriel.** Rue Chaucau. Fondé par M<sup>me</sup> la baronne de Rumine. Relève de l'administration communale. Collections bien classées et intéressantes, curieuses à visiter. Ouvert tous les jours, à heures fixes. Le Musée est momentanément fermé.

**Ecole d'escrime** (*Ruelle du Grand-Pont*, 2). Prof.: M. François DUFOUR, maître d'armes. Cours et leçons au local: 50 % de rabais pour MM. les étudiants. — **Manège** (*Avenue de l'Eglantine* 5). Prof.: M. Jules DUFOUR, maître d'équitation. Réduction de prix pour les étudiants. (Convention entre l'Etat de Vaud et M. DUFOUR). — **Rowing-Club. Société de navigation à rames.** (*Ouchy, garage du Club*). Exercices réguliers tous les jours, de 6 à 7 1/2 h. du soir (en été seulement).

## ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION SECONDAIRE

## à Lausanne

1. Le **Collège cantonal** (*Valentin*), T. 1741, prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée: 10 ans; durée des études: 6 ans. Finance d'étude: 70 fr. par an dans les cl. sup., 60 fr. dans les 3 cl. inf. Directeur: M. Edouard PAVOT. — 2. Le **Gymnase classique** (*Ancien bâtiment de l'Académie, Cité-Devant*), fait suite au Collège cantonal et prépare aux études universitaires. Age d'entrée: 16 ans; durée des études: 2 ans; délivre le diplôme de bachelier ès lettres (maturité). Directeur: M. Abel BIAUDET. — 3. **L'École industrielle cantonale** et le **Gymnase scientifique** (*rue Mercerie*), T. 679, préparent les élèves aux carrières industrielles et scientifiques. a) *L'École industrielle*. Age d'entrée: 12 ans; durée des études: 4 ans. b) *Le Gymnase scientifique* (trois classes). Age d'entrée: 16 ans; durée des études: 2 1/2 ans; délivre un diplôme de bachelier ès sciences (certificat de maturité) qui donne accès à l'École d'ingénieurs à Lausanne et à l'École polytechnique fédérale à Zurich. Directeur: M. Samuel MAY. — 4. **L'École cantonale de commerce et des chemins de fer** (*Place Chauderon*), T. 1424, prépare les élèves aux carrières commerciales et administratives; durée des études: 2 ou 3 ans; âge d'admission: 15 ans. Directeur: M. MORF. L'école délivre un diplôme. — 5. **L'École cantonale d'agriculture** (*Champ-de-l'Air*), T. 756, comprend: *L'École cantonale d'Agriculture* d'hiver, fondée en 1870. La *Station viticole* qui a pour but de développer la culture de la vigne et les études de vinification, et la lutte contre les maladies de la vigne. Un *Laboratoire spécial de Chimie agricole* (voir Laboratoires). La *Station météorologique*. La *Station laitière*. Le *Service de statistique*. Une *Bibliothèque*. — Cette école donne un enseignement agricole dont la connaissance est utile à l'agriculteur. Age d'entrée: 16 ans; l'enseignement est réparti en deux semestres d'hiver. L'École délivre un diplôme de connaissances agricoles. Directeur: M. Samuel BIELER. — 6. Les **Écoles normales** (*Champ-de-l'Air*), T. 1779, ont pour but d'instruire et de former les élèves destinés à devenir régents ou régentes dans les écoles primaires du canton de Vaud. Directeur: M. François GUËX. — Elles comprennent: Une école normale pour les élèves régents; une école normale pour les élèves régentes; des cours spéciaux pour les maîtresses d'ouvrages; des cours spéciaux pour les maîtresses de classes enfantines (école normale frœbelienne); une école d'application de deux classes; une école enfantine d'application. L'école normale pour les élèves régents est divisée en quatre classes. La durée des études dans chaque classe est d'une année. L'école normale pour les élèves régents est fréquentée par des élèves âgés de quinze ans au

moins. L'école normale pour les élèves régentes est divisée en trois classes. La durée des études dans chaque classe est d'une année. L'école normale pour les élèves régentes est ouverte à des élèves âgées de seize ans au moins. Les objets d'études des maîtresses d'ouvrages et des maîtresses d'écoles enfantines sont fixés par le programme des cours de ces divisions. Les écoles normales décernent les brevets de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et pour la direction des classes enfantines. Les conditions pour l'obtention de ces derniers brevets sont fixées par le règlement du 19 septembre 1895. 7. **L'École supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne** (*Derrière-Bourg*), a pour but de donner un enseignement secondaire littéraire et scientifique. La division inférieure reçoit les jeunes filles de 10 à 15 ans. Le Gymnase reçoit les élèves de 15 à 18 ans. Cours spécial de français à l'usage des élèves de langue étrangère. Cours spéciaux de latin, d'italien, de pédagogie théorique et pratique, d'hygiène, de comptabilité, de peinture. Les jeunes filles qui ont suivi les cours obligatoires et obtenu le diplôme de sortie sont admises en qualité d'étudiantes dans les Facultés de droit, des lettres et des sciences de l'Université de Lausanne. Au 31 décembre 1904: 456 élèves. 33 maîtres et maîtresses. Dépenses en chiffres ronds 95,000 fr. Directeur: M. Daniel PAVOT.

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION

**Ecole de dessin.** — (Au Musée Arlaud.) Directeur: M. O. Bastian. Jeudi et samedi, de 5 h. à 7 h.

**Enseignement professionnel.** — Ecole ménagère et professionnelle: Cuisine, blanchissage, coupe, confection, lingerie, économie domestique divisée en deux sections. En 1905: 57 élèves. — Subsidés de la Commune aux cours professionnels de diverses sociétés, syndicats, groupes d'ouvriers, s'élevant à 20,000 francs environ. Direction des Ecoles: Hôtel-de-Ville. Tél. 1156.

**Instruction primaire.** — L'instruction primaire est obligatoire et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Tout enfant, sans distinction de nationalité, d'origine ou de confession, est astreint à la fréquentation de l'école, dès le 15 avril de l'année dans laquelle il a atteint l'âge de 7 ans jusqu'au 15 avril de l'année où il a 15 ans révolus. Les **Ecoles primaires** de Lausanne comprennent 118 classes. Au 31 décembre 1904, l'effectif des élèves était de 4669. Pendant l'année 1904, l'augmentation a été de 236 élèves. En 1904, la commune de Lausanne a dépensé pour ses écoles primaires 475,000 fr. en chiffres ronds. La ville de Lausanne possède cinq grands collèges primaires comprenant de 12 à 18 classes. Un sixième bâtiment scolaire de 18 classes avec salle de gymnastique va être construit dans le

quartier de l'ouest. Elle a dépensé jusqu'ici environ 4 millions de francs en constructions scolaires. Signalons encore l'installation récente de deux pavillons scolaires contenant chacun deux classes. **Douches scolaires** dans les collèges de la Barre et de St-Roch. Lausanne possède une classe spéciale primaire pour **élèves retardés ou anormaux**. Elle rend de grands services.

Les **Classes gardiennes** ont été fréquentées en 1904 par 402 enfants répartis en 13 classes. Il existe en outre 7 classes gardiennes pour les garçons et filles de 7 à 13 ans dont les parents, occupés hors de la maison, sont hors d'état de surveiller leurs enfants après les heures d'école.

**Instruction infantine.** — La Ville a institué 36 classes enfantines (frœbeliennes) pour les petits enfants d'un âge inférieur à 7 ans. L'instruction y est gratuite, mais non obligatoire. Au 31 décembre 1904, 1035 enfants. Deux bâtiments d'école, dont celui des Jumelles, répondent aux derniers perfectionnements en matière d'hygiène et de confort. Locaux disséminés. **Fête des Ecoles enfantines** instituée en 1905.

Dépense annuelle en chiffres ronds: 100,000 fr.

## ENSEIGNEMENT LIBRE

**Faculté de théologie de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud**, à Lausanne, chemin des Cèdres, Maupas  
*Semestre d'été 1906.* — M. *Porret*, Lecture cursive du Nouveau Testament, 1 h. — Exégèse de l'Evangile de Marc, 2 h. — Exégèse de l'Epître aux Rom. 3 h. — Théol. pastorale, 2 h. — M. *Bridel*. — Hist. de la philosophie, 4 h. — Hist. des religions, 1 h. — Hist. de la théol. moderne, 3 h. M. *Barrelet*. — Gramm. hébraïque, 3 h. — Exégèse de l'Anc.-Test. (livres poétiques), 3 h. — Hist. d'Israël et théol. de l'Anc.-Test., 4 h. M. *Laufer*. — Patristique, 1 h. — Encyclopédie théol. 1 h. — Analyse de textes, 1 h. — Hist. des dogmes, 3 h. — Morale, 2 h. M. *Schroeder*. — Hist. de l'Eglise, des orig. à la fin du moyen âge, 4 h. — Introduction spéciale au Nouv. Test. 3 h. — Exercices homilétiques, 2 h. — Comp. française 1 h. — S'adr. pour renseig. et admiss. au président de la Comm. des études, M. Alfred Périllard, Aven. Davel, Lausanne, ou au secrét. M. H. Chavannes, à Lutry.

**L'Ecole Vinet**, rue du Midi, est la plus ancienne école supérieure, pour jeunes filles, de Lausanne. Elle est composée de **l'Ecole proprement dite**, pour élèves de 9 à 16 ans, et du **Gymnase**, pour élèves de 16 ans et au-dessus, dont le programme comprend, outre les cours de langues, ceux de pédagogie, histoire, logique, littératures française et étrangères, mathématiques et cosmographie, physique, chimie, hygiène, etc. Des cours facultatifs tels que : histoire suisse, histoire de l'art et des

civilisations anciennes, latin, etc., peuvent se répartir, à volonté, sur plusieurs années. — Cinq divisions spéciales de français pour élèves étrangères. Cours spéciaux de langue et de littérature anglaises pour élèves anglaises. — Cours de cuisine, sténographie, etc. — L'École délivre des diplômes, ensuite d'examens spéciaux, et des certificats d'études. Directrice : Mlle S. Godet.

**Ecole ménagère et rurale**, fondée par la section vaudoise de la Société d'utilité publique des femmes suisses. (Clos Mirabelle, Chailly sur Lausanne). M<sup>me</sup> Lederrey, directrice. Pour 16 élèves internes. Enseignement donné en français et en allemand. Commencement des cours : octobre; durée 1 an. Age d'admission, 15 ans. Elèves externes acceptées.

Il existe à Lausanne nombre **d'écoles libres** du degré primaire, très bien tenues en général, ainsi que beaucoup **d'écoles enfantines particulières** et de **jardins d'enfants**.

**Institut de musique**. Les Grottes, rue du Midi. M. Blanchet, directeur. — Enseignement de la musique par des professeurs choisis par le Comité de direction. Les diverses branches enseignées sont divisées en classes préparatoires, primaires, secondaires et supérieures, et chacune de ces divisions subdivisées en degrés. Année scolaire divisée en deux périodes de cinq mois chacune. Inscriptions reçues par le Directeur. Il est délivré des certificats de capacité aux élèves qui ont terminé leurs études d'une manière satisfaisante.

**Nouvel institut de musique**. — Année scolaire divisée en trois périodes : février, juin, octobre. Etude du violon, du violoncelle, du piano et du chant. Nouveau cours : musique de chambre, professé par le directeur. Chaque année un examen et petites soirées musicales. Directeur : M. A. Heineck, 6, Avenue Ruchonnet.

### Société académique et Sociétés d'Etudiants

La **Société académique vaudoise**, fondée le 17 mai 1890, a pour but de contribuer à la prospérité de l'Université de Lausanne. Elle organise des conférences, fait donner des cours sur des sujets spéciaux, procure aux Facultés des ouvrages ou des instruments, encourage, par des subsides ou par des prix, les travaux des professeurs ou des étudiants. Contribution annuelle de 5 fr. au moins.

Les **Sociétés d'étudiants** ont chaque semaine, pendant la durée des cours, une séance dont la première partie est consacrée à la lecture et à la discussion d'un travail littéraire ou scientifique présenté à tour par chacun des membres. Les membres portent, comme signes distinctifs, une casquette et un ruban aux couleurs de la société à laquelle ils appartiennent. Aucune asso-



ciation d'étudiants ne peut se former sans l'autorisation de l'Université. Les statuts de ces associations sont déposés à l'Université. Le Recteur doit être avisé de la composition de leurs comités. L'association qui commettrait des abus, ou donnerait lieu à des plaintes graves, peut être suspendue ou dissoute par le Département de l'Instruction publique et des Cultes, sur le préavis de l'Université. Le duel est interdit. (Code pénal vaudois, art. 240, 241, 242, 243, 245, 246 et 247.)

La **Société de Belles-Lettres**, fondée en 1806 à Lausanne, est la plus ancienne société d'étudiants de la Suisse. Elle a pour but de développer chez ses membres l'**amitié**, le **goût littéraire** et l'**esprit romand**. Couleurs: **vert, rouge, vert, liseré argent**. Devise: *Union, Etude, Persévérance*. Elle entretient des relations d'amitié avec les sociétés de Belles-Lettres de Genève, Neuchâtel et Fribourg, et célèbre chaque année avec elles une Fête Centrale qui a lieu d'ordinaire à Rolle. La Société donne chaque année une représentation dramatique au Théâtre. Pour être admis, les **étrangers** doivent faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et réunir les  $\frac{4}{5}$  des voix. Chaque candidat doit fournir un travail de candidature, qui influe sur son admission dans la Société.

Les quatre sociétés nomment chaque année un Comité central qui organise la Fête centrale et qui s'occupe de la rédaction de la *Revue de Belles-Lettres*, périodique littéraire mensuel.

La Société renferme une section de tir: *la Verte et Rouge*. Local: Guillaume-Tell. Table réservée: Café de la Banque, rue de Bourg (adresse de la Société).

La **Société de Zofingue** est ainsi nommée parce que l'association suisse à laquelle elle se rattache fut fondée par les étudiants de Berne et de Zurich, qui eurent leur première réunion, en 1819, à Zofingue, petite ville du canton d'Argovie. La Société de Zofingue a pour but de développer l'idée patriotique suisse; elle s'occupe de toutes les questions qui intéressent le pays, mais sans acception de partis politiques. Elle célèbre chaque année, dans les mois de juillet ou d'août, sa fête centrale à Zofingue. Toutes les sections, savoir celles de Bâle, de Berne, de Zurich, de Saint-Gall, de Lucerne, de Coire, de Neuchâtel, de Genève et de Lausanne s'y donnent rendez-vous. Ces trois dernières ont, en outre, tous les printemps, une réunion particulière qui a lieu alternativement dans les diverses localités romandes.

Les membres de la Société de Zofingue portent une **casquette blanche avec liseré rouge-blanc-rouge**. Devise: *Patrie, Amitié, Science*. Les Suisses seuls sont membres actifs. Les étrangers sont reçus à titre d'*hospites*, sans droit de vote et à des conditions spéciales. Local: Blanche-Maison. Séance le vendredi à 8 h. Table et adresse de la Société: Café du Faucon. La Société de Zofingue donne chaque hiver, ordinairement en février, une soirée dramatique et musicale au théâtre. Les Zofin-

giens de Lausanne forment une société de chant qui fait partie de la Société cantonale des chanteurs vaudois. Ils ont aussi organisé une section de tir.

Les **casquettes rouges avec liseré rouge-blanc-rouge**, sont portées par les membres de l'**Helvétia**, dont la devise est : *Patrie, Amitié, Progrès*. Cette Société s'est formée en 1847 ensuite d'une scission avec celle de Zofingue. Au lendemain de diverses révolutions suisses, les Zofingiens qui se rattachaient aux idées avancées essayèrent d'entraîner leurs camarades dans le sens d'une participation active à la politique. N'y ayant pas réussi, ils se constituèrent en société distincte, d'abord sous le nom de Nouvelle-Zofingue, puis sous celle d'Helvétia. La Société s'occupe spécialement des questions politiques et sociales à l'ordre du jour. L'Helvétia compte quatre sections : celles de Bâle, de Berne, de Lausanne et de Zurich. Elle célèbre, tous les deux ans, sa fête centrale à Langenthal, dans le canton de Berne. Les étrangers ne sont admis qu'à titre d'*hospites*. Local : rue de la Louve ; table et adresse de la Société : Derrière-Bourg, café Gugel.

La **Société de Stella** a été fondée en 1857 par des élèves de l'École spéciale et n'a aucune couleur politique ni religieuse. Elle a pour but de resserrer entre ses membres les liens d'amitié et de développer leurs facultés intellectuelles par la culture des sciences et des lettres. **Casquette blanche avec étoile bleue et liseré blanc-bleu-blanc**. Devise : *Amitié, Travail*. Local : rue Saint-François, café de l'Indépendance, 1<sup>er</sup> étage ; table : café Beau-Site. Sections à Berne et Zurich. La Société de Stella célèbre chaque année, au mois de juin, sa fête centrale dans une ville romande.

La **Germania**, fondée en 1887, étudiants allemands. Couleurs : pour les « Burschen » noir-blanc-rouge ; pour les « Füchse » noir-rouge. **Casquette velours noir avec liseré aux couleurs nationales allemandes**. Local, rue de la Tour, 15 ; table, café de la Banque. Séances : le samedi au local, « Kneipe » ; le jeudi, séance française.

La **Jurassia**, société de gymnastique des étudiants. Couleurs **bleu-blanc-rouge**. **Casquette bleu-clair, liseré bleu-blanc, rouge-foncé**. Local et table, café de la Banque.

La **Lémania**, étudiants catholiques. Section académique de la Société des étudiants suisses. Local et table, café du Musée. **Casquette orange avec liseré orange-blanc-vert**.

La **Minerva**, société des étudiants hellènes. Couleurs **bleu-blanc-bleu**. **Casquette bleu-foncé**. Local, café de la Glisse.

Le but de la Société d'étudiants bulgares « **Bratstvo** » (fondée en 1891) est de développer intellectuellement ses membres et de resserrer les liens entre eux. Les insignes sont : **casquette**

**rouge** et ruban aux couleurs nationales, **blanc, vert, rouge**.  
La devise: *Amitié et Science*. Local: Café du Lion.

La **Société d'Étudiantes** de l'Université de Lausanne, fondée en 1903, a pour but de réunir dans l'amitié et le travail les étudiantes de Lausanne et de tous les pays; de diriger leur activité intellectuelle sur les questions scientifiques, littéraires et artistiques, en se plaçant au-dessus et en dehors de tout parti politique. La langue française est la seule admise. La Société admet comme hôtes perpétuels des personnes qui, sans être étudiantes, désirent contribuer au but de la Société. Les couleurs sont: **bleu, noir, bleu, argent**. Les hôtes perpétuels ne portent pas les couleurs en dehors de la Société. Devise: *Semper progrediendo*. Local: rue Haldimand 10 b.

La **Société vaudoise d'études notariales**, fondée le 16 juillet 1845, a pour but le développement intellectuel de ses membres par l'étude des différentes questions qui se rattachent au notariat. Elle a pour devise: *Patrie, Union, Travail*, et pour couleurs: **vert-blanc-vert**, avec **liseré or**. Local: Brasserie Læwenbräu, rue Madeleine. Séances: Les trois premiers mercredis et le dernier samedi de chaque mois, à 8 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> h.

## SOCIÉTÉS DIVERSES

La **Société vaudoise des sciences naturelles** publie ses travaux dans un *Bulletin* régulier et entretient ainsi des relations constantes avec ses membres résidant hors de Lausanne, ainsi qu'avec l'étranger. La société tient séance le premier et le troisième mercredi de chaque mois au Palais de Rumine. Elle possède une bibliothèque où les périodiques nouvellement arrivés peuvent être consultés.

La **Société vaudoise de médecine** a son siège à Lausanne. Peuvent y être admis: Les médecins-chirurgiens, porteurs du diplôme fédéral; les docteurs en médecine des Universités étrangères; les professeurs des facultés de médecine, de pharmacie et des sciences; les vétérinaires, les dentistes et les pharmaciens. Le titre de membre honoraire ou celui de membre correspondant peut être accordé à toute personne dont la réputation scientifique est établie.

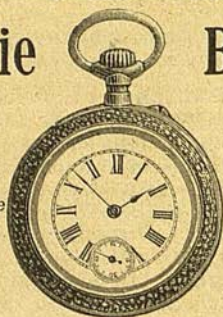
La **Société médicale de la Suisse romande** est formée des sociétés médicales de Vaud, Genève, Fribourg, Valais et Neuchâtel. Une séance par année, en automne, à Ouchy. Organe officiel: *Revue médicale de la Suisse romande*.

La **Société vaudoise de théologie**, fondée à Lausanne en avril 1875, a pour but « de rapprocher par un travail commun tous ceux qui, admettant le fait du salut par Jésus-Christ, révélé dans les Écritures, veulent en faire l'objet d'une étude scienti-

# Horlogerie Bijouterie

**5 %**  
*d'escompte*  
sur présentation de  
ce Calendrier.

Prix très modérés.



Fabrication

Réparation

Man spricht deutsch.  
English spoken.

## E. Meylan - Regamey

**RUE NEUVE, 11. -- LAUSANNE**

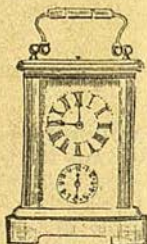


### MONTRES

SIMPLES ET COMPLIQUÉES  
or, argent, métal, acier, etc.

**CHRONOGRAPHES COMPTEUR**  
pour Ingénieurs.

Chaines métal, acier, argent et or.

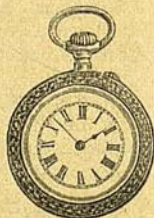


### SAUTOIRS

**BAGUES -- BROCHES**  
**BOUCLES D'OREILLES, ETC.**

### ALLIANCES

*Pendules de voyage*  
*Régulateurs avec sonnerie cathédrale,*  
*à heures et demies, et à quarts.*  
*Garnitures de cheminées -- Réveils.*



**AGENT DE LA MAISON**  
**VACHERON & CONSTANTIN** de Genève.

Titulaire de nombreux certificats et prix de l'Ecole d'horlogerie de Genève.  
Longue pratique comme fabricant et rhabilleur dans les meilleures maisons à Genève et en Angleterre.

fique». Elle tient ses séances dans le bâtiment de l'Union chrétienne de Jeunes gens, au Pré-du-Marché, 20. Comité renouvelé chaque année.

La **Société vaudoise des ingénieurs et architectes** a été fondée le 27 décembre 1873. Elle compte 220 membres.

La **Société vaudoise des Beaux-Arts** est une section de la Société suisse des Beaux-Arts. Fondée en 1859. 230 membres. Local : Place du Flon. Finance d'entrée 2 fr. Finance annuelle 5 fr.

La **Société d'histoire de la Suisse romande**, fondée à Lausanne en septembre 1837, a pour but de grouper les amis de l'histoire habitant les cantons romands, de provoquer des recherches dans les archives publiques ou privées et d'encourager l'étude des monuments ou des faits propres à jeter du jour sur l'état passé du pays. La Société publie des mémoires et documents. Elle a son siège à Lausanne et se réunit en assemblée ordinaire au moins deux fois par an. Le comité est élu pour deux ans.

La **Société vaudoise d'histoire et d'archéologie**, fondée à Lausanne en décembre 1902, à l'occasion du Centenaire de 1903, a pour but l'étude des sciences historiques dans toutes leurs branches et s'occupe plus spécialement de ce qui concerne l'histoire et l'archéologie du pays de Vaud. Elle organise des conférences historiques et des excursions archéologiques. La Société, qui compte près de 500 membres, a son siège à Lausanne. Organe : *Revue historique vaudoise*.

---

**L'ÉTRANGER A LAUSANNE.** — Le Suisse non Vaudois et l'étranger à la Suisse qui se proposent d'établir leur résidence à Lausanne doivent, dans le délai de **quinze jours** dès leur arrivée, présenter au Bureau des étrangers, Place de la Palud, une **réquisition de permis de domicile**, en indiquant leur lieu d'origine, leur profession, le lieu de leur dernier domicile. L'étranger requérant doit joindre à sa demande un acte régulier, non périmé, constatant sa nationalité et celle des membres de sa famille vivant avec lui. Le Suisse qui a atteint l'âge prescrit pour le service militaire fournit, en outre, la preuve qu'il a satisfait aux lois sur la matière. En échange de ces pièces, l'étranger reçoit un **permis de domicile**, extrait d'un registre à souche. Coût : 3 francs. Ce permis a une durée illimitée pour les Suisses ; pour l'étranger, il a la même durée que la validité de ses papiers. A défaut de papiers de légitimation, l'étranger peut obtenir un permis de domicile moyennant un dépôt en espèces ou toute autre garantie. L'étranger qui ne se conforme pas aux prescriptions ci-dessus peut être expulsé du canton. Les personnes logeant des

GRANDE SALLE  
DE  
Gymnastique, d'Escrime et de Danse

AU CASINO-THÉÂTRE DE LAUSANNE

**L. BRUN**, Professeur diplômé, hors concours

**M<sup>lle</sup> L. BRUN**, Professeur

Diplôme supérieur avec félicit. du Jury de l'Académie intern. de danse de Paris.

Cours et leçons particulières de gymnastique pour Demoiselles, Messieurs et Enfants. — Cours d'Escrime : Fleuret, sabre, rapière, boxe et canne.

Cours de danse pour Demoiselles, Messieurs et Enfants. Leçons particulières.

Vente de costumes de gymnastique et d'escrime. — Fournitures pour Foot-Ball et Lawn-Tennis. — Vente d'appareils de gymnastique en tous genres. — Installation complète de salles de gymnastique.

*Café Bel-Air - Kursaal*

RESTAURANT

CUISINE FRANÇAISE



❖ THÉÂTRE VARIÉTÉS ❖

*Spectacle de Famille*

*Troupe renouvelée chaque semaine*

*L<sup>s</sup>. BARRAUD, Directeur.*

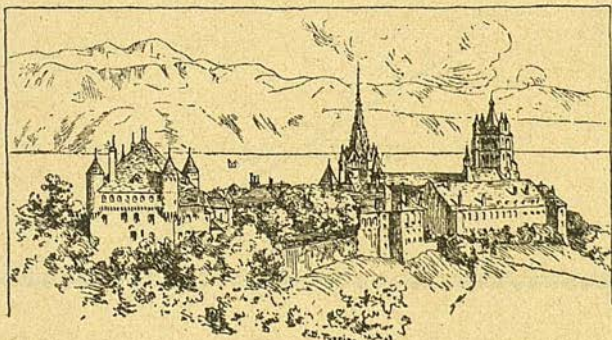
Suisses d'autres cantons ou des étrangers sont tenues de s'assurer que ceux-ci ont satisfait aux prescriptions prémentionnées. Si elles ne le font pas, elles sont punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 20 fr. Le Conseil d'Etat peut, après entente avec les directeurs des établissements d'instruction et moyennant les garanties nécessaires, dispenser les jeunes gens aux études étrangères au canton des obligations prescrites par la Loi de 1900. Il est perçu une finance sur les **automobiles** de 50 fr. et sur les **bicyclettes** et tricycles à moteur de 20 fr. Les propriétaires de **bicyclettes** doivent se faire inscrire au Bureau de police après quarante-huit heures de résidence à Lausanne; finance 5 fr.

**Chef de section.** — Dépôt du livret de service, rue Pépinet, maison de la Banque Guye et Cie. Tout Suisse non lausannois est tenu de faire ce dépôt dans le plus bref délai, s'il reste un certain temps dans la ville.

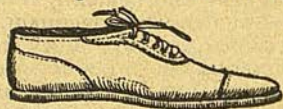
**Légations.** — Les pays suivants sont représentés à Berne par des ministres ou des ambassadeurs, des chargés d'affaires : Allemagne — Autriche-Hongrie — Bavière — Belgique — Brésil — Etats-Unis — France — Grande-Bretagne — Italie — Pays-Bas — Pérou — Portugal — Russie.

**Consulats :** Angleterre: M. Galland, Lausanne, rue de Bourg, 2. T. 1531. — République Argentine, Genève. — Bolivie, Genève. — Chili, Genève. — Colombie, Genève. — Costa-Rica, Berne. — Cuba, Zurich. — Equateur, Zurich. — Guatemala, Genève. — Honduras, Berne. — Danemark, Genève. — Espagne, Berne et Genève. — Grèce, Genève. — Mexique, Genève. — Paraguay, M. le Dr F. Machon, Lausanne, rue du Midi, 1. T. 1494. — Nicaragua, Berne. — Panama, Lugano. — Roumanie, Genève. — Suède, Genève. — Salvador, Genève. — Turquie, Genève. — Uruguay, Genève. — Venezuela, Lucerne. — Japon, Zurich. — Congo, Genève. — Libéria, Zurich.

**Bureau officiel de renseignements.** Offiz. Verkehrsbureau, place Saint-François, ancienne Poste. Fondé et entretenu par la Société pour le développement de Lausanne. Ouvert tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 9 h. à 12 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. matin, et de 2 à 6 h. soir.



# Anglo-American Sport and Shoe House



## L. DAGON

2, Grand-Chêne, 2 — LAUSANNE

Maison spéciale pour tous les Sports d'été ou d'hiver

EQUIPEMENT COMPLET POUR ALPINISTES — CHAUSSURES DE MONTAGNE

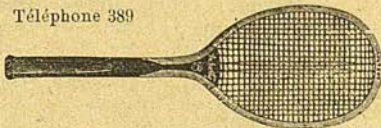
LAWN-TENNIS — FOOT-BALL

APPAREILS DE GYMNASTIQUE SANDOW

CHAUSSURES DE SPORT

RÉPARATIONS - CATALOGUES ILLUSTRÉS SUR DEMANDE

Téléphone 389



Usine électrique :  
5, Rue Saint-Martin, 5

Remise spéciale  
à MM. les Étudiants

---

FABRIQUE DE PARAPLUIES — OMBRELLES ET CANNES

## J. MUNZIKER-FORNY

2, Place Bel-Air, 2 — LAUSANNE (Vis-à-vis du Kursaal)

RECOUVRAGES — RÉPARATIONS

PRIX TRES MODÉRÉS

---

A LOUER



## AUTORITÉS

*Président du Grand Conseil* : M. E. Rubattel-Chuard, à Vil-larzel.

*Conseil d'Etat* : MM. Decoppet, Camille, président; Etier, Paul, vice-président; Virieux, F.; Cossy, R.; Thélin, Ad.; Duboux, Victor; Oyez-Ponnaz. — Addor, Georges, chancelier.

*Département de l'Instruction publique* : C. Decoppet; remplaçant, R. Cossy. — Huissier concierge, P. Dénézéaz. — Chef de service pour l'*Instruction primaire*, L. Beausire. — Inspecteurs de l'enseignement, L. Henchoz; Gaillard-Pousaz; E. Grivat; M. Perrin; L. Sonnay; B. Emery. — Secrétaires, G. Reisser; L. Miéville. — Sous-secrétaire, V. Post. — Chef de service *Université et Cultes*, L. Gauthier. — Inspecteur de l'enseignement secondaire, H. Mégroz. — Secrétaire, V. Ramel. — Sous-secrétaire, A. Lassueur.

*Monuments historiques* : M. Albert Næf.

*Police sanitaire* : Médecin, Chef de service, D. J.-M. Morax; — Vétérinaire, Ch. Gross. — Chimiste, Fréd. Seiler. — Assistants au laboratoire du service sanitaire, N. Béard; P. Paccaud. — Secrétaire, L. Duboux. — Copiste, E. Pache.

*Conseil de santé et des hospices* : MM. A. Thélin, président. — D' Morax, vice-président. — D' L. Roux; D' Demiéville, D' Spengler. — L. Duboux, secrétaire.

---

Le **Tribunal fédéral**, Place Montbenon, se compose de 19 membres et de neuf suppléants, nommés pour 6 ans par l'Assemblée fédérale. Les trois langues nationales y sont représentées. Attributions en matière civile : Différends entre la Confédération et un ou plusieurs cantons; entre corporations ou particuliers et la Confédération, etc. Attributions en matière pénale : juge les crimes de haute trahison envers la Confédération, révolte ou violence contre les autorités fédérales, crimes et délits contre le droit des gens, etc. Les séances sont publiques. Téléphone 750.

Juges fédéraux : MM. Monnier, président; Jäger; Weber; Clausen; Soldati; Attenhofer; Favey; Perrier; Merz; Honegger; Ursprung; Schmid; Schurter; Affolter; Gysin; Reichel; Stoos; Ostertag; Picot.

---

## AUTORITÉS LAUSANNOISES

*Syndic de Lausanne*, M. B. van Muyden. — *Président du Conseil communal*, M. Ch. Viret-Genton. — **Administration générale**. — M. B. van Muyden, syndic. *Greffe municipal*, Hôtel-de-Ville, premier étage, salle I. — *Salle des mariages*, Hô-

# Crédit Foncier

VAUDOIS

à Lausanne (Suisse)

Fonds capital autorisé par l'Etat de Vaud, fr. 30,000,000  
Capital réalisé au 31 décembre 1905 . . . fr. 18,000,000  
Réserves . . . . . fr. 5,157,106,65

## Emission d'obligations foncières

portant intérêt au 3 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> % et au 4 %

A teneur d'un arrêté du Conseil d'Etat, les tuteurs, curateurs et administrateurs de biens en régie judiciaire peuvent, sans l'autorisation de la Justice de paix, placer les capitaux qu'ils détiennent sur les obligations foncières émises par cet établissement.

*ACHAT, VENTE DE TITRES  
ET GESTION DE CRÉANCES*

## Caisse d'Epargne Cantonale

garantie par l'Etat

et administrée par le Crédit Foncier Vaudois

69,721 dépôts au 31 décembre 1905, fr. 66,880,588.30.

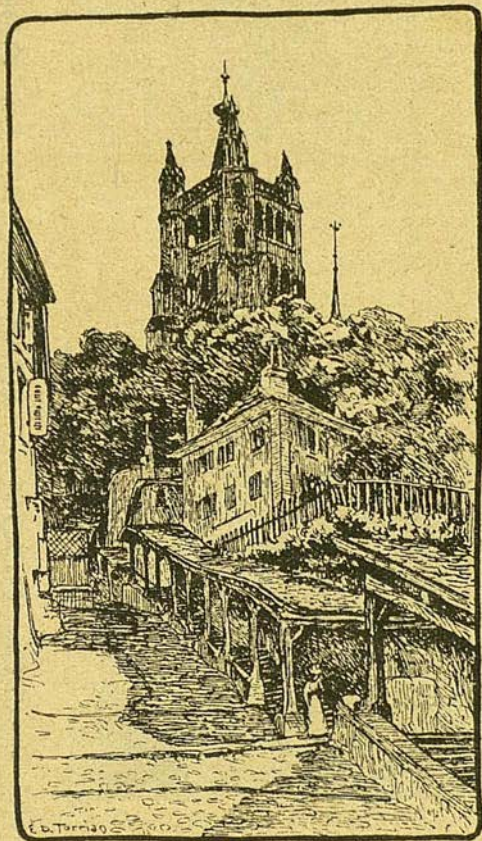
### *Agents dans le canton :*

Dans chaque district :

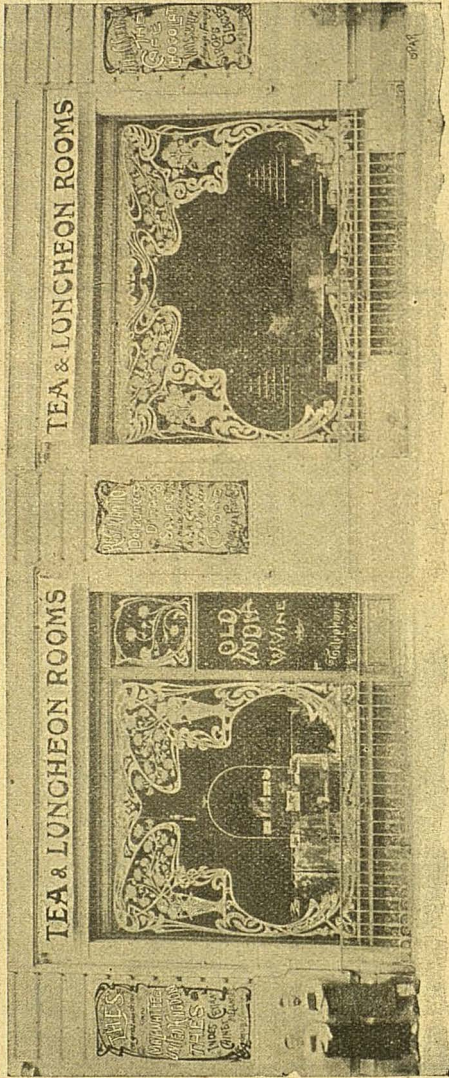
Le Receveur de l'Etat (Lausanne excepté).

A Baulmes — Bex — La Cure (Suisse) — Montreux  
Ste-Croix — Vallorbe.

tel-de-Ville, premier étage. — **Police.** — Chef, M. B. van Muyden, syndic. — *Corps de police*: Bureau, rue Madeleine, 1; officier, M. Ch. Kunz. — *Service administratif*: Secrétariat, rue Madeleine, 1 (Chef de service, M. C. Visinand). Caisse: Palud, 24. — *Inhumations*: Palud, 24, premier étage. — **Direction des Finances.** — M. F. Pache, directeur. Bureaux, Palud 2, premier étage. — **Direction des Domaines.** — M. A. Gaillard, directeur. Bureaux, Hôtel-de-Ville, premier étage. — **Direction des Travaux.** — M. H. Jaccottet, directeur. Bureaux, Hôtel-de-Ville, deuxième étage. — **Direction des Ecoles.** — M. André Schnetzler, directeur. Bureaux, Hôtel-de-Ville, rez-de-chaussée. — *Médecin des Ecoles*: M. le D' Weith. T. 765.



OLD INDIA 14, PLACE SAINT-FRANÇOIS



CHOCOLATS ♦ THÉS ♦ PATISSERIE — CONFISERIE — CAFÉ GLACÉ  
 ♦ GLACES ♦  
 Commandes portées à domicile — Téléphone 1228

## LAUSANNE

Lausanne (54,000 hab.), capitale du canton de Vaud (281,300 hab., en majorité protestants), est un séjour que les étrangers apprécient de plus en plus, tant à cause de sa situation pittoresque et de son excellent climat, que pour ses agréments et ses distractions de bon aloi.

À égale distance, à peu près, des deux extrémités du lac Léman, qu'elle domine du haut de ses trois collines, cette localité jouit d'un climat tonique et sain, moins doux, certainement, que celui de Montreux, mais plus agréable, en hiver, que celui de la partie occidentale du lac et de la partie septentrionale du canton, où la bise et le brouillard sont plus fréquents et plus intenses qu'à Lausanne.

Lausanne possède, du reste, grâce à sa situation, plusieurs climats. Les personnes qui aiment un air vif, souvent agité, recherchent les parties hautes de la ville; celles qui préfèrent un air plus doux, les endroits abrités, s'établissent dans les nouveaux quartiers qui relient Lausanne à Ouchy.

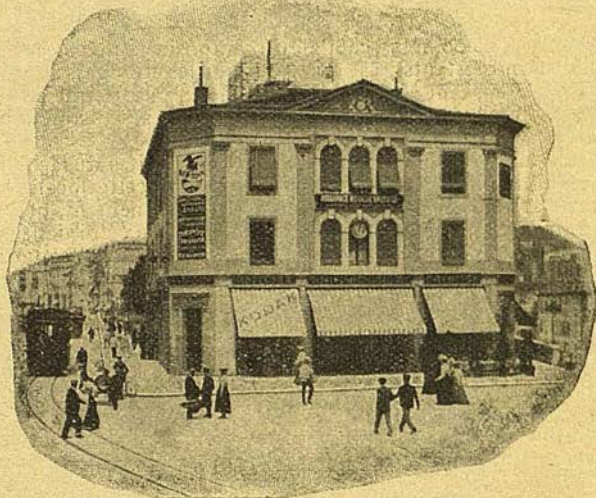
La moyenne des observations météorologiques, qui se font à Lausanne depuis une quarantaine d'années, donne les indications suivantes :

	Température	Eau tombée M	Jours de pluie	Heures de soleil
Janvier à mars. . . . .	2°,6	0°,153	32	289,0
Avril à juin. . . . .	13°,0	0°,301	41	598,4
Juillet à septembre . . . .	17°,5	0°,324	35	91,0
Octobre à décembre . . . .	5°,1	0°,289	40	261,0
Moyenne et totaux. . . . .	9°,6	1,067	148	1839,4

Les vents du N.-E. et du S.-W. sont ceux qui soufflent le plus fortement et le plus fréquemment. Le nombre d'heures de soleil est comparativement avec d'autres stations suisses : Lausanne 1839 heures, Davos 1769, Bâle 1767, Montreux 1685. — Les températures moyennes extrêmes sont 0°3 pour janvier et 19° pour juillet.

Les eaux potables de Lausanne proviennent de sources captées dans les forêts du Jorat ou dans les Alpes; elles sont donc d'excellente qualité. La salubrité du climat, l'altitude, le fait que l'agglomération urbaine n'est pas excessive, la qualité des eaux, la sollicitude des autorités pour l'hygiène publique, tout cela explique que la mortalité soit faible à Lausanne. On y compte une moyenne de 18,86 décès par mille habitants, alors que la moyenne du canton de Vaud est de 20,47 et celle de la Suisse, de 25,3.

À ces divers avantages, Lausanne joint encore celui d'être un admirable centre d'excursions. Les bateaux à vapeur le relient à Genève, Montreux, Chillon, etc., et transportent en moins d'une



# Crèmerie Moderne

1, PLACE ST-FRANÇOIS, 1

SALON AU PREMIER

Tea and Luncheon.

Pâtisserie. — Glaces. — Confiserie.

Vins fins et Liqueurs.

Thés — Chocolats.

Café mélange.

Commandes portées à domicile.

TÉLÉPHONE 1833

heure les passagers à Evian (France). Deux lignes de tramways conduisent sur les collines boisées du Jorat. Mais surtout, Lausanne est une importante tête de ligne de chemins de fer, d'où les trains rayonnent en tous sens dans la direction du Jura, dans celles des Alpes fribourgeoises et de la Gruyère, des Alpes vaudoises, du Valais et de l'Italie, par le tunnel du Simplon. Quelle direction qu'on suive, de quelque moyen de locomotion qu'on se serve, qu'on entreprenne des excursions lointaines ou qu'on se contente de courses pédestres aux alentours de la ville, on a sous les yeux des paysages splendides. (Voir le *Guide de Lausanne*, édité par Th. Sack).

Une ville placée ainsi à proximité d'un grand et beau lac et des montagnes, est favorable à l'exercice de tous les sports d'hiver et d'été. Les alpinistes y sont nombreux, les amateurs de canotage aussi; en été, les uns et les autres s'en donnent à cœur joie. En hiver, on patine, on se luge, on fait du ski sur les hauteurs du Jorat, ou au-dessus de Montreux, dans des sites alpestres qu'on atteint rapidement par le chemin de fer et des tramways électriques, et où souvent brille un soleil radieux, quand la plaine est sous le brouillard.

Le canotage et l'alpinisme sont des plaisirs sains, des plus recommandables, et ne présentent de danger que pour des imprudents.

Le comité de patronage croit devoir faire à MM. les étudiants quelques recommandations, sur lesquelles il attire sérieusement leur attention :

Tout d'abord, se rappeler que, très vite, par le mauvais temps, le lac et les Alpes deviennent redoutables. Donc, ne partir que si le temps paraît sûr. Il importe, en particulier, de demander aux bateliers ce qu'ils pensent du temps, avant d'entreprendre une promenade un peu longue sur le lac.

Une fois embarqué, ne pas trop s'éloigner du rivage, surtout si l'on est seul. Ne jamais tenter la traversée du lac, d'Ouchy à Evian, à moins d'être accompagné d'un batelier.

En ce qui concerne les ascensions : ne pas s'aventurer seul dans la haute montagne; ni en bande, surtout la nuit, sans être avec des gens expérimentés. Solliciter et suivre les conseils des guides et des alpinistes sur le moment à choisir pour les courses de montagne, la manière de les exécuter, l'itinéraire à adopter.

Si, des sports, nous passons aux ressources intellectuelles et artistiques, nous constatons que Lausanne en offre un ensemble que pourraient lui envier bien des villes plus importantes. En voici un aperçu :

**Cercles, bibliothèques et cabinets de lecture.** — **L'Abbaye de l'Arc** (*Montbenon*). Fondée en 1691, a pour but l'exercice du tir à l'arc et l'exploitation d'un cercle. Salles de lecture et de conversation. Revues et périodiques illustrés. Journaux suisses et étrangers. Billards. Consommations liquides et

ADRESSES RECOMMANDÉES

**C. Dessemontet** Pension - Famille  
ET

POUR ÉTUDIANTS

L'AURORE, AV. DE RUMINE, 53 — VIE AGRÉABLE

**M<sup>me</sup> MARMIER** Pension - Famille  
Avenue Ruchonnet

Electricité. — Vue sur le lac. — Téléphone 1090.

Pension-Famille à proximité de l'Université ♦ ♦ ♦

Chambres confortables - Cuisine soignée

**V<sup>ve</sup> Presset-Vaney**, 11, Place Saint-Laurent

VILLA SOUVENIR, Chemin des Cèdres, MAUPAS, 14

Pension pour Messieurs et Jeunes gens aux études

Occasion d'apprendre le français. Vie de famille. Maison confortable située à proximité de tous les établissements d'Instruction publique. Jardin

**M<sup>mes</sup> Steffen & Vogt** Pension-Famille  
Pl. Riponne, 4, au 2<sup>me</sup>

A proximité du Palais de Rumine. — Chambres confortables. — Cuisine soignée. — Prix modérés.

**PENSION-FAMILLE ET BEL-AIR**

4, Rue du Grand-Pont, 4

Pension recommandée aux étudiants; Proximité de l'Université; Chambres confortables. CUISINE SOIGNÉE. (Ascenseur.)

**M. E. CHATELAN**

Les Clochetons, 6, Route d'Echallens

**PENSION DE MESSIEURS & JEUNES GENS**

**M. GUIGOU** ANCIEN PASTEUR, reçoit un nombre restreint de jeunes gens. — Bonnes leçons de français et d'italien. — Vie de famille. — Belles chambres.

Adresse : RUE BEAU-SÉJOUR, 5. Dès le 20 avril : AVENUE DE LA HARPE, N° 5.



solides. Les étrangers peuvent être introduits pour 15 jours par inscriptton renouvelable sur le registre de présentation. — **Cercle littéraire** (*Place Saint-François*). A pour but de procurer à ses membres un lieu de réunion comprenant des salles de lecture, de conversation et de jeux, ainsi que l'usage d'une bibliothèque. 80 publications périodiques en français, en allemand et en anglais. 15,000 volumes. Les membres sociétaires peuvent, sous leur responsabilité, introduire au cercle des étrangers pour une durée de 15 jours au plus. — **Cercle de Beau-Séjour**, (au midi de la Banque cantonale). Le plus fréquenté des cercles lausannois. Salles de conversation et de billards. Restaurant. Bibliothèque ouverte une fois par semaine, à l'usage exclusif des membres du cercle et de leurs familles. Le comité peut accorder aux étrangers en séjour à Lausanne des cartes d'introduction valables pour un mois et renouvelables. Le prix de ces cartes est fixé à 5 fr. — **Cercle Anglo-Américain** (*English and American Assembly Rooms*.) Installé dans l'immeuble de la colonie anglo-américaine, route d'Ouchy, à côté de l'église épiscopale anglaise. Deux salles de lecture, un fumoir, une bibliothèque et une salle de billard anglais. Journaux, périodiques et magazines anglais et américains. Thé l'après-midi. Pas de boissons alcooliques. — Outre la Bibliothèque cantonale et universitaire et celles des étudiants, de la Société des sciences naturelles, du Club alpin, des cercles, il existe un certain nombre de bibliothèques particulières, ainsi la **Bibliothèque de la Faculté libre de théologie**, chemin des Cèdres. (MM. Monastier et Langie, bibliothécaires.) Elle renferme 40,000 volumes : théologie, histoire, littérature. Citons encore les bibliothèques des Sociétés de médecine, d'histoire, des ingénieurs et architectes, d'agriculture, d'horticulture et d'aviculture, des armes spéciales, de la Société commerciale et industrielle, de la Société des jeunes commerçants, de l'Eglise presbytérienne, de l'Union chrétienne, la Bibliothèque postale, etc.

**Cabinets de lecture** (bibliothèques circulantes) : Librairie Th. Sack, rue Centrale, 3, téléphone 460 (livres et périodiques français, allemands et anglais, catalogue gratis sur demande. **Portefeuille circulant** : 40 journaux et revues différentes (*Voir pages 87 et 89*); Roussy, Bourg, 2 (Bibliothèque anglaise); Tarin, Bourg, 36; Bibliothèque française, rue Pépinet, 3; Bibliothèque des familles, place Saint-Laurent, 24, etc.

**THÉÂTRE.** Les **représentations de comédie** ont lieu dans la règle le jeudi de chaque semaine, **d'octobre à fin mars**; le mardi est consacré plus spécialement, une ou deux fois par mois, au vaudeville, et le dimanche, au drame, agrémenté le plus souvent d'un vaudeville. Réduction consentie de 30 % à MM. les étudiants. Au cours de l'hiver sont données six représentations populaires aux prix réduits de 50 cent. et 1 fr. à toutes les places. Ces représentations ont puissamment contribué à répandre le goût de la bonne comédie, et elles constituent un excel-

**M<sup>me</sup> MATTY-MAGET**

64, Av. de Rumine, au 3<sup>e</sup>  
LAUSANNE

Pension-Famille pour Jeunes gens aux études

Chauffage central. — Electricité. — Vue splendide sur le Lac et les Alpes

**PENSION-FAMILLE** CAMPAGNE VILLAMONT  
Etraz, 17

Situation splendide; — Grand parc; — Chambres confortables; — Cuisine soignée; — A proximité des collèges.

Références : Colonel LOCHMANN

**PENSION-FAMILLE & DE JEUNES GENS**  
M<sup>me</sup> VIQUERAT-VITTOZ

RUE DU MIDI, VILLA MON-PORT (à deux minutes de la station centrale des trams)

Table soignée, Mets variés et choisis. — Belle vue — Jardin ombragé

**PENSION POUR JEUNES GENS AUX ÉTUDES**

A proximité de l'Université. — Cuisine soignée.

Mme Vve LONGHETTI, Rue Neuve, 3

**P.-A. MARTIN-BORNAND** 60, VALENTIN, 60  
LAUSANNE

Pension pour jeunes gens aux études

SERVICE SOIGNÉ

**M<sup>ME</sup> STORNI, TERREAUX, 2 LAUSANNE**  
PENSION SOIGNÉE

*pour Messieurs et Jeunes gens aux études*

Pension pour Étrangers & Jeunes gens aux Études

*Intérieur confortable — Pension soignée*

**L. DROZ-PERRELET, rue de Bourg, 25**

**COPIE DE TRAVAUX** à la machine à écrire et à la main  
Tarif spécial p<sup>r</sup> MM. les Etudiants

**JULES KREIS**

Rue Saint-François, 14 - LAUSANNE

lent moyen de lutte contre l'inepte café-concert qui, dans d'autres villes, fait tant de mal.

La saison de comédie est confiée à un directeur, sous le contrôle permanent du comité de la Société du théâtre, subventionnée par la Ville.

Chaque printemps, de **Pâques à la fin de mai**, sont données des **représentations d'opéra**. La « saison d'opéra », qui est dirigée par une commission de l'Opéra, formée d'amateurs dévoués, réunit des artistes de premier rang, que Paris a fêtés et qui trouvent à Lausanne un public aussi exigeant que celui qui les applaudit au Grand-Opéra ou à l'Opéra-Comique. (Extrait du Guide de Lausanne, article de M. A. Bonard, rédacteur).

Le **Kursaal**, place Bel-Air, donne aussi, de temps à autre, des représentations de comédie et de vaudeville.

En fait de **Conférences**, Lausanne est extrêmement riche. Outre les séries de conférences qu'organise chaque année la Société académique, il s'en fait constamment, et des genres les plus divers, au théâtre, dans les temples et chapelles, à la Salle centrale.

A la **Maison du Peuple**, chaque semaine, d'octobre à avril, le lundi et le jeudi, on peut entendre des orateurs de Lausanne ou du dehors, traiter des sujets scientifiques, littéraires, sociaux. Une carte de membre de la Société de la Maison du Peuple coûte 5 fr.; elle se prend au bureau de la Maison du Peuple (Caroline); elle est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, et permet d'entrer gratuitement à ces conférences, et à moitié prix aux concerts du mercredi. Les sociétés qui se font admettre en corps dans la Société de la Maison du Peuple paient une cotisation collective très réduite (1 fr. par membre).

Il existe à la Maison du Peuple une section d'art dramatique qui, sous le nom de **Théâtre du Peuple**, représente des pièces nouvelles à tendances sociales.

Les amateurs de **Concerts** ont aussi maintes occasions de satisfaire leur goût. Lausanne possède un orchestre symphonique dont la réputation s'est étendue jusqu'à Genève, Neuchâtel et Berne. Il donne, pendant l'hiver, plusieurs grands concerts au théâtre, et, tous les mercredis, un concert à la Maison du Peuple. De nombreux artistes de passage, et des plus célèbres, se font entendre à Lausanne. Il n'y a pas de semaine que ne soient annoncés deux ou trois concerts. En été ont lieu des concerts en plein air.

**CULTES.** — **Eglise nationale vaudoise**: Cette église a cinq temples à Lausanne: la Cathédrale, Saint-François, Saint-Laurent, Croix-d'Ouchy et Chailly. Les journaux du vendredi annoncent les heures des cultes et les noms des prédicateurs. — **Eglise évangélique libre**: quatre chapelles: Terreaux, Martheray, la Pontaise, Chemin de Villard. Les journaux du ven-

**M<sup>ME</sup> AUBERSON** SOLITUDE 11  
au 2<sup>e</sup> étage  
PENSION POUR JEUNES GENS & ÉTUDIANTS  
*Prix modérés. — Vie de Famille.*

---

**M<sup>ME</sup> COUSIN** RUE ST-PIERRE, 8  
au 2<sup>e</sup> étage  
Pension soignées pour Messieurs - Chambres confortables

---

**Fabrique de Cartonnages & Imprimerie**  
**A. RION**  
Rue de Bourg, 16 — LAUSANNE  
TÉLÉPHONE 1166

---

Rouleaux et Portefeuilles pour ingénieurs et architectes. —  
Spécialité de cartons pour bureaux. — Etiquettes et im-  
pressions en tous genres.

---

**CRÈMERIE-RESTAURANT BRITANNIA** -- Lausanne  
Immeuble des Magnolias, En face du Théâtre

Déjeuners et Diners à petites tables, composés de : Un potage no hors-d'œuvre  
à choix, une Viande, un Légume à Fr. 1.50

SANDWICHES - PATÉS - TOURTES - ŒUFS, etc.

Thé, Café, Chocolat, Cacao, BOVRIL, Vins fins, Bières, Liqueurs, Grogs, Punch  
Pâtisserie et Confiserie de première qualité

---

**Prix réduits spéciaux PAR JOUR, pour étudiants et  
étudiantes prenant régulièrement deux repas minimum dans  
l'établissement**

---

**Institut Messidor**

---

ENSEIGNEMENT DES LANGUES PAR LA

**Méthode Berlitz**

---

*Pension Messidor, Avenue des Alpes*

---

dredi  
— Eg  
Réform  
de la l  
nale.  
mati  
pelle  
Eglise p  
des m  
garçon  
Dames  
Messe  
géliq  
Cong  
la Sol  
pelle c  
(Trin  
de l'H  
gogue  
tiste  
des fro

AL  
Séanc  
les ver  
organ  
15 fr.,  
Biblio  
tion d

PA  
Des at

FO  
che :  
de La  
joueu  
Local  
Sign  
Coule  
Ass  
samec  
et bla  
la col  
Coule  
étude  
foncé

dredi annoncent les heures du culte et les noms des prédicateurs.

— **Eglises allemandes** : Paroisse de la Mercerie, Luthériens ou Réformés. Culte national entretenu par l'Etat. Services au temple de la Mercerie (ancien arsenal) ; mêmes heures que l'Eglise nationale. Paroisse évangélique, indépendante de l'Etat. Culte à 9 h. du matin à la chapelle de Villamont. Eglise méthodiste allemande, chapelle wesleyenne du Valentin. — **Paroisse catholique** : Eglise paroissiale de Sainte-Claire, au Valentin. Curé M. Pahud. Heures des messes affichées à la porte de l'Eglise. Ecoles paroissiales de garçons et de filles et pensionnat de Sainte-Claire, dirigés par les Dames de la Présentation. Chapelle de Mon-Abri, à la Croix-d'Ouchy. Messes le dimanche et en semaine à heure fixe. — **Eglise évangélique méthodiste** : chapelle wesleyenne, rue du Valentin. — **Congrégation apostolique** : chapelle irvingienne, route de la Solitude. — **Eglise anglicane (Christ church)** : chapelle de Grancy, route d'Ouchy. — **Eglise presbytérienne (Trinity Presbyterian Church)** : avenue de Rumine, près de l'Hôtel-Pension Victoria. — **Communauté israélite** : synagogue, Maison Mercier, rue du Grand-Chêne. — **Culte salu- tiste** : rue de l'Halle. — **Darbistes dissidents** : Assemblée des frères, rue du Pont.

## SPORTS & JEUX

**ALPINISME.** — *Club alpin suisse, section des Diablerets.* Séances chaque dernier mercredi du mois ; soirée familière tous les vendredis au local, Cercle de Beau-Séjour, 1<sup>er</sup> étage. Le Club organise 10 à 12 courses officielles par an. Cotisation annuelle 15 fr., y compris un abonnement à l'*Echo des Alpes* et à l'*Alpina*. Bibliothèque. Les étrangers sont reçus avec plaisir sur présentation d'un membre.

**PATINAGE.** — Romanel, Sauvabelin, Sainte-Catherine. Des affiches placées en ville indiquent l'état de la glace.

**FOOTBAAL.** — Associations ayant leurs matchs le dimanche : **Montriond-Sport.** Terrain, en Malley. Local, Brasserie de Lausanne, place St-François. Couleurs, bleu-foncé et blanc. Les joueurs s'exercent la semaine. — **Stella F.-C.** Terrain, Pontaise. Local, Café Læwenbrau. Couleurs, jaune et noir, rayé. — **Signal F.-C.** Terrain, Pontaise. Local, Café du Centenaire. Couleurs, jaune et rouge.

Associations ayant leurs matchs la semaine, le mercredi et le samedi : **Lausanne F.-C.** Terrain, en Malley. Couleurs, rouge et blanc. S'adresser à M. Delafontaine, Cercle Anglais (formée par la colonie anglaise). — **Cantonal F.-C.** Terrain, en Malley. Couleurs, jaune et noir, par moitié. M. Sillig (jeunes gens aux études). — **La Villa.** Terrain, Pré de Cour. Couleurs, bleu-foncé et rouge. M. Auckenthaler, institut, route d'Ouchy.

# LA SUISSE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDÉE EN 1858

Assurances sur la vie. Rentes viagères.  
Assurances vie et accidents combinés.  
Achats de nue propriétés.

*S'adresser pour prospectus et renseignements*  
au Siège social à Lausanne, rue du Midi, 2  
*et aux agents de la Société*  
*dans toutes les localités importantes*

**A LOUER**

BA  
d'Ouc  
au 30  
Avec  
bines,  
Bain  
en été  
tin. E  
matin  
chauf  
Bains  
Eau  
laus  
naires  
Abon  
ment  
Pont  
Pédic  
1487  
ray, :

Vo  
Saint  
Ouch  
à 1 cl  
5 fr.  
heur  
durée  
De r  
De la  
et vie  
D'Ou  
ges.  
qué  
voya

Co  
Intér  
voie  
5 kg  
60 c  
50 k  
pris  
moir  
à 25  
par  
Dem

**DIVERS**

**BAINS.** — **Bains du lac.** Etablissement de Cour (occident d'Ouchy). Plage de sable. 300 cabines et loges. Ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, de 5 h. matin à 9 h. soir — Cabine fermée, 25 cent. Avec linge, 50 cent. Loge 10 cent. Abonnements à 12 bains, cabines, 2 fr. 50. 15 bains, loges, 1 fr. 50. *Téléphone 1611.*  
**Bains Haldimand,** route de la Solitude. *Téléph. 986.* Ouvert en été, de 6 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche de 6 h. à 9 h. matin. En hiver, de 8 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche, de 7 à 9 h. matin. Grand bassin de natation contenant 200,000 litres d'eau chauffée à 27° et renouvelée fréquemment. 24 chambres de bains. Bains ordinaires, 50 cent. Douches simples : eau chaude, 30 cent. Eau froide, 20 cent. **Bains de la Grande blanchisserie lausannoise,** route d'Echallens. *Téléph. 1640.* Bains ordinaires, 70 cent. Abonnements, 5 fr. 50 cent. Bains garnis, 1 fr. Abonnements, 8 fr. 50. Douches chaudes, 90 cent. Abonnements, 7 fr. 50. Douches froides, 70 cent. **Bains du Grand-Pont,** D. Michaud, directeur. Installation confortable. Massage. Pédicure. Frictions. **Bains Kræge,** avenue des Alpes. *Téléph. 1487.* **Bains de Martheray,** G. Seiler, directeur, Martheray, 28.

**Voitures publiques.** — Places habituelles de stationnement : Saint-François (*Téléph. 1305*) ; gare C. F. F. ; gare du Flon ; Ouchy. **Tarif à l'heure :** Demi-heure, 1 fr. 50 pour une voiture à 1 cheval et 3 fr. pour une voiture à 2 chevaux. Une heure, 3 et 5 fr. Une heure et demie, 4 et 7 fr. Deux heures, 5 et 9 fr. Deux heures et demie, 6 et 11 fr. Trois heures, 7 et 13 fr. Pour une durée de plus de 3 h., le prix est fixé de gré à gré avant le départ. De nuit, surtaxe de 40 cent. par heure. **Tarif à la course.** De la ville à Ouchy et vice-versa, 2 et 4 fr. De Lausanne à la Gare et vice-versa, 1 fr. 50 et 3 fr. De la Gare à Ouchy, 1 fr. 50 et 3 fr. D'Ouchy à la Gare, 2 et 4 fr. Transport gratuit de 15 kg. de bagages. Pour de plus amples renseignements, consulter le tarif indiqué sur le bulletin qui doit être remis par le cocher à chaque voyageur.

**Commissionnaires-portefaix.** — **Tarif à la course.** Intérieur du périmètre de l'éclairage au gaz, limité au midi par la voie ferrée et le boulevard de Grancy : transport de moins de 5 kg. de bagages, 35 cent. De 5 à 10 kg. 40 cent. De 10 à 25 kg. 60 cent. De 25 à 50 kg. 1 fr. Au-dessus de 50 kg. pour chaque 50 kg. ou fraction en sus, 50 cent. De Lausanne à Ouchy et compris un rayon de 2 km., à partir de l'Hôtel-de-Ville : transport de moins de 5 kg. de bagages, 50 cent. De 5 à 10 kg., 70 cent. De 10 à 25 kg., 1 fr. 20. De 25 à 50 kg., 1 fr. 50. Au-dessus de 50 kg., par 25 kg. ou fraction en sus : 60 cent. **Travail à l'heure.** Demi-heure, 30 cent. Une heure, 60 cent. Deux heures, 1 fr. 20.

# Comestibles à la Niçoise

DE

## JULES FOSSATI

Ancien Chef de cuisine,

Membre du Jury des Expositions culinaires, Paris, 1904. — Londres, 1903.  
Médaille d'or. — 4 Diplômes de 1re classe des autorités suisses.

4, Montée Saint-Laurent, 4 -- LAUSANNE

VOLAILLES · POISSONS · GIBIER

### Spécialités de la maison :

Poulets rôtis et mets sur commande, et tous les jours.  
Nouilles fraîches aux œufs. — Macaronis fins, et pâtes pour potages, Ravioli, Tortellini, garantis de semoule de première qualité, ayant obtenu la médaille d'or à l'exposition générale italienne de Turin, Paris, Londres, et 4 diplômes de première classe des autorités suisses.

### Charcuterie italienne

visitée par la Commission sanitaire de Lausanne. — Salamini de ma maison de Milan. — Mortadelle. — Codeghini. — Pieds de porc farcis. — Saucissons de Magenta. — Poitrine d'oie en galantine.

### Conserves et fromages italiens

Hors-d'œuvres. — Falstaff. — Filets d'anchois. — Olives farcies. — Olives en marinade. — Thon au détail. — Thon à la Bordelaise. — Purée de tomates à la napolitaine pour corser les ragoûts et potages.

Purée pour les tartines et sandwich pour soirées. — Foie gras. — Grives. — Perdreaux, bécasses, sanglier et lièvres.

Téléphone 383

Chaque  
et 5  
15 ce  
pour  
consu  
numé  
perso  
sionn

PO  
tres  
10 km  
les.  
prin  
delà  
man  
Récé  
exp  
hou  
mont  
Pou  
local  
à bu  
bles  
gr.,  
5 cen  
Taxe  
tion

Le  
nistr  
man  
com  
diss  
de v  
tanc  
La t

M  
mur  
100  
P  
lon  
les  
Can  
25 f  
100  
mie  
25 c  
tél



Chaque heure en sus, 50 cent. De nuit, entre 10 heures du soir et 5 heures du matin, surtaxe de 50 %. En outre, surtaxe de 15 cent. par heure pour un char à bras et de 10 cent. par heure pour un brancard ou charrette à deux roues. Pour plus de détails, consulter le tarif imprimé au verso de la contremarque avec numéro que le commissionnaire *est obligé* de remettre à chaque personne qui l'occupe. *Téléphone 1462*, syndicat des commissionnaires-facteurs l'Eveil.

**POSTE AUX LETTRES. — Pour la Suisse. — Lettres, paquets de papier et d'affaires.** 250 gr. rayon local 10 km., 5 cent. Au delà de 10 km., 10 cent. — **Cartes postales.** Simples, 5 cent. Doubles, réponse payée, 10 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 50 gr., 2 cent.; de 50 gr. à 250 gr., 5 cent. Au delà de 250 gr., jusqu'à 500 gr., 10 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation, 10 cent. en sus du port. Récépissé, gratuit. Avis de réception, 20 cent. — **Remise par exprès.** Par 2 km. de distance 30 cent. en sus du port. — **Remboursements** sur envois de la poste aux lettres, admis jusqu'au montant de 50 fr. Provision, en sus du port : 10 cent. par 10 fr. — **Pour l'étranger. — Lettres.** Par 15 gr., 25 cent. Pour les localités françaises distantes de 1 à 30 km. en ligne droite de bureau à bureau : 15 cent. — **Cartes postales.** Simples 10 cent. Doubles (réponse payée), 20 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent. — **Papiers d'affaires.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent., mais au minimum 25 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation : 25 cent. en sus du port. Avis de réception : 25 cent. — **Remise par exprès,** 30 cent. en sus du port.

**Le Chèque postal** est une heureuse innovation de l'Administration fédérale des Postes ; il remplace avantageusement le mandat lorsqu'il est adressé à une personne ou une maison de commerce qui a un compte ouvert à la poste. Lausanne, II<sup>e</sup> arrondissement postal, délivre à ces guichets un formulaire (bulletin de versement) sur lequel est consignée la somme versée ; une quittance est remise gratuitement à celui qui effectue le versement. La taxe perçue est de 5 cent. par 100 fr. ou fraction de 100 fr.

**MANDATS-POSTE. — Pour la Suisse.** Montant maximum, 1000 fr. Jusqu'à 20 fr., 15 cent. Au delà de 20 fr. jusqu'à 100 fr., 20 cent. Au-dessus de 100 fr. par 100 fr. en sus, 10 cent.

**Pour l'étranger.** Montant maximum : de 500 à 1000 fr. selon les pays. a) Pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Inde, les colonies, possessions et offices de postes britanniques, le Canada, les Antilles danoises, les Etats-Unis d'Amérique, par 25 fr., 25 cent. b) Pour les autres pays : Jusqu'au montant de 100 fr., par 25 fr., 5 cent. Pour les montants supérieurs : 100 premiers fr., 1 fr. et pour le reste de la somme à expédier, par 50 fr., 25 cent. Avis de paiement du mandat, 25 cent. — **Mandats télégraphiques.** Montant maximum : Suisse, 500 fr. Etranger,

# Transports & Voyages

*La Maison PERRIN & C<sup>IE</sup>, Camionnage  
officiel et Agence de Transports & Voyages, se  
recommande pour les opérations suivantes :*

Enlèvement & Expédition de bagages p<sup>r</sup> tous pays.  
Transbordements en Ville. - Opérations de douane.  
Emission de Billets de Voyages p<sup>r</sup> toutes destinats.

Bureaux { Place St-François, 15. — Tél. 184.  
Gare Centrale. — Tél. 447 & 515.

## SALLE D'ARMES UNIVERSITAIRE

H. DE BUYSSCHER, PROFESSEUR

Ex-Adjudant

1er Maître-Professeur de l'Ecole Militaire d'Escrime de Joinville-le-Pont (France)

La mieux agencée de toute la Suisse, et réunissant  
tout le confortable des salles d'armes modernes, éclairage,  
chauffage, lavabos, hydrothérapie gratuite pour  
tous les élèves, divans de repos, bibliothèque, etc.

Tarif spécial pour MM. les Etudiants

Maison J.-J. Mercier, Gare du Lausanne-Ouchy.

le même que pour les mandats ordinaires. Taxes: les mêmes que pour les mandats ordinaires, avec addition de la taxe télégraphique ordinaire.

**COLIS POSTAUX.** — **Pour la Suisse.** Jusqu'à  $\frac{1}{2}$  kg., 15 cent. De  $\frac{1}{2}$  à  $2\frac{1}{2}$  kg., 25 cent. De  $2\frac{1}{2}$  à 5 kg., 40 cent. De 5 à 10 kg., 70 cent. De 10 à 15 kg., 1 fr. De 15 à 20 kg., 1 fr. 50. — **Pour l'étranger.** Les envois doivent être accompagnés d'un bulletin d'expédition, d'une déclaration d'exportation et du nombre de déclarations en douane mentionnées aux tarifs. S'adresser aux bureaux de poste ou consulter le **Tarif postal de poche pour la Suisse et l'étranger**, vendu au prix de 40 cent. par l'Administration (Hôtel des Postes, service de l'Economat).

**Justification d'identité.** La justification d'identité pour le retrait d'envois postaux inscrits peut avoir lieu au moyen des livrets d'identité délivrés par l'administration au prix de 50 cent. pièce. On peut aussi justifier de son identité par la présentation de papiers émanant d'une autorité ou d'un office public (passeport, permis de séjour, etc.), ou du récépissé postal délivré au lieu d'expédition pour l'envoi dont il s'agit.

**Télégraphe.** Bureaux de Lausanne: Central (Hôtel des Postes), la Gare, Martheray, Barre, rue Haldimand, rue de l'Halle, Pontaise, Ouchy. Service de nuit partiel organisé au bureau central pour l'expédition des dépêches pressantes. Ces dépêches doivent porter la mention: «Taxe de nuit payée.» Elles payent, outre les taxes ordinaires, une taxe fixe de 2 fr. 50 et pour la remise à domicile 50 cent. jusqu'à 1 km. Au delà, le double de la taxe d'express ordinaire. **Pour la Suisse.** Taxe fixe de 30 cent., plus une taxe de  $2\frac{1}{2}$  cent. par mot. **Etranger.** Pour les divers pays de l'Europe et quelques-unes de leurs possessions, la taxe fixe est de 50 cent. Les taxes s'arrondissent à 5 cent.

**Téléphone.** Les stations centrales de Lausanne, Genève, Vevey et Montreux sont ouvertes jour et nuit sans interruption. Les autres stations sont ouvertes: Avril-octobre, de 7 h. matin à 9 h. soir. Novembre-mars, de 8 h. matin à 9 h. soir. La taxe est de 10 cent. dans le réseau de Lausanne. — **Les clients de la Librairie Th. Sack ont le droit de converser gratuitement dans le rayon de Lausanne. Téléphone 460.**

**LIGNES DE TRAMWAYS:** La station centrale se trouve sur la Place Saint-François, vis-à-vis de la Banque cantonale. Chaque voiture porte sur l'avant et l'arrière un emblème spécial indiquant le trajet qu'elle parcourt.

**Croix rouge, bords blancs:** Gare-Saint-François-Riponne-Place du Tunnel-Solitude-Polyclinique-Ecole de Médecine-Hôpital-La Sallaz, et vice-versa.

**Carré rouge, bords blancs:** Tour de Ville, soit: St-Fran-



**TRANSPORTS FUNÉBRES**  
POUR TOUS PAYS

**CH. CHEVALLAZ - CEREZ**

Rue du Pont, 11, LAUSANNE

(Maison Forney, dans la cour)

**COURONNES MORTUAIRES**

*En cas de décès :*

la maison se charge de toutes formalités et fournitures pour l'inhumation, l'incinération et le transport à toutes destinations. Exhumations.

*Service correct et consciencieux.*



çois-  
Peup  
An  
Boul  
Di  
de M  
Tr  
Prilly  
Et  
cine-  
Ed  
Aven  
Gr  
quin  
Li  
Inscr  
Li  
côtés  
Li  
Valen  
Li  
Fr  
Dépa  
vue  
Fr  
les 1/

cois-Riponne-Tunnel-Solitude-Ecole de Médecine-Maison du Peuple-Saint-Pierre-Saint-François, et vice-versa.

**Ancre rouge, bords blancs :** Saint-François-Gare centrale-Boul.-Grancy-Ouchy débarcadère, et vice-versa.

**Disque rouge, bords blancs :** Saint-François-Cimetière de Montoie, et vice-versa.

**Triangle rouge, bords blancs :** Ligne Saint-François-Prilly (direction de Cery), et vice-versa.

**Etoile rouge, bords blancs :** Lausanne-Ecole de Médecine-Chailly, et vice-versa.

**Écusson rouge, bords blancs :** Place Saint-François-Avenue du Théâtre-Rumine-Mousquines, et vice-versa.

**Croissant rouge, bords blancs :** Saint-François-Mousquines-Pully, et retour.

**Ligne de Renens :** départ de Saint-François, et retour. Inscription sur les côtés de la voiture.

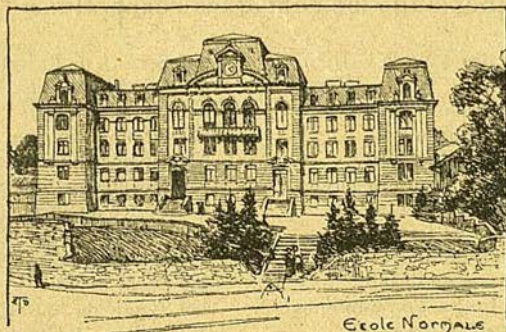
**Ligne de Lutry** (Saint-François et retour). Inscrip. sur les côtés de la voiture.

**Ligne Saint-François-Pontaise** (caserne), par Riponne-Valentin. *Voiture verte.*

**Ligne Tunnel-Le Mont-Montherond** (en construction).

**Funiculaire du Signal :** rue du Vallon, près la Solitude. Départ trois à quatre fois l'heure. De l'esplanade de Sauvabelin, vue superbe.

**Funiculaire d'Ouchy,** par la Gare centrale.— Départs tous les  $\frac{1}{4}$  d'heure, de la gare du Flon et d'Ouchy.



**CHAUSSURES FINES EN TOUS GENRES**

**L. DAGON**

Place Saint-François, 11 - LAUSANNE

**CHAUSSURES AMÉRICAINES**

Seul dépôt de HANAN, New-York

**CHAUSSURES DE SPORTS - ARTICLES SPÉCIAUX POUR LA MONTAGNE**

SPÉCIALITÉS POUR SOIRÉES

ARTICLES SOIGNÉS — PRIX TRÈS MODÉRÉS

Téléphone 389 — Usine électrique : Rue St-Martin, 5

*N<sup>os</sup> de Téléphone importants*

Les Numéros de Téléphone de MM. les Professeurs et des divers services de l'Université sont mentionnés dans les rubriques respectives.

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| 588 Asile des Aveugles (Dir.)                            | 794 Service de l'Electricité.    |
| 329 » » » (Hôp.)   | 427 Service du Gaz.              |
| 1831 Autogarage Bel-Air.                                 | 1331 Grand Conseil.              |
| 70 Bureau de Police.                                     | 1525 Greffe municipal.           |
| 306 Chancellerie d'État.                                 | 820 Hospice de l'Enfance.        |
| 541 Chemins de fer fédéraux,<br>(Renseignements.)        | 554 Hospice orthopédique.        |
| 1305 Cochers de fiacres.                                 | 1202 Police de Sûreté (Gare).    |
| 1462 Commissionnaires-Fact.                              | 279 » » » (Bureau).              |
| 149 Receveur de l'Etat.                                  | 1 Poste de Police (Palud).       |
| 2000 Dép. Instruction publique,<br>(Service Université.) | 460 Sack, libraire.              |
| 150 Dép. militaire.                                      | 489 Syndic de Lausanne.          |
| 142 Service des Eaux.                                    | 750 Tribunal fédéral.            |
|  | 184 C <sup>ie</sup> Vagons-Lits. |

A  
(suiv  
son).  
Culte  
du cu  
dima  
che p  
Gran

A  
pend  
1/4 d'l

A  
veille  
Saint  
minu

A

A

A

De

comr

D'a

St-La

des p

noy



## Lausanne

### Quand les cloches sonnent !

**A la Cathédrale.** — *Tous les jours*, à 3, 4, 5 ou 6 h. du matin (suivant saison). *Réveil*, 1 cloche ; à 8 ou 9 h. du soir (suivant saison). *Retraite*, 1 cloche ; à *midi*, 1 cloche. *Tous les dimanches*, *Cultes*,  $\frac{1}{2}$  h. et  $\frac{1}{4}$  d'h. avant le culte, 5 minutes, 1 cloche ; à l'heure du culte, 2 cloches pendant  $\frac{1}{4}$  d'h. ; à 11 h., 1 cloche pour *Ecole du dimanche* et *Culte de la jeunesse*. *Tous les vendredis*, à 3 h., 1 cloche pour *baptêmes* et *mariages* ; de plus, lorsqu'il y a *Session du Grand Conseil*,  $\frac{1}{2}$  h. avant chaque séance.

**A St-François.** — *Dimanches*,  $\frac{1}{2}$  h. et  $\frac{1}{4}$  d'h. avant le culte pendant 5 minutes, 1 cloche ; à l'heure du culte, 3 cloches pendant  $\frac{1}{4}$  d'h. ; *mardis*, à 3 h., 1 cloche pour *baptêmes* et *mariages*.

**A St-François et à la Cathédrale.** — Grande sonnerie, la veille, le matin et le soir des *grandes fêtes religieuses* : *Vendredi-Saint*, *Pâques*, *Ascension*, la *Pentecôte*, *Jeûne*, *Noël* et au *Nouvel-An* (à minuit).

**A St-Laurent.** — *Mercredis*, à 3 h., pour *baptêmes* et *mariages*.

**A Ouchy.** — *Jeudis*, à 3 h., » »

**A Chailly.** — *Jeudis*, à 2 h., » »

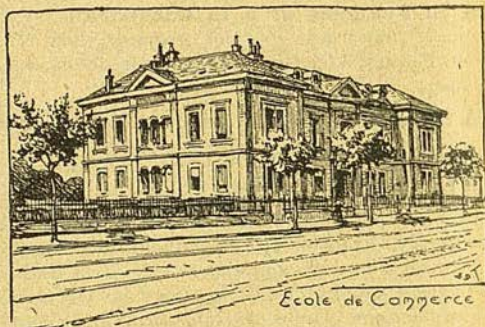
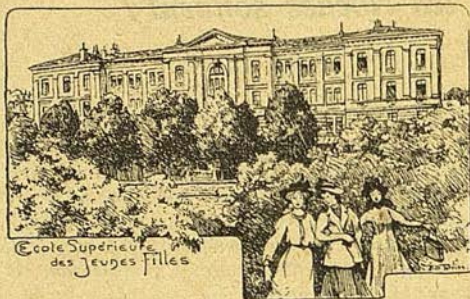
De plus, pour les *cultes*, sonnerie des cloches de ces temples comme à St-François et à la Cathédrale.

D'autres sonneries ont encore lieu à la Cathédrale, St-François, St-Laurent, Ouchy et Chailly pour les *élections*, *votes*, *cérémonies des promotions*, *assermentation du Grand Conseil*, *consécration des nouveaux pasteurs*, etc., mais chaque fois sur un ordre donné.

**A l'ancienne Université.** — La cloche est sonnée tous les jours, matin et soir,  $\frac{1}{4}$  d'h. avant l'entrée des enfants à l'école.

**Au Château.** —  $\frac{1}{4}$  d'h. avant l'ouverture de chaque séance du Grand Conseil, puis pour les nominations des membres constituant le bureau de celui-ci et les membres du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal, de plus pour les appels nominaux en cours de séance.

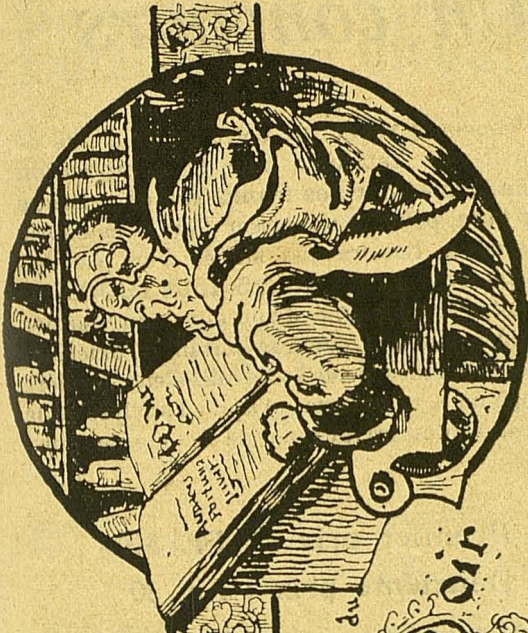
**A l'Hôtel-de-Ville.** —  $\frac{1}{2}$  et  $\frac{1}{4}$  d'h. avant l'ouverture de chaque séance du Conseil communal, puis pour les nominations de chaque membre: a) du bureau du Conseil, b) de la Municipalité, plus pour les appels nominaux en cours de séance.







Elle resjouit le cœur, desgage le  
cerveau, restablit les forces abattues,  
combat la mélancholie et chasse les  
songes turbulens.



**ET**

**Liqueur au**  
**Bois de**  
**Guaiac** dite

**Charentaise**

*Charentaise*



## *Un concours*

Un concours est ouvert entre les étudiants de l'Université de Lausanne pour la **composition d'un chant avec paroles françaises et musique à deux voix**, pouvant se classer dans la catégorie des **marches**. Les travaux, signés d'un pseudonyme, sont à livrer **jusqu'au 15 août 1906**, sous pli cacheté, accompagné d'une enveloppe fermée contenant le nom de l'auteur et portant à l'extérieur le pseudonyme inscrit sur le travail. Cette dernière enveloppe ne sera ouverte qu'après l'analyse et la classification des travaux par le Comité de Concours.

**Premier prix : Fr. 50**

**Deuxième prix : Fr. 20**

**Troisième prix : Fr. 10**

Les compositions demeureront la propriété du *Livret de l'Etudiant*; la Rédaction se réserve le droit de publier dans son texte l'un ou l'autre des travaux soumis, après l'impression de celui qui aura obtenu le premier prix.

Prière de remettre les plis à la Librairie Th. Sack, avec la mention

“ Au Comité du Concours de chant ”

# Portefeuille circulant

---

Composé de deux séries, dont la première contient un nombre plus grand de **journaux allemands**, tandis que la seconde se compose plutôt de **journaux et revues françaises**,

LE

## PORTEFEUILLE CIRCULANT

a sa place dans les **familles**, dans les **pensions**, **pensionnats** et dans les **salles d'attente des médecins, dentistes**, etc.

**1<sup>re</sup> Série** 16 journaux différents portés et repris chaque semaine à domicile. Pour l'année, **FR. 18.**—

**2<sup>me</sup> Série** 17 journaux différents portés chaque semaine à domicile. Pour l'année, **FR. 25.**—

*Pour le dehors, envoi par la poste :  
15 cent. aller et retour*

---

S'adresser à la  
**LIBRAIRIE TH. SACK (B. BENDA)**  
3, rue Centrale LAUSANNE Téléphone 460

# *Les Thèses*

*présentées dans les diverses universités  
suisses et étrangères*

sont fournies par la

**Librairie Th. Sack**

**3, rue Centrale**

**Lausanne**

---

LES

**PROGRAMMES**

POUR

**Semestres d'Eté ou d'Hiver**

sont livrés par la

**MÊME MAISON**

# TH. SACK

ANCIENNE LIBRAIRIE BENDA

3, rue Centrale - LAUSANNE

TÉLÉPHONE 460

Cabinet de lecture

Leihbibliothek

Français

Allemand

Anglais

*Prix d'abonnement payable d'avance*

		1 livre	2 livres	3 livres
Abonnement	15 jours	1 50	2 —	2 50
»	1 mois	2 —	3 —	4 —
»	3 mois	5 —	7 50	10 —
»	6 mois	9 —	12 —	16 —

*Plusieurs Revues, Journaux et Périodiques sont compris dans l'abonnement.*

*Catalogue complet envoyé sur demande*

La Librairie TH. SACK

*est assortie en ouvrages français, allemands*

*anglais, etc.*

DICTIONNAIRES ∞ GRAMMAIRES

CARTES FÉDÉRALES

Книжная торговля 971. Цена —  
 и ценны для книги, и торговля —  
 и ценны для торговли и промышленности.  
 Книга ценна 3. Книга —

Дворянство и торговля. с. 35 ценн.  
 Ученые и торговля —  
 Торговля и торговля —  
 Ученые и торговля —

Коммерция и торговля и торговля.



3, Rue Centrale, 3

# TH. SACK, Libraire-Editeur

(SUCC. DE B. BENDA)

Rue Centrale, 3 — Lausanne

## SCIENCES NATURELLES

### Botanique.

GREMLI, A. <i>Flore analytique de la Suisse</i> , rel.	Fr. 7.—
HÉRAIL. <i>Traité élémentaire de botanique</i> , in-8°	» 12.—
HÉRAIL, J. <i>Manipulations de botanique médicale et pharmaceutique</i> . In-8° . . . . .	» 20.—
JUSSIEU, de, A. <i>Cours de botanique</i> . . . . .	» 6.—
VAN TIEGHEM, Ph. <i>Traité de botanique</i> . 2 vol. gr. in-8° avec 1213 figures dans le texte . . . . .	» 30.—
— <i>Éléments de botanique</i> . 2 vol in-18 avec 580 figures dans le texte. . . . .	» 12.—

### Chimie — Pharmacologie — Physique

ARTHUS. <i>Éléments de chimie physiolog.</i> , cart.	Fr. 5.—
BARDET, G. <i>Formulaire des nouveaux remèdes</i> rel. . . . .	» 4.—
BARRAL, E. <i>Précis d'analyse chimique</i> :	
I. Analyse chimique qualitative. . . . .	» 7.—
II.   »           »   quantitative . . . . .	» 12.—
III.   »           »   biologique. . . . .	s. presse
BERNTHSEN, A. <i>Traité élémentaire de chimie organique</i> . In-8°, rel. . . . .	» 15.—
BLAS, C. et RANWEZ. <i>Chimie pharmaceutique</i> . . . . .	» 20.—
BOURGET, L. <i>Manuel de chimie clinique</i> , rel. . . . .	» 3.50
BRISSE, Ch. et RIVIÈRE, Ch. <i>Cours de physique</i> (classe de mathématiques spéciales.) In-8° . . . . .	» 15.—
BRUNNER, H. <i>Guide pour l'analyse chimique qualitative</i> . . . . .	» 5.—
CHABRIÉ. <i>Traité de chimie appliquée</i> . In-8°, rel. . . . .	» 22.—
CHASSAGNY, M. <i>Premiers éléments de physique</i> , rel. . . . .	» 4.—
— <i>Cours élémentaire de physique</i> , rel. . . . .	» 8.—
FRESENIUS, R. <i>Traité d'analyse qualitative</i> . . . . .	» 7.—
— <i>Traité d'analyse quantitative</i> . . . . .	» 16.—

GANOT-MANEUVRIER. <i>Petit cours de physique</i> (purement expérimental et sans mathématiques.) Ill. Br., fr. 6.— . . . . . rel.	Fr. 7.—
— <i>Traité élém. de physique.</i> Br. fr. 8. . . . . rel.	» 9.—
GAUTIER, A. <i>Cours de chimie minérale et organique :</i>	
Tome I. Chimie minérale. In-8° . . . . .	» 16.—
Tome II. Chimie organique. In-8°. . . . .	» 16.—
— <i>Leçons de chimie biologique normale et pathologique.</i> In-8° . . . . .	» 18.—
HÉRAIL, J. <i>Traité de pharmacologie et de matière médicale.</i> In-8°. . . . .	» 12.—
JAMMES. <i>Manuel de l'étudiant en pharmacie :</i> Collection complète en 10 vol. in-18°, avec fig. Chaque vol. cart.	» 3.—
OETTLI, J. <i>Principes de chimie générale</i> . . . . .	» 3.50
OSTWALD, W. <i>Les principes scientifiques de la chimie analytique,</i> rel. . . . .	» 5.—
REYCHLER, A. <i>Les théories physico-chimiques</i> In-8° . . . . .	» 12.—
STRYZOWSKI, Dr C. <i>La chimie biologique autrefois et aujourd'hui,</i> in-4°, br. . . . .	» 2 50
TROOST, L. et PÉCHARD, Ed. <i>Traité élémentaire de chimie.</i> Br. fr. 8.— . . . . rel.	» 9.—
WURTZ, Ad. <i>Introduction à l'étude de la chimie.</i> Gr. in-8° . . . . .	» 7.—
— <i>Traité de chimie biologique.</i> In-8° . . . . .	» 15.—

### Zoologie

BLANC, H. <i>Aide-mémoire de zoologie.</i> . . . .	Fr. 3.—
CARLET, G. <i>Précis de zoologie.</i> In-8° . . . . .	» 9.—
CLAUS, C. <i>Eléments de zoologie</i> . . . . .	» 12.—
LANGLEBERT, fils J. <i>Premiers éléments de zoologie,</i> rel. . . . .	» 2.75
PERRIER, Rémy. <i>Cours élém. de zoologie.</i> In-8°	» 10.—
VERDUN, J. <i>Précis de zoologie,</i> rel. . . . .	» 7.—

### Médecine

<i>Actualités médicales.</i> Nouvelle collection de volumes in-16 de 96 pages avec fig., cart. à fr. 1.60. Abonn. annuel à 12 Act., cart.	Fr. 16.—
BLANCHARD, R. <i>Les moustiques.</i> Histoire médicale et naturelle. In-8°, rel. . . . .	» 25.—



L. BOURGET et RABOW, prof. à l'Univ. de Lausanne. <i>Précis de thérapeutique</i> , 2 <sup>e</sup> édit. Nomb. fig. dans le texte et planche coloriée. In-8°, 370 pages. Br., fr. 10.— Rel.	» 12.—
L. BOURGET, prof. à l'Univ. de Lausanne. <i>Typhlïte, pérytyphlïte, appendicite</i> . Traitement. méd. des maladies du cœcum. In-18 . . .	» 1.50
BROUARDEL, P. et GILBERT, A. <i>Nouveau traité de médecine et de thérapeutique</i> . Publié en 40 fascicules vendus séparément. . .	» —
GAMESCASSE, P. et LEHMANN, R. <i>La chirurgie enseignée par la stéréoscopie</i> . Guide des opérations courantes. Rel.	» 10.—
COMBE, A. <i>Traitement de l'entérite muco-membraneuse</i> .	» 3.50
DEBOVE, G. M. et SALLARD, A. <i>Traitement élémentaire de clinique médicale</i> . In-8°, r.	» 25.—
DIND. <i>La blennorrhagie et ses complications</i>	» 4.—
DUBOIS (de Berne). <i>Les psychonévroses et leur traitement moral</i> . In-8°	» 8.—
DUBRISAY, L. et JEANNIN, C. <i>Précis d'accouchement</i> , rel.	» 9.—
DUVAL, M. <i>Précis d'histologie</i> . In-8°	» 18.—
FARABEUF, L. M. <i>Précis de manuel opératoire</i>	» 16.—
FAURE, J.-L. <i>Leçons de clinique et technique chirurgicales</i> , in-8°	» 6.—

**Médecine — Anatomie — Chirurgie**

FOREL, A. <i>La question sexuelle</i> , in-8°	Fr. 10.—
GALTIER-BOISSIÈRE. <i>Dictionnaire illustré de médecine usuelle</i> , in-8°, rel.	» 7.50
GARNIER, M. et DELAMARE, V. <i>Dictionnaire des termes techniques de médecine</i> , r. souple	» 6.50
LACROIX, P. <i>Précis de laryngologie clinique et thérapeutique</i> , rel.	» 8.—
LANDOIS, L. <i>Traité de physiologie humaine</i> . Gr. in-8°, rel.	» 32.—
LAVERAN, A. et MESNIL, F. <i>Trypanosomes et trypanosomiasés</i> . In-8°	» 10.—
LEFERT, P. <i>Aide-mémoire de médecine légale</i> .	» 3.—
LEJARS, Félix. <i>Traité de chirurgie d'urgence</i> . Gr. in-8°, rel.	» 30.—
LITTRE (de l'Institut). <i>Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent</i> , en 5 fascicules à	» 5.—

LUTHAUD, A. <i>Manuel complet de gynécologie méd. et chirurg.</i> In-8°, br. 20.— rel. . . .	» 22.—
LYON, G. et LOISEAU, P. <i>Formulaire thérapeutique</i> . . .	» 6.—
MARION, G. <i>Manuel de technique chirurgicale des opérations courantes</i> . . .	» 7.—
POZZI, Samuel. <i>Traité de gynécologie clinique et opératoire</i> , 2 vol. gr. in-8°	
Tome I <sup>er</sup> , rel. toile . . . . .	» 20.—
Tome II <sup>e</sup> , sous presse.	
PRENANT, A., BOUIN, P. et MAILLARD, L. <i>Traité d'histologie</i> , 2 vol. gr. in-8°.	
Tome I <sup>er</sup> , Cytologie générale et spéciale. . .	» 70.—
Tome II <sup>e</sup> , sous presse.	
O. RAPIN, prof. à l'Univ. de Lausanne. <i>Manuel d'accouchement</i> , à l'usage des étudiants et sages-femmes, 1 vol., 200 ill., in-8°, rel.	» 12.—
ROGUES DE FURSAC, J. <i>Manuel de psychiatrie</i> , rel. . . . .	Fr. 4.—
G. ROSSIER, prof. à l'Univ. de Lausanne. <i>La fièvre puerpérale</i> , 1 vol. br. in-18	» 1.—
MAURICE SCHIFF. <i>Recueil des mémoires physiologiques</i> , in-8°.	
Vol. I, 790 pages, avec 3 pl., 7 figures dans le texte et un portrait de l'auteur . . . .	» 25.—
Vol. II, 784 pages, avec 1 pl. et 44 gravures dans le texte . . . . .	» 25.—
Vol. III, 600 pages, avec 3 fig. dans le texte . . . . .	» 25.—
Vol. IV, 475 pages, avec fig. dans le texte . . . . .	» 25.—
SEIFERT, O., et MULLER, E. <i>Manuel de diagnostic médical</i> , rel. . . . .	» 7.—
D <sup>r</sup> TAILLENS, privat-docent à l'Univ. de Lausanne. <i>Le traitement de la coqueluche</i> , 1 brochure in-8°.	» 1.—
TESTUT, L. <i>Traité d'anatomie humaine</i> , 4 vol. gr. in-8° . . . . .	» 80.—
— <i>Traité d'anatomie topographique avec applications médico-chirurgicales</i> , 2 vol. gr. in-8° . . . . .	» 50.—
— <i>Précis d'anatomie descriptive</i> , rel. . . . .	» 8.—
TILLAUX, P. <i>Traité d'anatomie topographique avec applications à la chirurgie</i> , grand in-8°, rel. . . . .	» 28.—
TUFFIER, Th. et DESFOSSÉS, P. <i>Petite chirurgie pratique</i> , in-8°, rel. . . . .	» 10.—
VIBERT, Ch. <i>Précis de médecine légale</i> . . . .	» 10.—

Dr VIQUERAT. <i>Le rôle du phosphore dans les maladies infectieuses</i> , brochure in-8° . . .	» 1.25
ZIEGLER, E. <i>Traité d'anatomie pathologique et spéciale</i> , 2 vol., grand in-8° . . .	» 40.—

## ATLAS-MANUELS DE MÉDECINE COLORIÉS

» Collection nouvelle de volumes avec planches coloriées »  
 reliés en maroquin souple, tête dorée.

### Série in-16

Atlas manuel d'anatomie pathologique, BOL- LINGER . . . . .	Fr. 20.—
— histologie pathologique, DURCK . . . . .	» 20.—
— médecine et chirurgie des accidents, GOLE- BIEWSKI . . . . .	» 20.—
— maladies du larynx, GRUNWALD . . . . .	» 14.—
— maladies de la bouche, du pharynx et des fosses nasales, GRUNWALD . . . . .	» 14.—
— maladies externes de l'œil, O. HAAB . . . . .	» 15.—
— Ophtalmoscopie, O. HAAB . . . . .	» 15.—
— Fractures et luxations, HELFERICH . . . . .	» 20.—
— des bandages, HOFFA . . . . .	» 14.—
— médecine légale, HOFFMANN . . . . .	» 18.—
— système nerveux, C. JAKOB. . . . .	» 20.—
— manuel de diagnostic clinique, C. JAKOB . . . . .	» 15.—
— chirurgie orthopédique, LEUNING-SCHULT- HESS . . . . .	» 16.—
— maladies vénériennes, MRACEK . . . . .	» 20.—
— maladies de la peau, MRACEK . . . . .	» 20.—
— maladies de l'oreille, POLITZER BRUHL . . . . .	» 18.—
— obstétrique, SCHÆFFER . . . . .	» 20.—
— gynécologie, SCHÆFFER . . . . .	» 20.—
— gynécologie opératoire, SCHÆFFER . . . . .	» —.—
— Thérapeutique nerveuse, SEIFFER. . . . .	» —.—
— histologie et anatomie microscop., SOBOTTA . . . . .	» 20.—
— psychiatrie, O. WEYGANDT . . . . .	» 20.—
— chirurgie opératoire, ZUCKERHANDL . . . . .	» 16.—

### Série in-8°

Atlas manuel d'anatomie topograp., SCHULTZE . . . . .	Fr. —.—
---	---------

# BIBLIOTHÈQUE NOUVELLE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

publiée sous la direction de

L. Testut, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Lyon

## Volumes parus :

Précis de physiologie, HÉDON . . . . .	Fr. 8.—
— d'ophtalmologie, F. LAGRANGE . . . . .	» 9.—
— de bactériologie, J. COURMONT . . . . .	» 10.—
— de chimie physiologique, L. HUGOUNENQ . . . . .	» 9.—
— d'embryologie humaine, F. TOURNEUX . . . . .	» 7.—
— d'auscultation et de percussion, CASSAET . . . . .	» 9.—
— des maladies des voies urinaires, POUSSON . . . . .	» 10.—
— de médecine opératoire, POLLOSSON . . . . .	» 6.—
— de pathologie interne, COLLET, 2 vol. . . . .	» 16.—
— de physique biologique, BORDIER . . . . .	» 8.—
— de dermatologie, W. DUBREUILH . . . . .	» 7.—
— de technique histologique et embryologique, L. VIALLETON . . . . .	» 8.—
— de médecine infantile, WEILL . . . . .	» 10.—
— de pathologie exotique, LE DANTEC . . . . .	» 12.—
— de chirurgie infantile, PIÉCHAUD . . . . .	» 9.—
— de chirurgie d'armée, J. TOUBERT . . . . .	» 8.—
— de thérapeutique, X. ARNOSAN . . . . .	» 15.—
— des opérations d'urgence, M. GANGLOPHE . . . . .	» 7.—
— d'anatomie descriptive, L. TESTUT . . . . .	» 8.—
— de pathologie externe, 2 vol., E. FORGUE . . . . .	» 20.—
— de législation militaire, A. BOISSON . . . . .	» 8.—
— d'hygiène publique et privée, J.-P. LANGLOIS . . . . .	» 8.—
— de gynécologie, A. BOURSIER . . . . .	» 10.—
— de manipulations de physique biologique, H. BORDIER . . . . .	» 5.—
— de psychiatrie, E. RÉGIS (sous presse) . . . . .	» —
— de thérapeutique chirurgicale, L. IMBERT . . . . .	» 10.—
— d'histologie, par F. TOURNEUX . . . . .	» 12.—

## Medizin — Chemie.

ABEGG, R. et Herz, W. Chemisches Praktikum . . . . .	Fr. 5 10
ABEL, R. Taschenb. f. d. bakter. Praktikanten . . . . .	» 5.70
BUMM, E. Grundriss z. Studium d. Geburtshilfe . . . . .	» 19.50
DÖDERLEIN-KRÖNIG. Operative Gynäkologie . . . . .	» 28.—
DORNBLÜTH, O. Klinisches Wörterbuch . . . . .	» 4.70
FOREL, Sexuelle Frage . . . . .	» 10.70

Handbuch der Geburtshilfe von F. v. WINKEL	
I, 1 . . . . .	» 20.80
— I, 2 . . . . .	» 21.70
— II, 1 . . . . .	» 21.95
— II, 2 . . . . .	» 27.50
— II, 3 . . . . .	» 34.70
HEITZMANN, K. Atlas der desk. Anatomie, I . . . . .	» 16.—
—         "         "         II <sup>1/2</sup> . . . . .	» 13.35
KÖNIG, Fr. Lehrbuch der Chirurgie, I . . . . .	» 23.40
—         "         "         II . . . . .	» 26.—
—         "         "         III . . . . .	» 26.—
—         "         "         IV . . . . .	» 31.40
LASSAR-COHN. Arbeitsmethoden für organisch- chemische Laboratorien . . . . .	» 60.—
LEHMANN. Medizin. Handatlasen, I-XXXIV . . . . .	» —
OBERSTEINER, H., Anleitung beim Studium d. Baues der nervösen Zentralorgane . . . . .	» 25.35
RICHTER, F. v. Lehrbuch der unorgan. Chemie . . . . .	» 13.35
—         "         organisch.   "   I . . . . .	» 21.95
—         "         "         "   II . . . . .	» 24.—
SAHLI, H. Lehrbuch der klinischen Untersu- chungsmethoden . . . . .	» 32.70
TOLDT, C. Anatomischer Atlas I . . . . .	» 10.70
—         "         "         II . . . . .	» 6.70
—         "         "         III . . . . .	» 9.35
—         "         "         IV . . . . .	» 10.70
—         "         "         V . . . . .	» 16.—
—         "         "         VI . . . . .	» 20.—
TREADWELL, F.-P. Kurzes Lehrbuch der analyt. Chemie, I . . . . .	» 12.—
—         II . . . . .	» 16.—
— Leitfaden zur qualitativen Analyse . . . . .	» 5.35
ZUCKERKANDL. Atlas der topographischen Ana- tomie des Menschen . . . . .	» 69.70

**Jurisprudence, sciences politiques et sociales**

BAUDRY-LACANTINERIE, G. <i>Précis de droit civil</i> , 3 vol. . . . .	Fr. 37.50
S. DE BLONAY. <i>Annales de jurisprudence</i> (droit fédéral, civil et public) avec table des ma- tières en langue allemande. Collection complète 1893-1903 In-8°. Br., fr. 44.50; rel. . . . .	» 66.50
— Année 1904, in-8°, (en prép.) br. fr. 6.50; r. . . . .	» 8.50
— <i>Répertoire des arrêts fédéraux et canto- nauux</i> , publié d'après le <i>Journal des tri- bunaux</i> (1846-1892). In-8°, 730 pages. (Presque épuisé.) Broché, fr. 12.—; rel. . . . .	» 15.—

BRUSTLEIN et RAMBERT. <i>Commentaire de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite</i> . . . . .	» 10.—
DESJARDINS, Arthur. <i>Questions sociales et politiques</i> . . . . .	» 7.50
GARNIER, J. <i>Traité d'économie politique sociale ou industrielle</i> . . . . .	» 7.50
GFELLER, J. <i>La protection de la propriété immatérielle en Suisse</i> , rel. . . . .	» 4.—
GIDE, Ch. <i>Principes d'économie politique</i> . . . . .	» 6.—
— <i>Economie sociale</i> . . . . .	» 5.—
GIRARD, P.-F. <i>Manuel élémentaire de droit romain</i> . . . . .	» 12.50
Prof. Dr KUHLENBECK. <i>La jurisprudence dans ses rapports avec les autres sciences</i> . . . . .	» —.50
LEROY-BEAULIEU, Paul. <i>Précis d'économie politique</i> , rel. . . . .	» 4.—
— <i>L'Etat moderne et ses fonctions</i> . . . . .	» 9.—
— <i>La question ouvrière au XIX<sup>e</sup> siècle</i> . . . . .	» 3.50
— <i>Traité de la science des finances</i> , 2 vol. . . . .	» 25.—
— <i>Essai sur la répartition des richesses</i> . . . . .	» 9.—
— <i>Le collectivisme</i> . . . . .	» 8.—
Dr REISS. <i>Photographie judiciaire</i> . Ouvrage destiné aux juges d'instruction, aux directions de police, aux experts, etc. Illustrations. Broché . . . . .	» 16.—
Dr REISS. <i>Le portrait parlé</i> , d'ap. la méthode Bertillon. Manuel à l'usage de la police. 100 dessins dans le texte, 1 pl., 4 autotypies et 1 chrom. hors texte. Relié. (Format poche.) . . . . .	» 3.50
ROGUIN, E. <i>Traité de droit civil comparé. Le mariage</i> . . . . .	» 10.—
— <i>Le régime matrimonial</i> . . . . .	» 10.—
ROSSER, Virgile. <i>Manuel du droit fédéral des obligations</i> , br., fr. 15.— ; rel. . . . .	» 18.—
SECRETAN, Ch. <i>Le droit de la femme</i> , 3 <sup>e</sup> édit., in-18, 64 pages, épuisé, rel. . . . .	» 3.—
— <i>Das recht der Frau</i> . Übers. von Dr méd. W. Löwenthal. In-18. 86 pages, br. . . . .	» 1.50
SOLDAN, Ch. <i>La responsabilité des fabricants et autres chefs d'exploitations industrielles</i> , d'après les lois fédérales du 25 juin 1881 et 26 avril 1887, rel. . . . .	» 2.75
— <i>Code fédéral des obligations</i> , édition annotée avec table alphabétique, rel. . . . .	» 4.50
Dr C. WIESSE. <i>Le droit international appliqué aux guerres civiles</i> , in 8°, 278 p., br. . . . .	» 6.—

- WOLF, P. *Lois usuelles de la Confédération suisse*, publiées sur l'ordre du Conseil fédéral, br. fr. 4.—; rel. . . . . » 6.—

### Divers

- Guide de Lausanne*, illustré de plus de 100 dessins à la plume de Blatter et Turrian. Renseignements utiles sur Lausanne et environs, plan de la ville, carte des environs et plan du théâtre. 1 v. in-18, r., 300 p. Fr. 1.50
- Plan de Lausanne*, avec noms des rues, monuments, tramways . . . . . » —.30
- EUGÈNE BÉGUIN. *Les Ma-Rotsé*, étude géog. et ethnog. du Haut-Zambèze, in-18, broché. » 2.50
- E. LEHR. *La Handfeste de Fribourg* dans l'Uechtland, de l'an MCCXLIX (Tirage limité), in-8° broché . . . . . » 8.—

Erste und älteste deutsche Buchhandlung. Gegründet 1862

B. BENDA'S NACHFOLGER, TH. SACK

Rue Centrale, 3 -- LAUSANNE

- ACHILLES, A. *Bürgerliches Gesetzbuch*. Textausgabe mit Anmerkungen, geb. . . . . Fr. 8.70
- ARNDT, L. v. *Juristische Encyclopädie und Methodologie*, geb. . . . . » 3.20
- BRUNNER, H. *Grundzüge der deutschen Rechtsgeschichte*, geb. . . . . » 11.50
- Civilprozessordnung*. Textausg. m. Reg. (s. a. Sydow u. Busch), geb. . . . . » 2.70
- DERNBURG, H. *Pandekten*, 3 Bände (auch einzeln), geb. . . . . » 45.70
- Dito, Ausgabe in 2 Bänden, geb. . . . . » 43.25
- FISCHER, O. u. W. HENLE. *Bürgerliches Gesetzbuch*, geb. . . . . » 9.35
- GAI. *Institutiones edid. Krüger u. Studemund*, geb. . . . . » 5.35
- GAREIS, K. *Encyclopädie und Methodologie der Rechtswissenschaft*, geb. . . . . » 6.70
- Gesetzbuch bürg.* Textausg. m. Reg., geb. . . . . » 3.35
- HEILFRON, E. *Römische Rechtsgeschichte*, geb. » 13.35
- HUE DE GRAIS. *Handbuch d. Verfassung und Verwaltung*, geb. . . . . » 10.—

IHERING, <i>Jurispudenz des tägl. Lebens</i> , geb. . . . .	»	2.70
JUSTINIANS. <i>Institutionen</i> , deutsch, geb. . . . .	»	3.35
JUSTINIANS. <i>Pandekten</i> , deutsch, geb. . . . .	»	3.35
KOHLER, J. <i>Einführung in die Rechtswissenschaft</i> , geb. . . . .	»	6.—
Laut besonderer Vereinbarung mit dem Verleger für die Studenten der hiesigen Universität zu herabgesetzten Preisen:		
KUHLENBECK, L. <i>Von den Pandekten zum bürgerl. Gesetzb.</i> , Bd. I, broch., statt Fr. 16.—	»	12.—
Dito, Bd. I, geb., statt . . . . .	»	18.70
Dito, Bd. II, broch., » . . . . .	»	17.70
Dito, Bd. II, geb., » . . . . .	»	21.35
Dito, Bd. III, broch., » . . . . .	»	13.35
Dito, Bd. III, geb., » . . . . .	»	16.—
Dito, <i>Kommentar zum bürgerl. Gesetzbuch</i> , Bd. I, broch., statt . . . . .	Fr. 13.35	» 10.—
Dito, Bd. I, geb., statt . . . . .	» 14.70	» 11.35
Dito, Bd. II, broch., » . . . . .	» 16.—	» 12.—
Dito, Bd. II, geb., » . . . . .	» 17.35	» 13.35
Dito, Bd. III, broch., » . . . . .	» 16.—	» 12.—
Dito, Bd. III, geb., » . . . . .	» 17.35	» 13.35
KUHLENBECK, L. <i>Der Schuldbegriff als Einheit von Wille u. Vorstellung</i> , geb. . . . .	Fr.	3.70
KUHLENBECK, L., <i>Die natürlichen Grundlagen des Rechts und der Politik</i> . . . . .	»	6.70
Dito, <i>Urheberrechte. Werken der Literatur und Tonkunst und Verlagsrecht</i> . . . . .	»	10.70
LENEL, O. <i>Praktikum des bürgerl. Rechts</i> , geb. . . . .	»	3.80
RÜDORFF u. APPELIUS. <i>Strafgesetzbuch</i> . Textausgabe mit Anmerkungen, geb. . . . .	»	1.60
STERNBERG, D' Th. <i>Allg. Rechtslehre</i> , 2 Bde . . . . .	»	7.20
<i>Sachsenspiegel</i> , herausg. von Müller, geb. . . . .	»	1.10
SOHM, R. <i>Institutionen</i> , geb. . . . .	»	16.—
SYDOW, R. u. BUSCH, L. <i>Civilprozessordn.</i> , geb. . . . .	»	6.70
CHAMBERLEIN, <i>Immanuel Kant</i> . . . . .	»	13.75
DAUDET. <i>Briefe a. m. Mühle</i> , 60 Cts. Geb. . . . .	»	1.10
FISCHER, K. <i>Einleitung in die Geschichte der neueren Philosophie</i> , geb. . . . .	»	6.70
KUHLENBECK, <i>Im Hochland der Gedankenwelt. Giardo Bruno ges. Werke</i> , herausgeg. von Prof. L. Kuhlenbeck, Bd. I . . . . .	»	5.35
Dito, Bd. II . . . . .	»	9.35
Dito, Bd. III . . . . .	»	8.—
PAULSEN, F. <i>Einleitung in die Philosophie</i> , geb. . . . .	»	7.35
FELLER, F. E. <i>Franz. Taschenwörterbuch</i> , 2 Teile, geb. . . . .	»	3.20
KRON. <i>Le petit Parisien</i> , geb. . . . .	»	3.20



LANGENSCHIEDT. <i>Franz. Taschenwörterbuch</i> , geb. . . . .	»	4.70
MEYER'S <i>Sprachführer</i> , Französisch. Geb. . . . .	»	3.35
OTTO-SAUER. <i>Franz. Grammatik</i> , geb. . . . .	»	4.80
OTTO-SAUER, <i>engl. Grammatik</i> . . . . .	»	4.70
STIELGEBAUER, <i>Goetz Krafft</i> , 4 vol. à . . . . .	»	5.35
HOPFEN, <i>Daniel Abram Davel</i> . . . . .	»	5.35
SACHS-VILATE. <i>Franz. Wörterbuch</i> , in 1 Bd. geb. . . . .	»	20.—
THIBAUT. <i>Franz. Wörterbuch</i> , geb. . . . .	»	13.35

### STUDENTIKA

ALLERS. <i>Das deutsche Korpsleben</i> , in Mappe, geb. . . . .	Fr.	33.35
GRABEIN, P. <i>O alle Burschenherrlichkeit</i> , geb. . . . .	»	10.70
<i>In's Wunderland</i> , Wanderstab für angeh. Studenten. . . . .	»	1.35
<i>Lahvers Kommersbuch</i> , m. Biernägeln geb. . . . .	»	5.10
<i>Kommersbuch</i> , Reklam . . . . .	»	— .80
ZIEGLER. <i>Der deutsche Student</i> , geb. . . . .	»	4.70
Reklam-Universal-Bibliothek. <i>Meyer's Volksbücher</i> . Hendel's Bibliothek d. Gesamt-Literatur. <i>Hesse Volksbücher</i> . <i>Sammlung Gæschen</i> . Wiesbadener Volksbücher. <i>Meisterbilder für das deutsche Haus</i> , herausgegeben v. Kunstwart, N <sup>o</sup> 1—250 à 35 Cts. Böcklin, Dürer, Holbein, Rembrandt, Richter, Schwind- <i>Mappen</i> , herausgegeben v. Kunstwart.		

Die Beschaffung jedes anderen, nicht vorrätigen Werkes erfolgt in kürzester Frist.

### THÉOLOGIE

BARDE, E. <i>Commentaire sur les Actes des</i> <i>Apôtres</i> . . . . .	Fr.	12.—
BETTEX, J. <i>La religion et les sciences de la</i> <i>nature</i> . . . . .	»	6.—
BOST, J.-A. <i>Dictionnaire de la Bible ou concor-</i> <i>dance raison. des Saintes Ecril.</i> , In-8 <sup>o</sup> . . . . .	»	21.—
— <i>Dictionnaire de l'histoire ecclésiast.</i> , In-8 <sup>o</sup> rel. . . . .	»	12.—
EMERY, Louis. <i>Introduction à l'étude de la</i> <i>théologie protestante</i> . . . . .	»	16.—
GODET, Fr. <i>Commentaire sur l'Evangile de</i> <i>Saint-Jean</i> , 3 vol. : . . . . .		
I . . . . .	»	5.—
II . . . . .	»	7.50
III . . . . .	»	6.—

GODET. <i>Comm. sur l'Évangile de St-Luc</i> , 2 vol.	
I . . . . .	» 6.—
II . . . . .	» 6.—
— <i>Commentaire sur la 1<sup>re</sup> Épître aux Corinthiens</i> , 2 vol.	
I . . . . .	» 6.—
II . . . . .	» 7.50
— <i>Comm. sur l'Épître aux Romains</i> , 2 vol.	
I . . . . .	» 7.50
II . . . . .	» 10.—
— <i>Introduction au Nouveau-Testament.</i>	
Tome I <sup>er</sup> . Les Épîtres de Saint-Paul . . . . .	» 12.—
Tome II <sup>e</sup> . 1 <sup>re</sup> livraison . . . . .	» 2.—
2 <sup>e</sup> » . . . . .	» 3.—
3 <sup>e</sup> » . . . . .	» 2.—
4 <sup>e</sup> » . . . . .	» 3.50
GRETILLAT, A. <i>Exposé de théol. systématique</i> :	
I. Propédeutique, 1. méthodologie . . . . .	» 5.—
II. » 2. apologét., canonique . . . . .	» 10.—
III. Dogmatique 1. théologie, cosmologie . . . . .	» 10.—
IV. » 2. sotériolog., eschatolog. . . . .	» 10.—
F. DE ROUGEMONT, pasteur, <i>Esquisse d'instruction religieuse</i> . In-18, broché . . . . .	
	» 2.50
VINET, A. <i>Théologie pastorale</i> . . . . .	
	» 3.50

### Philosophie.

BOIRAC, E. Cours élémentaire de philosophie . . . . .	Fr. 6 50
BOUTROUX, E. De l'idée de la loi naturelle dans la science et la philosophie contemporaines . . . . .	» 2.50
BRUNETIÈRE, F. Sur les chemins de la croyance . . . . .	» 3.50
COMTE, Auguste. Principes de philosophie positive . . . . .	» 3.50
FOUILLÉE, A. Histoire de la philosophie . . . . .	» 6.—
GUYAU, J.-M. L'irréligion de l'avenir . . . . .	» 7.50
KANT. La critique de la raison pratique . . . . .	» 6.—
— Principes métaphysiques de la morale . . . . .	» 8.—
LICHTENBERGER, H. La philosophie de Nietzsche . . . . .	» 2.50
MICHELET, J. L'amour . . . . .	» 3.50
— La femme . . . . .	» 3.50
NIETZSCHE, F. L'origine de la tragédie . . . . .	» 3.50
— Humain, trop humain, 1 <sup>re</sup> partie . . . . .	» 3.50
— Le voyageur et son ombre (Humain, trop humain) 2 <sup>e</sup> partie . . . . .	» 3.50
— Par delà le bien et le mal . . . . .	» 3.50
— Le crépuscule des idoles . . . . .	» 3.50
— Pages choisies publiées par Henri Albert . . . . .	» 3.50

NIETZSCHE, F. Aurore . . . . .	»	3.50
— Le gai savoir . . . . .	»	3.50
— Ainsi parlait Zarathoustra . . . . .	»	3.50
— La généalogie de la morale . . . . .	»	3.50
— La volonté de la puissance . . . . .	»	3.50
PAYOT, J. L'éducation de la volonté . . . . .	»	5.—
PENJON, A. Précis de philosophie, toile . . . . .	»	4.50
— Précis d'histoire de la philosophie, toile . . . . .	»	3.50
SABATIER, A. Philosophie de l'effort . . . . .	»	7.50
SCHOPENHAUER, A. Le libre arbitre . . . . .	»	2.50
— Le fondement de la morale . . . . .	»	2.50
SCHOPENHAUER. Critique de la phil. kantienne . . . . .	Fr.	4.—
— Le monde comme volonté et comme représentation, 3 vol. . . . .	»	22.50
SECRETAN, Ch. Le principe de la morale . . . . .	»	3.50
SPENCER, Herbert. L'individu contre l'Etat . . . . .	»	2.50
TAINE, H. Philosophie de l'art, 2 vol. . . . .	»	7.—
— Les philosophes classiques du XIX <sup>e</sup> siècle en France . . . . .	»	3.50
— De l'intelligence, 2 vol. . . . .	»	7.—
WEBER, A. Histoire de la philosophie européenne . . . . .	»	12.—

### Technologie.

Aide-mémoire de l'ingénieur. Edition française du manuel de la société « Hütte » par Ph. HUGUENIN. Ill., rel. . . . .	Fr.	15.—
Annuaire technique. Aide-mémoire général des sciences, de l'industrie et des travaux publics, rédigé par un Comité, sous la direction de H. Rodier, ingénieur. L'ouvrage paraît par fascicules. Prix de souscription . . . . .	»	25.—
ARNAL, L. Traité de mécanique. 4 vol. gr. in-8° :		
I. Statique et cinématique . . . . .	»	18.—
II. Dynamique et hydraulique . . . . .	»	16.—
III. Statique graphique et résistance des matériaux . . . . .	»	16.—
IV. Chaudières et machines. . . . .	»	25.—
BERTHOT, P. Traité des routes, rivières et canaux, 3 vol. gr. in-8° :		
I. Routes . . . . .	Fr.	14.—
II. Rivières . . . . .	»	30.—
III. Canaux . . . . .	»	32.—

BEZENCENET, architecte. Série de prix des travaux du bâtiment, à l'usage des architectes, ingénieurs et propriétaires, format poche, in-32, 500 pages, relié. . . . .	» 4.50
CHAIX, J. Traité des ponts, 4 vol. gr. in-8° :	
I. Ponts en maçonnerie, 2 vol. à . . . . .	» 26.—
II. Ponts en charpente métallique et suspendus, 2 vol. à . . . . .	» 26.—
LAFFARGUE, J. Manuel pratique du monteur électricien. Ill., rel. . . . .	» 40.—
LAHARPE, A. de. Notes et formules de l'ingénieur . . . . .	» 43.50
MOREAU, A. Traité des chemins de fer. En cours de publication :	
I. Généralités et infrastructure. . . . .	» 17.50
II. Superstructure. . . . .	» 25.—
III. Matériel roulant et traction . . . . .	» 30.—
IV. Locomotives Compound et étrangères. Freins, chauffage, éclairage, ventilation. . . . .	» 27.50
V. Exploitation, statistique. . . . .	» 35.—
VI. Chemins de fer secondaires. En cours. . . . .	» 21.50
OLIVE. Traité d'hydraulique, gr. in-8° . . . . .	» 22.50
OSLET, G. et CHAIX, J. Traité des fondations, mortiers, maçonneries, gr. in-8° . . . . .	» 6.—
RUFF. Manuel de renseignements pour calculs statiques, rel. . . . .	» 10.—
TUBEUF, G. Traité de perspective, gr. in-8° . . . . .	

### LITTÉRATURE — Romans — Nouvelles, etc.

PHILIPPE GODET. Madame de Charrière. D'après de nombreux documents inédits (1740-1805). Avec portraits, vues, autographes, etc. 2 vols, brochés. . . . .	» 25.—
L'ouvrage relié en 1 vol. (Reliure de l'époque, plein peau, tr. dorées mates). . . . .	» 50.—
GÉORGES PRADEZ. Le Faust, de Goëthe. Traduction métrique avec texte original en regard. 2 gravures hors texte, in-18. Broché, fr. 7.50 ; rel. . . . .	» 10.—
LEMUEL. <i>Les Evincés, ce qui se dit, ce qui se fait, ce qui se voit dans les maisons d'aliénés.</i> Pages vécues. Préface du Dr Mahaim, prof., directeur de l'asile de Cery. In-18, 400 pages, illustré. . . . .	Fr. 3.50

- A. GAUDARD DE CHAVANNE. *Journal d'un voyage de Genève à Londres, en passant par la Suisse. Entremêlé d'aventures tragiques. Réimp. d'un volume paru en 1783, in-18. (10 ex. sur Hollande à fr. 10.) Broché.* » 3.—
- A. LEVINSON. *Le Major Davel, sa vie et sa mort, in-8°, broché.* » 2.50
- GEORGES PRADEZ. *Le Faust, de GÖTTE. Traduction métrique avec texte original en regard, 2 gravures hors-texte, in-18. Broché, fr. 7.50. Rel.* » 10.—
- A. de RIEDMATTEN. *La tragédie du Dr Faust, de Goethe, en vers français, un vol. in-18, broché* » 2.—
- Prof. Dr GALLI-VALERIO. *Alpes et Alpinisme, conférence* » —.50
- E. DUPRAZ. *La Cathédrale de Lausanne. Son histoire depuis les temps les plus reculés à nos jours, in-8°, illustré* » 7.50

### Divers

#### *Photographies des tableaux de Burnand :*

La pompe à feu ; Changement de pâturage ; Le taureau dans les Alpes ; La fournée au village ; La vieillesse de Louis XIV ; Charles-le-Téméraire. — *Gravures* : La prière sacerdotale ; A Béthanie ; La voie douloureuse ; L'invitation au festin ; Le paysan, etc. Dans les prix de 5 à 60 fr.

#### *Eaux-fortes de Forel.*

.....

### Beaux-Arts — Littérature — Poésie

*Un soin tout particulier est apporté à l'assortiment de ces trois branches.*

*M.M. les étudiants trouveront en magasin les principaux ouvrages recommandés à l'Université, et trop longs à énumérer ici.*

*Les volumes manquant éventuellement en magasin sont fournis dans le plus bref délai.*

*La maison se charge, en ce qui concerne ce domaine surtout, de procurer des ouvrages d'occasion ou de rechercher des éditions rares ou épuisées. Un service spécial est organisé à cet effet.*

# TH. SACK, Libraire-Editeur

(SUCC. DE B. BENDA)

RUE CENTRALE, 3 — LAUSANNE

## OUVRAGES EN LANGUE ITALIENNE

### Scienze naturali.

<b>Baldini.</b> — Il mondo vegetale descritto e illustrato	Fr. 18.75
<b>Penzig.</b> — Flora alpina. 40 tavole	» 8.—
— Contribuzioni alla Storia della botanica.	» 11.25
<b>Tognini.</b> — Anatomia vegetale	» 3.75
<b>Griffini.</b> — Zoologia	» 3.50
— Storia naturale per la gioventù	» 10.50
<b>Sordelli.</b> — Atlante zoologico completo; 91 tav.	» 35.—
— Atlante etnografico	» 9.35
<b>Canestrini.</b> — Batteriologia	» 2.—

### Scienze mediche.

<b>Marenghi.</b> — Atlante anatomico del corpo umano. 49 tavole e testo	Fr. 10.50
<b>Lustig.</b> — Trattato di Patologia generale, deuxième édition	» 31.25
<b>Pagliani.</b> — Trattato di igiene	» 37.50
<b>Galli-Valerio.</b> — Manuale di Parassitologia in tavole sinottiche	» 3.75
— Manuale di Patologia generale comparata e sperimentale.	» 6.25
— Le neoformazioni nodulari nell'organismo dell'uomo e degli animali domestici	» 5.—
— Zoonosi. Malattie trasmissibili dagli animali all'uomo	» 2.—
— Immunità e resistenza alle malattie	» 2.—
<b>De Giovanni.</b> — Commenti di clinica medica desunti della morfologia del corpo umano	» 10.—
<b>Cappelletti.</b> — La nevrasenia	» 5.—
<b>Franceschini.</b> — Le malattie sessuali	» 3.25
<b>Pizzini.</b> — Microbiologia	» 2.50
<b>Portigliotti.</b> — Psicoterapia	» 3.75
<b>Rebuschini.</b> — Malattie del sangue	» 4.—
<b>Sembiantini.</b> — La craniotomia nell'epilessia traumatica	» 5.50
<b>Loriga.</b> — La Struttura e le funzioni del corpo umano, con 9 tav.	» 4.—

# TH. SACK, Libraire-Éditeur

## Generalità.

<b>Anelli.</b> — I riformatori del secolo XVI . . . . .	Fr. 12.50
<b>Mercati.</b> — Note di letteratura biblica e cristiana antica . . . . .	» 15.—
<b>Inverardi.</b> — Bibliografia dell'educazione e dell'istruzione . . . . .	» 3.75
<b>Piazzì.</b> — La scuola media e le classi dirigenti . . . . .	» 10.—
<b>Assirelli.</b> — La famiglia et la società . . . . .	» 3.75
<b>Lombroso.</b> — Grafologia . . . . .	» 5.25
<b>Padovan.</b> — Le creature sovrane . . . . .	» 4.—
<b>Piola.</b> — Forza e materia . . . . .	» 5.25
<b>Ranzoli.</b> — Dizionario di scienze filosofiche . . . . .	» 8.—
<b>Schiattarella.</b> — La filosofia positiva . . . . .	» 5.—
<b>Vidari.</b> — Rosmini e Spencer . . . . .	» 5.—
<b>Del Giudice.</b> — Enciclopedia giuridica . . . . .	» 6.25
<b>Ferrini.</b> — Diritto romano . . . . .	» 2.—
<b>Vacchelli.</b> — Basi psicologiche del diritto pubblico . . . . .	» 3.25
<b>Rosmini.</b> — Le convenzioni internazionali sulla proprietà letteraria, 4 volumi . . . . .	» 11.50
<b>Civoli.</b> — Procedura penale . . . . .	» 11.50
<b>Pessina.</b> — Il nuovo Codice penale italiano . . . . .	» 12.50
<b>Fawcett.</b> — Principii di economia politica . . . . .	» 5.—
<b>Garelli.</b> — La proprietà sociale . . . . .	» 13.50
<b>Harald Höfding.</b> — Storia della filosofia moderna. Due vol. . . . .	» 31.25
<b>Tonnini.</b> — Psicologia della civiltà Egizia, con 95 figure . . . . .	» 6.50
<b>Flora.</b> — Manuale di scienza delle finanze . . . . .	» 6.50
<b>Codice di procedura penale del Regno d'Italia.</b> . . . .	» 1.75
<b>Codice di commercio del Regno d'Italia.</b> . . . .	» 1.75
<b>Arduino.</b> — Elementi di economia politica . . . . .	» 4.—
<b>D'Ancona.</b> — La poesia popolare italiana . . . . .	» 6.50
<b>Lovera.</b> — Manuale di corrispondenza commerciale . . . . .	» 2.—
<b>Targioni.</b> — Antologia della Poesia italiana . . . . .	» 4.—
— Antologia della Prosa italiana . . . . .	» 4.—
<b>Alimena.</b> — Studi di procedura penale . . . . .	» 13.—
<b>Longo.</b> — Psicologia criminale . . . . .	» 7.50
<b>Gray.</b> — Questioni diplomatiche e sociali dell'anno 1905 . . . . .	» 5.—
<b>Atlante di demografia e geografia medica d'Italia,</b> con 78 tavole (Agostini) . . . . .	» 25.—

# T. H. SACK, Libraire-Éditeur

(SUCC. DE B. BENDA)

RUE CENTRALE, 3 — LAUSANNE

### Viennent de paraître :

E. Dupraz. — La Cathédrale de Lausanne.

Etude historique. In-8° de 600 pages, orné de  
 nombr. illustr. inédites, broché . . . . . Fr. 7.50  
 Relié . . . . . » 12.—  
 Reliure luxe . . . . . » 15.—

Philippe Godet. — La Justice et la Paix.

Etude sur les peintures de PAUL ROBERT au Palais  
 de Justice, à Lausanne. In-8° illustr. . . . . » 1.50

L. Duperrex. — Par voie de la Presse.

Comédie, en 2 actes, 6 personnages . . . . . » 1.—

### En préparation :

D<sup>r</sup> N. Herzen, Professeur. — Résumé de Droit romain.

1 vol. in-8°, broch. . . . . » 7.50  
 Relié . . . . . » 10.—

D<sup>r</sup> L. Reinhardt. — L'homme à la période glaciaire

*en Europe,  
 et son développement jusqu'à l'âge de la pierre.*

Trad. de M. le D<sup>r</sup> Rœhring. 1 vol. in-8°, illust.  
 de 186 dessins. Broché . . . . . » 10.—  
 Relié . . . . . » 12.50

J. Spiro, Professeur. — L'histoire de Joseph.

D'après des traditions musulmanes. 1 vol. in-8° . . . . . » 2.—

### En vente :

Prof. H. Marianini. — Recueil rationnel et indispensable  
 pour l'étude de la langue italienne.

Spécialement pour les méthodes intuitives dites  
 Berlitz, Gouin, etc. . . . . » 2.50



B. 2694.